

REMARQUES

S U R

LES AVANTAGES

ET LES DESAVANTAGES

DE LA FRANCE

ET DE LA

GRANDE-BRETAGNE,

PAR RAPPORT AU COMMERCE

& aux autres Sources de la

Puissance des Etats.

TRADUCTION DE L'ANGLAIS,
du Chevalier *JOHN NICKOLLS.*

TROISIÈME ÉDITION,

*Augmentée d'un Essai sur la Police & le
Commerce des Grains.*



A DRESDE.

M. DCC. LIV.

A V I S
DE L'AUTEUR.

PENDANT un séjour de deux ans que j'ai fait en France , le spectacle de ses Villes n'a point été le seul objet de ma curiosité : le génie de la Nation & les principes du Gouvernement , par rapport au Commerce & aux autres sources de la puis-

iv *A V I S*

fance des Etats, ont été quelquefois le sujet de mes réflexions : de retour en Angleterre, les mêmes objets ont attiré mon attention, & m'ont procuré une comparaison satisfaisante à quelques égards ; j'offre ces Remarques à ma Patrie, si elles peuvent lui être utiles.

J'espère que M. Josiah Tucker, Ministre respectable de Bristoll, & en même tems excellent

DE L'AUTEUR. v

Citoyen , rencontrera
sans chagrin quelques-
unes de ses idées parmi
les miennes : j'ai em-
prunté de son *Essai sur*
le Commerce , le titre
que j'ai donné à ces
Remarques ; j'en ai pris
à peu près mot pour
mot mes sept premiers
Paragrapes , comme
une *Introduction* néces-
saire à mon *Ouvrage* ; en-
fin, c'est lui qui m'inspira
le dessein de voyager
& d'observer , & je lui

vj *A V I S*, &c.

fais hommage de mon
travail avec plaisir &
reconnoissance.

A Londres, 1752.

JOHN NICKOLLS.

D E S

ARTICLES ET MATIERES
contenues en cet Ouvrage.

*A VANTAGES DE LA FRANCE
par rapport au Commerce & aux
autres sources de la puissance des
Etats, compris en huit Pa-
ragraphes, page 1 à 14*

DES AVANTAGES DE LA FRANCE, par rapport au Commerce & aux autres sources de la puissance des Etats.

I.

<i>Desavantages par rapport à la</i>	
<i>Propagation & à l'Emploi des</i>	
<i>hommes ,</i>	15
<i>Des Laboureurs ,</i>	20

T A B L E

<i>Des Artisans & Commerçans ,</i>	25
<i>Artisans ,</i>	26
<i>Commerçans ,</i>	29
<i>De la Finance , du Clergé , des</i>	
<i>Magistrats & Gens de Loi , &</i>	
<i>du Militaire ,</i>	34
<i>De la Finance ,</i>	35
<i>Du Clergé ,</i>	37
<i>Des Magistrats & Gens de</i>	
<i>Loi ,</i>	39
<i>De l'Etat Militaire ,</i>	41
<i>De la Noblesse en général ,</i>	43
<i>Conclusion ,</i>	45

I I.

<i>Desavantages de la France , quant</i>	
<i>à l'emploi du génie & de l'esprit</i>	
<i>de ses habitans ,</i>	49

I I I.

<i>Desavantages de la France dans</i>	
<i>l'économie de la distribution des</i>	
<i>richesses ,</i>	59

I V.

<i>INTEREST DE L'ARGENT , plus</i>	
<i>haut en France qu'en Hollande</i>	
<i>& en Angleterre ,</i>	66

DES MATIÈRES.

AVANTAGES ET DESAVANTAGES DE LA GRANDE-BRETAGNE , par rapport au Commerce & aux autres sources de la puissance des Etats , 75

I.

De la forme naturelle de la Grande-Bretagne , 76

II.

Productions naturelles de l'Angleterre , 81

Des bleds & de la culture en général , 82

Des laines & des bestiaux en général. 102

Des richesses intérieures de la terre , métaux , &c. 125

Marnes , &c. 126

Terre à foulon , 127

Charbon de terre , 132

Des Pêcheries , 139

T A B L E

III.

*Avantages de la Grande-Bretagne
par la constitution de son Gouver-
nement, le premier & le plus
fécond de tous les principes ,*

150

*De la force de notre constitu-
tion pour diriger les esprits
vers le bien public ,*

162

*Divers exemples d'esprit pu-
blic en Irlande , en Ecosse,
en Angleterre ,*

170 à 183

*Sur l'utilité d'une Société uni-
quement occupée de l'étude
de la Culture & du Com-
merce , & des moyens de
perfectionner & d'encoura-
ger ces deux objets ,*

184

Agriculture ,

185

Commerce ,

191

DES MATIERES.

I V.

<i>Des Corps de métier , Communautés de Marchands ; Privilèges exclusifs ; Compagnies de Commerce , &c.</i>	203
<i>Monopoles dans le Commerce intérieur.</i>	
<i>Compagnies privilégiées & exclusives de Marchands , d'Artisans, de Fabricans ,</i>	205
<i>Des Privilèges ,</i>	216
<i>Monopoles dans le Commerce extérieur ,</i>	223
<i>Compagnie de la Baye d'Hudson ,</i>	225
<i>Compagnies d'Afrique ,</i>	230
<i>Compagnie des Indes Orientales ,</i>	233
<i>Compagnie de la Mer du Sud ,</i>	241
<i>Compagnie du Levant ou de Turquie ,</i>	244
<i>Conclusion ,</i>	262

T A B L E

V.

<i>Quelques réflexions sur la Population ; l'Emploi des hommes ; les Pauvres ; les Mariages & la Naturalisation ,</i>	266
<i>Dénombrement des terres ,</i>	273
<i>Dénombrement des hommes considérés quant à la Population générale , & quant à la distribution locale par Comtés , Villes , Bourgs , Villages & Paroisses ,</i>	278
<i>Dénombrement des hommes , considérés quant à leur emploi ,</i>	287
<i>Première Classe des hommes ,</i>	290
<i>Industrie , main - d'œuvre ,</i>	293
<i>Seconde Classe des hommes ,</i>	303

DES MATIERES.

<i>Troisième Classe des hommes ,</i>	
<i>Pauvres & Mendians ,</i>	304
<i>Quelques moyens d'augmenter la</i>	
<i>Population ,</i>	315
<i>Des Mariages & de leur en-</i>	
<i>couragement ,</i>	ibid.
<i>De la Naturalisation ,</i>	326

V I.

<i>Des Richesses de circulation ;</i>	
<i>des Dettes publiques ; des</i>	
<i>Taxes ,</i>	342
<i>Effets de l'abus du crédit national ,</i>	
	350
<i>Causes & progrès des dettes de la</i>	
<i>Nation ,</i>	359
<i>Compagnie de la Banque d'An-</i>	
<i>gleterre ,</i>	364
<i>Système de la Compagnie du Sud ,</i>	
	370
<i>Fonds d'Amortissement ,</i>	374
<i>Des Taxes ,</i>	382

TABLE DES MATIERES.

<i>Droits de Douane ,</i>	383
<i>D'Excise ,</i>	386
<i>Des Taxes sur les consommations ,</i>	388
<i>Taxe des Terres ,</i>	400
<i>Essai sur la Police générale des Grains ,</i>	409

Fin de la Table.

AVANTAGES



AVANTAGES

D E

LA FRANCE,

PAR RAPORT AU COMMERCE

*& aux autres sources de la puissance
des Etats.*

ES Productions naturelles
de la terre.

Les principales dont la France
fait commerce , sont des vins
& des eaux - de - vie , des foies ,
des lins , du chanvre , des huiles ,
&c. Je ne parle point des bleds ,
quoiqu'elle en recueille beau-
coup ; parce que comme les Fran-
çois mangent beaucoup de pain ,

A

2 *Rem. sur les Avantages*

la grande consommation des bleds en laisse très-peu pour exportation ; d'ailleurs , leur climat est sujet à de grandes variations, & les moissons manquent souvent.

II. La subordination , la docilité & la sobriété du commun peuple.

L'yvrognerie & la débauche ne sont point chez lui , comme chez nous , un vice dominant & favori, qui le détourne du travail : double avantage pour l'Etat ; il y a une plus grande quantité d'ouvrage fait , & la main-d'œuvre en est moins chère.

III. La bonté des chemins , le nombre des rivières & canaux navigables , dont la France est coupée.

La commodité des communications , & la facilité du transport des productions naturelles & manufactures à la mer , sont deux

objets bien importans pour un Royaume d'une aussi grande étendue que la France. Ses principales rivières , la Seine , la Loire , la Garonne , le Rhône & les autres qui s'y rendent , font un avantage qu'elle doit à la Nature. Son industrie y a ajouté des canaux navigables , admirables pour l'immensité du travail , & pour les profits que le commerce en retire. Le canal de Languedoc , où Riquet établit une communication commode entre Bordeaux & Marseille , c'est-à-dire , entre l'Océan & la Méditerranée ; les canaux d'Orléans & de Briare , entre les pays que traversent la Seine & la Loire : je ne parle point d'autres canaux & projets de rivières à rendre navigables , dont l'exécution aura ses utilités particulières.

Les grands chemins dont ce

4 *Remarq. sur les Avantages*

Royaume est coupé dans toute son étendue , sont remarquables par leur largeur, la solidité de leur construction & leur bon entretien.

Ils sont tirés en ligne droite , autant que le terrain le permet ; leur construction & leur réparation sont à la charge des Provinces qu'ils traversent.

IV. La sage institution d'un Conseil de Commerce, composé de différens Membres, à qui l'administration du commerce intérieur & extérieur est confiée.

C'est lui qui veille sur les diverses Manufactures du Royaume, & leur procure les encouragemens , la liberté & les franchises qui les ont fait naître & les conservent ; qui dirige le commerce réciproque entre la France & ses Colonies, au plus grand avantage commun. Instruit de l'état du com-

de la France , &c. 5

merce du Royaume , par la comparaison des importations & exportations annuelles , il voit les branches qui ont besoin de protection : c'est d'après cette connoissance qu'on sollicite à propos , chez les Puissances étrangères commerçantes, de nouveaux avantages , qu'on défend ceux qu'on possède , ou qu'on profite de ceux qui se présentent ; c'est sur ses avis que sont projetés ces Traités de commerce , qui accompagnent ordinairement les Traités de paix ; car le commerce est le remède le plus efficace de la guerre , comme il en est souvent l'occasion. Enfin dans ce Conseil , le Commerce , la Marine & les Finances réunies , se prêtent des secours mutuels & nécessaires.

V. Le grand produit des Colonies Françaises , adonnées

6 *Remarq. sur les Avantages*
à la culture des Sucres.

Les Isles de Saint - Domingue & de la Martinique ont sur nos Isles du Vent une grande supériorité ; jugeons-en par le prix des sucres Anglois , plus chers que ceux de France de 20, 30, & quelquefois 40 à 70 pour cent , qualité pour qualité.

La différence du terrain & des frais de culture en est sans doute la raison ; nos terres légères & sans profondeur , épuisées , ont besoin d'être fumées ; nos plantations de cannes dans des plaines sans abri , sont sujettes à être brûlées dans les Etés secs : les Isles Françoises , surtout la Martinique , ont l'avantage d'un sol plus riche & plus profond , entrecoupé de montagnes & de ruisseaux , qui donnent une fraîcheur & un abri favorable aux récoltes ; d'ailleurs la France ne consommant pas en

sucre la dixième partie de ce que l'Angleterre en consomme , vend à l'étranger un superflu qui est considérable.

L'Indigo n'y est pas cultivé avec moins de succès : les droits d'entrée en Angleterre sur cette denrée , en ont précédemment découragé la culture dans nos Isles. Elle n'est pas rétablie , quoiqu'on ait depuis supprimé les droits , & même accordé une gratification de six deniers sterling (a) par livre d'indigo de nos Colonies , importé en Angleterre. Les Indigots François ont toujours conservé l'avantage d'un bon marché ruineux pour les nôtres.

Comme la France possède les manufactures les plus renommées pour le luxe & la mode ,

(a) Environ onze sols tournois.

8 *Remarq. sur les Avantages*
ses Colonies sont moins tentées
que les nôtres, de consommer
des marchandises étrangères. Ces
Colonies n'ont point élevé chez
elles de manufactures qui puissent
nuire à celles de la France : elles
tirent de France ou des autres
Colonies de l'Amérique Septen-
trionale, les denrées nécessaires
à la vie ; elles n'en achètent de
nous & des Hollandois, que dans
le cas de nécessité.

-1. VI. La France par son com-
merce maritime, & l'industrie de
ses habitans, a sçu se rendre pro-
pres les productions naturelles
des autres pays. Elle ne recueille
pas la quatrième partie des laines
& des soies qu'elle emploie dans
ses manufactures : elle tire des
laines d'Espagne, de Barbarie,
&c. quelques-unes de Suisse.
Malgré les prohibitions & peines
sévéres prononcées contre l'ex-

de la France, &c. ¶ 9
portation de nos laines, elle en
tire quelque quantité d'Angleter-
re, & une très-grande d'Irlande :
on a un peu diminué cette sortie
illicite des laines d'Irlande, en
permettant leur importation dans
quelques Ports de l'Angleterre ;
mais on n'y remédiera efficace-
ment, qu'en ouvrant librement
tous les Ports de l'Angleterre à
cette importation. (a)

VII. La France bornée à l'O-
rient par l'Allemagne, la Suisse
& la Savoye, a sçu profiter du
voisinage de ces Pays où les hom-
mes sont abondans ; elle a in-
vité ces Etrangers sans emploi
chez eux, à venir s'établir dans
ses armées & dans ses manufa-
ctures. Politique dont les avanta-

(a) Un Acte de la vi. Session, III. Parl.
George II, 1753, vient de permettre l'entrée
des laines d'Irlande dans tous les Ports d'An-
gleterre.

10 *Remarq. sur les Avantages*
ges sont bien entendus : en effet,
l'argent qu'elle paye aux troupes
étrangères, est en partie consom-
mé dans le Royaume même ; mais
elle gagneroit encore quand cet
argent sortiroit du Royaume. Ce
Soldat qu'elle paye, remplace un
Laboureur : or , un Laboureur
produit plus à l'Etat qu'elle ne
paye au Soldat. Les Artisans
étrangers qu'elle admet dans ses
manufactures , contribuent à y
tenir la main d'œuvre à bon mar-
ché, & y établissent une rivalité
favorable à leur avancement : on
compte près de dix mille Suisses
& Allemands employés (a) dans la
ville de Lyon ; c'est ainsi que la
France remplace en quelque sorte,
les habitans que l'Angleterre &
les Pays Protestans lui enlèvent à
leur tour.

(a) Ceci n'est pas exact.

VIII. *MAIS UN AVANTAGE* inestimable pour la France, c'est l'espèce de manie avec laquelle les autres Nations ont adopté les goûts & les façons Françaises. Par quel enchantement un peuple léger & frivole a-t-il pu étendre dans tout l'Univers, l'empire ruineux & tyrannique de ses modes ? Cette Nation avide de gloire & de réputation, a prétendu à l'honneur d'être la première en puissance, en talens, en sciences, en agrémens, dans tous les genres enfin, & elle est parvenue à se donner au moins l'apparence de cette supériorité universelle. La Cour de France est la plus brillante de l'Europe ; ses armées sont les plus nombreuses ; le luxe le plus grand & l'extérieur le plus opulent règne dans ses Villes ; les Arts utiles & agréables, les Sciences, l'esprit même y a ses

12 *Remarq. sur les Avantages*
Ecoles & les Académies particulières; le goût excessif du François pour la parure, son humeur qui le porte à jouir avec ostentation, fait valoir encore tous ces avantages, & présente aux Etrangers curieux, un spectacle qui les séduit en les éblouissant. Tous les Peuples doivent donc à la France un tribut au moins de curiosité, mais qui ne se borne pas toujours à ce seul sentiment: je ne parle pas seulement de l'argent qu'ils y dépensent, & qui monte à de grandes sommes; le plus grand mal est, que chaque voyageur emporte en retournant dans son pays, une affection, un goût, une mode de France: nous-mêmes, que notre fierté & la rivalité a le plus garantis de la corruption Françoisë, nous nous parons d'habits & d'étoffes de France, même dans les jours de fête

de la France, &c. 13

de la Nation ; nous donnons la préférence aux vins de France , & nous avons des Cuisiniers François.

Pour étendre encore plus la séduction , la Cour de Versailles donne avec magnificence en présent, aux Nations étrangères, les plus beaux ouvrages des principales Manufactures du Royaume : présens dangereux , dont elles devroient se défier.

Timeo Danaos & dona ferentes.

C'est par tous ces moyens que les Manufactures de France se sont introduites avec tant de succès dans l'Etranger , forçant les barrières que les droits ou la prohibition veulent en vain leur opposer. Et c'est ainsi que l'excès d'un luxe ruineux ailleurs, est devenu à la France une sorte de né-

14 *Remarq. sur les Avantages*
cessité, pour lui conserver cette
supériorité dont elle est en pos-
session pour les modes, & qui fait
le soutien de ses manufactures.

Le même empire que la France
a usurpé sur les goûts des autres
Nations, la Cour de France l'exer-
ce avec plus de puissance encore
sur les Sujets de la Capitale, & la
Capitale sur les autres Villes ;
cette influence est capable des
plus grands effets. Que le Roi
paroisse affectionner quelque ma-
nufacture naissante, elle est sûre
de sa consommation & de sa réus-
site. Veut-on prohiber quelque
éttoffe étrangère, que le Roi la
proscrive dans ses Palais, ce
moyen sera plus efficace que la
prohibition la plus positive ; mais
s'il en conserve l'usage, ou qu'il
le tolère à sa Cour, ses défenses
seront sans effet ; on obéira à son
exemple plutôt qu'à ses ordres.

DES AVANTAGES

DE LA FRANCE,

Par rapport au Commerce & aux
autres sources de la puissance
des Etats.

I.

*DES AVANTAGES , par rapport
à la Propagation des Hommes ;
& à l'Emploi des Hommes.*

UN calcul modéré fait monter à cinq cens mille , le nombre des Prêtres, Clercs , & Religieux des deux sexes , en France ; ce sont cinq cens mille personnes qui privent le Royaume d'un accroissement précieux. Le Clergé célibataire est comme un gouffre , dans lequel un qua-

16 *Rem. sur les Desavantages*
rantième de la Nation est continuellement anéanti , sans être jamais réparé.

Mais parmi le reste des hommes qui ne se sont pas condamnés au célibat par un vœu rigoureux , diverses raisons , soit de convenance d'état , soit de préjugés , s'opposent à la population.

Les Soldats se marient peu , & la France tient , même en tems de paix , au moins cent cinquante mille hommes sur pied.

La Noblesse est nombreuse , elle n'est pas riche , & chaque Maison sacrifie ses filles & ses cadets à la vanité d'élever ou de perpétuer une branche unique & puissante. Les Couvens & les Bénéfices ecclésiastiques leur offrent une retraite.

Mais la Noblesse s'achète : tout roturier , devenu riche , a l'am-

bition de s'ennoblir , & de vivre noblement ; ainsi les effets de ce principe destructif s'étendent sans bornes.

L'excessive inégalité de la distribution des richesses en France, ne se montre pas moins pernicieuse à la population : l'effet en est sensible dans Paris & dans les grandes Villes : des fortunes qui s'augmentent sans bornes , diminuent effectivement l'aisance de ceux dont la fortune n'est pas susceptible d'augmentation : l'état de la Robe, par exemple, réduit à une médiocrité presque deshonnête, peut à peine marier la moitié de ses enfans : le Clergé & les Couvens sont la ressource de l'autre moitié.

L'excès du luxe a diminué le nombre des mariages, même parmi les gens aisés : plusieurs restent célibataires, parce qu'il est

18 *Rem. sur les Defavantages*
plus honnête d'avoir six chevaux
dans son écurie, que de donner
des enfans à l'Etat, & de vivre
dans la médiocrité.

Enfin, la mollesse, compagne
du luxe, renversant jusqu'aux
idées les plus chères à la Nature,
a établi qu'il étoit incommode,
même peu honnête pour une mère,
de nourrir ses enfans elle-même;
l'état de mère a bientôt
été trouvé fâcheux, & sur tout l'éducation
des enfans trop coûteuse. Que de raisons
funestes à la fécondité des mariages!

En France donc, deux seuls
états restoient susceptibles d'une
heureuse propagation, par la médiocrité
& l'aisance qui leur conviennent;
celui des Laboureurs & celui du Commerce.

Pour ce qui est des Laboureurs,
les campagnes fournissent dans
cette classe d'aussi grands prodi-

ges en misère, que les Villes en peuvent montrer en richesses; c'est sur eux que le poids des charges de l'Etat tombe le plus durement. Un Laboureur qui n'a pas le nécessaire à la vie, craint comme un malheur le grand nombre d'enfans. La crainte d'une misère insupportable empêche plusieurs de se marier; & jusqu'en cette classe, les mariages sont devenus moins féconds.

Reste donc la seule classe des Artisans & des Commerçans, qui puisse entretenir des familles nombreuses; mais plusieurs raisons que je déduirai par la suite, concourent à diminuer le nombre de ses Sujets.

Ainsi en France, l'Etat Religieux, la Constitution militaire, les préjugés de la Nation sur la Noblesse, l'excessive inégalité de la distribution des richesses, le

20 *Rem. sur les Désavantages*
luxue, la pauvreté se réunissent ,
pour arrêter la propagation de
l'espèce des hommes.

Quant à l'emploi des hommes , parcourons les différentes professions.

DES LABOUREURS.

Si l'on demandoit quelle portion de ses hommes un Etat doit donner à la culture des terres, on pourroit presque répondre que l'excès n'est point à craindre dans cette profession ; mais on peut avancer certainement qu'il n'y a point assez de Laboureurs dans un Etat , lorsqu'étant assez riche en productions naturelles pour vendre aux autres de son superflu, il est au contraire obligé d'en acheter une partie de son nécessaire : la France est souvent dans ce cas.

Si l'on parcourt quelques-unes de ses Provinces , on trouve que non seulement plusieurs de ses terres restent en friche , qui pourroient produire des bleds , ou nourrir des bestiaux ; mais que les terres cultivées ne rendent pas , à beaucoup près , à proportion de leur bonté , parce que le Laboureur manque de moyens pour les mettre en valeur.

L'extrême misère du Laboureur en France est communément attribuée à l'excès des taxes qu'il a à payer. Il est taxé à raison des terres qu'il fait valoir pour le propriétaire , à raison de celles qu'il peut avoir lui-même en propriété , & à raison de son industrie , soit à les faire valoir , soit à faire commerce des productions de la terre : & quoique ce soit toujours le propriétaire des terres

22 *Rem. sur les Desavantages*

qui paye les taxes , cependant c'est sur le Fermier que le poids en tombe directement ; car il est sujet aux frais de saisie & d'exécution , pour le payement des taxes, non pas seulement à raison de sa propriété & de son industrie , mais encore à raison de la terre , dont il n'est que fermier ou colon.

La portion des taxes qu'il paye à raison de son industrie, est ou si injustement assise, ou si excessive, ou de sa nature tellement décourageante, qu'un Fermier craint de défricher un nouveau champ, d'augmenter le nombre de ses bestiaux, ou enfin de montrer une nouvelle industrie, sûr de voir augmenter cette taxe arbitraire qu'il ne peut déjà suffire à payer: ainsi un Fermier n'a pas plus d'émulation d'acquérir, qu'un esclave qui n'acquiert que pour son

maître ; il n'a pas d'espérance de devenir plus riche, & son intérêt est de se montrer pauvre.

C'est une maxime reçue en France , qu'il ne faut pas que le payfan soit dans l'aisance. En supposant cette maxime aussi vraie qu'elle est peu humaine , du moins est-il certain qu'on en a abusé : loin d'être aisés , les payfans de France n'ont pas même la subsistance nécessaire ; c'est une espèce d'hommes qui commencent à dépérir avant quarante ans, faute d'une réparation proportionnée à ses fatigues : l'humanité souffre en les comparant avec les autres hommes, & sur tout avec nos payfans Anglois. Chez les Laboureurs François l'extérieur seul annonce le dépérissement du corps, & l'anéantissement des facultés de l'ame.

Cette profession étant la plus

24 *Rem. sur les Desavantages*
pénible & la plus malheureuse ,
doit perdre tous les jours des Su-
jets ; aussi voit-on le luxe des Vil-
les enlever à la campagne des ha-
bitans utiles , pour en faire des la-
quais , ou des citoyens oisifs dans
d'autres professions ; quelques uns
d'entre eux aspirent & parvien-
nent à l'Etat ecclésiastique.

C'est encore principalement aux
dépens de cette classe que se for-
ment les armées : chaque Paroisse
doit un certain nombre d'hom-
mes , qui sont engagés seulement
pour un service de six années ,
& sont successivement remplacés
par d'autres ; c'est ce qu'on appelle
Milices. En tems de paix le ser-
vice n'étant pas effectif , fait peu
de tort à la culture : mais en tems
de guerre ce sont autant d'ouvriers
enlevés à la campagne , & qui ne
lui sont guères rendus : un sol-
dat qui a vécu en soldat , revient
rarement

rarement reprendre la charrue.

C'est ainsi que la classe des hommes qui procurent à l'Etat les deux biens les plus essentiels , les vivres & les matières des manufactures , doit continuellement tendre à se dépeupler : en sorte que tout semble disposé en France, pour faire qu'il y ait le moins de Laboureurs qu'il est possible.

*DES ARTISANS ET DES
COMMERÇANS.*

On peut dire de cette classe comme de celle des Laboureurs, qu'il ne peut y avoir d'excès dans le nombre des hommes qu'elle contiendra : on peut dire de même, qu'en France, bien des raisons tendent à la rendre toujours moins & moins nombreuse.

QUANT AUX ARTISANS.

Toute gêne ou charge imposée sur les Artisans, tend directement à détruire l'espèce ; & indirectement, en diminuant la consommation, par l'augmentation du prix de la main-d'œuvre, & la diminution du travail.

Or quelle plus grande gêne, que la longueur de la plûpart des Apprentissages, le nombre des Charges & Priviléges des Maîtrises, la multiplicité des Communautés, avec priviléges exclusifs, dont l'exercice est presque impossible, & occasionne nécessairement des procès entr'elles : en sorte que des Statuts & Réglemens, dont le prétexte est le bien du commerce, sont en effet par leur nombre, & par l'esprit exclusif qui les a presque tous

dictés, un obstacle à l'avancement de l'industrie & du commerce. Faute de facultés pour payer maîtrise , réception , &c. un Artisan ne peut prendre le métier qui convient à son talent naturel : au moyen des Communautés multipliées sans nécessité , le même ouvrage qui passe par différentes mains, n'arrive à sa perfection , qu'après avoir payé les charges de chaque Communauté , qui augmentent son prix , sans augmenter sa valeur réelle.

Quelle plus grande charge pour la classe des Artisans , que les taxes imposées de tems à autres sur les Communautés & Corps, les créations de nouvelles charges ou privilèges, &c. On en a fait un objet, ou au moins une ressource de Finances, non seulement dans des circonstances difficiles, mais même on fait payer ces taxes aux

28 *Rem. sur les Desavantages*
joyeux avénemens des Rois de
France , mariages des Reines ,
naissances des Dauphins : ressour-
ces toujours médiocres en elles-
mêmes, mais excessivement & irré-
parablement ruineuses par leurs
conséquences.

Enfin l'industrie même des Ar-
tifans , a sa taxe propre & arbi-
traire presque inévitablement ;
ensorte qu'ils payent à l'Etat ,
précisément parce qu'ils produi-
sent dans l'Etat , une valeur qui
n'y existoit pas : ce qui est pro-
prement un moyen imaginé pour
décourager l'industrie.

Je ferai une remarque en cet
endroit, faute de sçavoir où mieux
la placer : le nombre des Fêtes ,
c'est-à-dire des jours prescrits par
la Religion Romaine , réduit
beaucoup la somme du travail :
quoique la France ait supprimé
quelques-unes de ses Fêtes , nous

avons encore au moins quarante jours de travail de plus qu'elle , c'est - à - dire , que toutes choses égales, l'ouvrier François travaillera un neuvième de moins que le nôtre ; ce qui rendra son travail plus cher d'un neuvième , & sa subsistance d'autant plus difficile dans cette classe. Quelques autres pays Catholiques ont sagement réduit les jours de Fête , à la seule obligation de la Messe , avec permission de travail.

QUANT COMMERÇANS.

Leur classe se ressent nécessairement de l'oppression de celle des Artisans : moins il y a d'Artisans , moins il y a de Commerçans : plus les marchandises sont chères , moins il y a de marchands dans le Commerce intérieur & extérieur ; d'ailleurs la taxe de l'industrie ne pèse pas moins sur

30 *Rem. sur les Desavantages*
cette classe que sur celle des Artisans : plusieurs Commerçans, pour s'y soustraire, retirent de leur commerce des fonds, dont ils achètent des Charges qui les en exemptent.

Mais rien ne dépeuple davantage cette classe, que la passion commune à tous ceux qui sont devenus riches, d'acquérir la noblesse ; les uns pour les exemptions & privilèges dont jouissent les personnes & les biens des Nobles, à la préférence & au préjudice des personnes & des biens des Roturiers ; les autres par la vaine ambition de s'élever. Cette vanité, dit-on, tient au génie François ; mais il semble que ce ne devrait être que dans les Nations qui se gouvernent elles-mêmes, que le caractère national pût faire des progrès pernicieux. Dans une Nation gouvernée, le ministère toujours veillant & sans

passion , peut par de sages dispositions , corriger les faulx inclinations : on y a apparemment manqué en France. Dans une Nation où tout s'opère par l'honneur ou la vanité , on a privé de toute émulation d'honneur & de vanité , la profession la plus utile à l'Etat : Artisans , Fabricans , Entrepreneurs de manufactures , Marchands en boutique , Commerçans sur mer ; toutes ces classes , indifféremment comprises sous le nom de Marchands , ne sont ni distinguées , ni plus considérées que les autres. Aussi ce fut en vain que LOUIS XIV. accorda aux Nobles la permission de commercer en gros , sans déroger : personne n'en a profité ; & lorsqu'il accorda aux Commerçans ennoblis la liberté de continuer le commerce , s'il vouloit qu'ils en usassent , il auroit fallu

32 *Rem. sur les Defavantages*
qu'il leur eût donné la Noblesse
à cette condition , de rester dans
le commerce, & d'y élever leurs
enfans.

Si quelques Manufactures, comme celles de Vanrobais & des Gobelins entr'autres , ont reçu des marques particulières d'honneur & de protection ; d'un autre côté l'on voit cette sage politique contredite par des dispositions fâcheuses & humiliantes , comme par exemple , lorsqu'on fait courir le fort de la milice aux enfans des Marchands, ensemble avec le peuple du plus bas étage , même avec les valets. C'est ainsi que les Marchands méprisés & avilis , sont devenus méprisables à leurs yeux même , & ont cherché dans d'autres Etats une considération ruineuse pour les particuliers & pour le Royaume. Un Marchand , un Armateur qui abandonne une

manufacture ou le commerce de mer , prive le Commerce , non seulement des gros fonds qu'il y employoit , mais encore de son crédit. Toutes les classes des gens à qui il donnoit de l'emploi s'en ressentent nécessairement : ces pertes sont mal réparées sans doute par ceux qui leur succèdent avec moins de fonds , de crédit , d'habileté & d'expérience : ces pertes sont fréquentes ; elles tiennent le Commerce & la classe des Artisans & des Commerçans dans un état de foiblesse & de dépérissement.

*DE LA FINANCE, DU CLERGE',
des Magistrats & Gens de Loi ,
& du Militaire.*

Après avoir mûrement considéré les fonctions de ces différens Ordres, on ne peut disconvenir

34 *Rem. sur les Desavantages*
qu'il ne fût defirable que ce qu'ils
opèrent dans l'Etat , fût opéré
par le moins d'hommes qu'il est
possible.

En France au contraire ces quatre Etats ont acquis un accroissement continuel , & devenu très-sensible : les autres classes du Royaume n'ont d'autres vûes d'ambition que d'entrer dans la Finance, le Clergé, la Robe & le Militaire.

Ce sont les quatre *Etats* par excellence. Entrer dans l'une de ces quatre classes, c'est ce qu'on appelle en France *prendre un Etat* : les autres fonctions des Citoyens, c'est-à-dire, les plus utiles , se contentent du nom humiliant de *profession* ou *métier* : ce feroit parler improprement en France , que de dire que des Laboureurs, des Marchands *ont un Etat*.

DE LA FINANCE.

La perception des impositions est une dépense nécessaire qui ajoute à leur poids ; le Receveur pourroit dans une autre profession produire à l'Etat un bien réel : on doit donc employer à cette perception le moins d'hommes qu'il est possible.

En France le genre des taxes, leur nombre, les douanes intérieures multipliées, ont multiplié en même proportion les Receveurs des Droits.

Cette classe est celle vers laquelle les autres se portent avec le plus d'empressement & de fureur, par deux raisons.

La première, parce qu'on y fait de grandes fortunes, & que l'argent est le prix, ou du moins le moyen nécessaire pour parvenir

36 *Rem. sur les Desavantages*
aux honneurs & aux emplois des
trois autres états. La seconde ,
parce que la classe de la Finance
a été rendue elle-même suscepti-
ble des honneurs: l'argent a fait
Nobles presque tous les Chefs de
la Finance , même plusieurs des
subalternes. Tous les Commis &
Employés , jusqu'au plus bas de-
gré , portent l'épée , qui natu-
rellement n'appartient qu'aux Mi-
litaires , & distinctivement à la
Noblesse.

La Finance s'est acquise par des
alliances une sorte d'illustration:
on a vû la plus haute Noblesse ,
déposant sa fierté devant les ri-
chesses, rechercher dans l'alliance
des Fermiers, une opulence, que
souvent après le contrat elle a
payé d'un mépris inhumain.

La Robe a cru trouver dans la
Finance les moyens de réparer sa
pauvreté : mais en place de ri-

chesses durables, elle y a puisé l'exemple & les principes d'un luxe ruineux ; & si son intégrité est toujours demeurée exempte de reproches, son austérité du moins, & ses mœurs en ont souffert quelque altération.

D U C L E R G E'.

Il y a sans contredit en France beaucoup plus de Ministres de la Religion, qu'il n'en faut pour l'enseigner & en conserver le dépôt : le nombre nécessaire pour ces deux fonctions une fois rempli, le surplus n'est donc que pour posséder les Biens ecclésiastiques, & en jouir : c'est, dit-on, la récompense des cadets des Maisons qui se sont ruinées au service militaire de l'Etat. Quel principe dans un Etat, & quelle ressource, que d'anéantir une partie

38 *Rem. sur les Desavantages*
de ses Sujets pour récompenser
l'autre !

“ Les Couvens des deux sexes
„font d'une grande commodité,
ai-je entendu souvent répéter en
France : “ que feroit-on de ses fil-
„les, s'il n'y avoit des Couvens? „
Cette façon de penser établie dans
une Nation policée m'a semblé la
plus étrange : certains Peuples
barbares de l'Asie n'ont imaginé
d'autre ressource contre la misère,
que celle de noyer une partie des
enfans que la Nature trop fécon-
de leur accorde.

On avoit imaginé d'assigner aux
Militaires des pensions sur quel-
ques Bénéfices ecclésiastiques. Un
autre emploi du superflu des biens
du Clergé se présentoit plus natu-
rellement, celui de doter dans les
campagnes les filles & les garçons
à marier, afin de prendre le remé-
de du mal dans sa cause même.

*DES MAGISTRATS ET GENS
DE LOI.*

Les Loix & l'exercice de la Justice, étant plutôt le remède d'un mal qu'un bien positif dans l'Etat, doivent préférer les voies les plus simples, & qui emploient le moins de Citoyens.

En France, les Magistrats & Juges des Cours supérieures & subalternes, Royales & des Seigneurs, forment un Corps immense, qui a au-dessous de lui un nombre au moins aussi grand d'instrumens & de suppôts de la Justice, comme Avocats, Procureurs, Huissiers, Notaires, &c. multitude qui devient à la fin elle-même un des inconvéniens de l'administration de la Justice.

Cette classe inférieure enlève bien des Sujets aux professions plus utiles, & s'accroît tous les

40 *Rem. sur les Desavantages*
jours , parce qu'on y fait des
fortunes.

La classe supérieure des Magistrats devient & demeure pauvre ; parce que la fortune n'est pas susceptible d'augmentation ; mais le reste de considération dont elle jouit y attire des Sujets ; quelques Nobles en remplissent encore les emplois ; des Roturiers y viennent chercher avec empressement des Priviléges & l'ennoblissement.

Ainsi le Corps de la Justice & de ceux qui y appartiennent , y est le plus nombreux qu'il est possible.

DE L'ETAT MILITAIRE.

Un Corps qui ne se forme qu'aux dépens des professions les plus utiles à la Société, un Corps qui dévore ses membres, puisqu'il

ne leur procure qu'une subsistance viagère & leur interdit presque le mariage, devroit être le moins nombreux qu'il est possible ; c'est en France, celui qui excède le plus sa proportion.

L'ambition de la France, d'être la première entre les Puissances de la terre, est sans doute le principe de l'accroissement prodigieux de ses armées. Le caractère de la Nation, ses préjugés, ont bien secondé la politique du Gouvernement. L'Etat Militaire est le seul qui convienne à la Noblesse; mais elle est nombreuse & pauvre, & les Emplois militaires ne pouvoient suffire à la subsistance de tous; en place, on leur a accordé des honneurs. Le Militaire est donc seul en possession des grands honneurs, & il s'attribue privativement la Noblesse proprement dite.

42 *Rem. sur les Desavantages*

C'est au Service des Troupes de terre, que convient principalement ce que je viens de dire. Il s'en faut bien que le Service de mer, ait autant attiré l'attention & les graces du Gouvernement. Les grandes dépenses qu'emporte l'entretien du premier, sont sans doute la cause de la médiocrité de celui-ci. Enfin en France, le Service de terre est à tous égards celui de préférence, comme en Angleterre c'est celui de mer.

Mais tout le monde en France veut & peut devenir Noble, & tout Noble ne peut être que Militaire. Cette classe doit donc être la plus nombreuse de toutes : j'ajouterai quelques remarques sur la Noblesse en général.

DE LA NOBLESSE en général.

La Noblesse en France emporte l'exemption d'une grande

partie des taxes & des charges de l'Etat ; de-là, ce desir peu noble, & encore moins digne d'un Citoyen , que chacun a d'acquiescer la noblesse pour se dispenser de contribuer : en même tems par un préjugé ancien, reçu & encouragé, un Noble ne peut sans deshonneur faire le commerce ; il ne peut même honnêtement vivre sur ses terres, occupé du soin de les mettre en valeur ; il faut qu'un Noble tienne sa fortune & sa considération du Service militaire, c'est-à-dire, qu'il subsiste aux dépens de l'Etat. Or, on a multiplié les moyens d'acquiescer la Noblesse : on l'acquiesce dans les armées après un certain tems de Service ; quelques Charges de Robe la donnent ; une infinité d'autres Offices, semblent n'avoir été créés que pour la vendre.

44 *Rem. sur les Desavantages*

Pour cent mille livres prêtées à l'Etat à quatre pour cent , une Charge de Secrétaire du Roi donne la Noblesse avec toutes ses circonstances à celui & aux descendans de celui qui meurt dans la Charge ou qui la possède pendant vingt ans , après lesquels elle est vendue & fait un nouveau Noble. Un grand-père qui a plusieurs enfans, fait d'un seul coup par ce moyen , une multitude de chefs de familles nobles ; c'est-à-dire , qu'il leur achète l'honneur & la nécessité de vivre à la charge de l'Etat. On pouvoit , sans doute , imposer à ces Charges la condition d'exercer une profession utile & profitable à la République , ou mettre des restrictions aux droits & jouissances de cette Noblesse ; mais ces Charges ne se seroient pas vendues , & la création du plus

grand nombre étoit une ressource de finance. Quel marché ruineux pour l'Etat ! On a multiplié ses dépenses, diminué ses revenus & ses hommes, quand on a multiplié les moyens d'acquiescer la Noblesse.

C O N C L U S I O N .

Pour résumer en un mot. En France, le plus grand nombre des professions qui emploient les hommes, ont des principes opposés à la propagation, ou des causes nécessaires de destruction.

Secondement, les classes utiles à l'Etat, c'est-à-dire, celles qui produisent dans l'Etat une valeur qui n'y existoit pas, sont les plus chargées & avilies ; & la plus grande tendance des Citoyens, est vers les professions qui produisent le moins à l'Etat, & qui sont le moins susceptibles

46 *Rem. sur les Désavantages*
de population. Enfin, on a multiplié les moyens de rendre les hommes moins profitables à l'Etat.

Une comparaison curieuse , mais que je n'ai pû me procurer, seroit celle du nombre des mariages qui se font dans chacune des classes ci-dessus , Militaire, Robert Finance , Commerçans, Artisans, Laboureurs aisés , Laboureurs mal-aisés. Je voudrois comparer ensuite le nombre des enfans dans les ménages de chaque différente classe ; je ne doute point que le nombre des mariages ne se trouvât moindre dans certaines classes , & les enfans rares dans les mariages de ces classes , dans une proportion qui vérifieroit ce que j'ai avancé.

Une autre comparaison satisfaisante , seroit celle du nombre des hommes que la France emploie

dans les différentes professions , avec celui que l'Angleterre occupe dans les mêmes. On trouveroit, sans doute , une disproportion qui expliqueroit comment la Grande-Bretagne, moindre de plus de moitié que la France en hommes & en terres, possède une Marine, un Commerce & des revenus si supérieurs à ceux de France, en proportion du nombre de ses hommes & de l'étendue de ses terres.

L'aisance des Laboureurs en Angleterre, la culture des bleds encouragée, un corps nombreux d'Artisans & de Commerçans considérés, des Troupes de terre en nombre médiocre, des Ministres seulement en nombre nécessaire pour l'instruction, un corps de Marine considérable, donneront la solution de ce Problème.

48 *Rem. sur les Desavantages*

Ce n'est pas sans une joie sensible, que j'ai remarqué dans le Gouvernement de France un vice dont les conséquences sont si étendues, & j'en ai félicité ma Patrie ; mais je n'ai pû m'empêcher de sentir en même tems, combien formidable seroit devenue cette Puissance, notre ambitieuse rivale, si elle eût profité de tous les avantages que ses possessions & ses hommes lui offroient.

O sua si bona nôrint !



I I.

*Desavantages de la France quant
à l'Emploi du Génie & de
l'Esprit de ses Habitans.*

LA France n'emploie pas
si mieux à son avantage , le
génie & l'esprit de ses habitans,
qu'elle n'emploie leurs bras : c'est
le pays de l'Europe qui contient
le plus d'Ecoles , de Colléges ,
d'Académies de tout genre. La
langue Françoisè a dans sa Ca-
pitale son Académie particulière;
les Belles-Lettres & Antiquités ,
les Sciences, la Peinture & Scul-
pture, la Musique y ont aussi les
leurs. Toutes les Provinces de
France , jalouses de la Capitale,
ont érigé des Académies à l'envi

50 *Rem. sur les Defavantages*

les unes des autres ; malgré le nombre, on n'en voit aucune qui manque de sujets. L'ambition d'y être admis, fait naître une infinité d'Ecrivains qu'elle enlève à l'Agriculture, aux Arts utiles & au Commerce ; car en France un Auteur ne fait qu'écrire & s'interdit absolument toute profession utile. Les auteurs font une espèce de Nobles, ou de Gens vivant noblement de la gloire de leurs Ouvrages & de la protection des Gens riches. Plusieurs d'entre tous ces Ecrivains cependant, eussent peut-être mieux labouré la terre, mieux fabriqué du papier qu'ils ne font des livres, & sûrement eussent été plus utiles à l'Etat.

Si l'on examine les différens objets dont s'occupent ces Académies, & qui sont traités dans les Livres, on trouve que les con-

noissances , les Sciences & les Arts de pur agrément , ont toute préférence sur celles qui ne sont qu'utiles : mais sur tout l'esprit, c'est-à-dire , la manière d'écrire & de dire les choses , est l'objet dont il semble qu'on ait été le plus touché ; c'est aussi en quoi on a fait les progrès les plus grands. Le François écrit sans contredit avec plus de graces & de méthode qu'aucune Nation ; mais il semble que content de cet avantage , il ait négligé la manière de penser & le choix des matières.

Parmi tant d'Académies si libéralement répandues par toute la France , le Commerce , les Arts mécaniques , l'Agriculture dont les détails sont si étendus , n'ont point mérité d'avoir leur Académie particulière. (a) Les noms de

(a) Sola res rustica, quæ sine dubitatione

52 *Rem. sur les Defavantages*
ces Sciences ne font point cepen-
dant inconnus dans quelques-
unes de ces Académies ; mais
elles ne peuvent s'y attirer qu'une
attention médiocre, confondues
qu'elles font avec tant d'autres
Sciences plus nobles & plus amu-
santes. Les Prix que distribuent
ces Académies , & qui ont si
abondamment multiplié les beaux
Esprits , les Poëtes , les Sçavans ,
les Peintres , les Sculpteurs , &c.
on n'a point imaginé de les em-
ployer pour multiplier les Arti-
stes, les Manufacturiers, les Agri-

proxima & quasi consanguinea sapientix est ,
tam discipulis eger quam magistris. Adhuc
enim Scholas Rhetorum , Geometarum , Mu-
sicorumque ; vel quod magis mirandum est ,
contemptissimorum vitiorum officinas , gu-
stosius condendi cibos & luxuriosius ferula
struendi , capitumque & capillorum cincin-
natores non solum esse audiui , sed & ipse
vidi. *Columella , de re rustica , lib. 1. cap. 1.*

de la France, &c. 53

culteurs ; aucun fonds public ni particulier n'est destiné à encourager les découvertes utiles à la Société. Un Citoyen zélé s'élève & rend publiques des Observations sur l'Agriculture, fruit d'une expérience longue & coûteuse ; peu de gens feront les mêmes essais faute de moyens , ou de crainte de perdre s'ils ne réussissent pas ; lui-même , faute de secours , sera forcé d'abandonner une étude à laquelle le travail & les facultés d'un seul Citoyen ne peuvent suffire. Enfin , c'est presque un phénomène entre les Sujets des Prix des Académies de France, que celui de l'Académie d'Amiens , qui propose pour l'année 1753 les Questions suivantes : *Quelles sont les différentes qualités de Laines nécessaires aux Manufactures de France ? Ces Manufactures peuvent-elles se passer*

54 *Rem. sur les Desavantages
des Laines d'Espagne , d'Irlande ,
ou de toute autre Laine
étrangère ? Quels seroient les
moyens de donner aux Laines de
France les qualités qui leur man-
quent , & d'en augmenter la quan-
tité ?*

Parmi les Livres François , les plus rares sans contredit , sont ceux qui s'occupent des Arts & des connoissances utiles à la Société. On n'a presque rien écrit sur l'Agriculture, ni sur le Commerce en général, encore moins sur les détails de ces objets, & sur ceux qui y ont rapport : on a même négligé les secours que les Etrangers pouvoient offrir sur ces matières. On ne trouve dans aucune Bibliothèque publique ni particulière , de collection des ouvrages qui existent sur le Commerce & l'Agriculture : on a enrichi avec soin la Langue Fran-

de la France , &c. 55

çoise des Poësies & des Romans de toutes les Nations ; on a traduit quelques - uns de nos Poëtes & de nos Romanciers bons & mauvais. Nos Auteurs sur le Commerce & sur l'Agriculture , seront les derniers connus. (a)

L'éducation des hommes mériteroit bien ici quelques remarques particulières : dans tous les Pays elle est toujours instituée conformément au génie de la Nation ; & par un cercle nécessaire , elle contribue à former & à conserver le génie national. Mais je n'entreprendrai point d'entrer dans le détail trop long des

(a) M. Duhamel du Monceau , de l'Académie Royale des Sciences de Paris , & de notre Société Royale de Londres , vient de donner un *Traité de la culture des terres* , suivant les principes de Jethro Tull , avec quelques expériences sur cette nouvelle Méthode.

Il a publié depuis , son excellent *Traité de la conservation des grains*.

56 *Rem. sur les Defavantages*
défauts qui pourroient être com-
muns à l'éducation François &
à la nôtre. Les voyages sont sans
contredit la meilleure école pour
former les hommes ; aussi voya-
geons-nous beaucoup, & même
si excessivement, qu'on pourroit
croire que chez plusieurs d'en-
tre nous, le goût pour les voya-
ges, n'est autre chose qu'une
inquiétude, envie ou besoin d'ex-
ister ailleurs. Les François voya-
gent peu ; je ne crois pas vo-
lontiers que ce soit par mépris
pour des Nations qu'ils ne con-
noissent pas ; plus simplement,
le luxe des parens s'accorde mal
avec la dépense de faire voyager
leurs enfans. Cependant on ren-
contre des François qui ont fait
leur tour d'Italie ; il semble même
qu'il commence à être du bon air
d'avoir été en Angleterre. Les
gens sages qui en sont revenus,

tiennent des propos plus honnêtes sur notre politesse & nos mœurs, qu'on n'a fait par le passé; & peut-être aussi les méritons-nous mieux maintenant. Quelques-uns à leur retour parlent beaucoup de nos chevaux, qu'ils ne savent pas monter; de voleurs, bien plus qu'ils n'en ont rencontré; de notre liberté, dont ils n'ont point d'idée. Je ne sais si c'est imitation, (que nous pourrions prendre pour une marque d'estime) si c'est caprice de mode; mais j'ai trouvé aux jeunes François le matin un air presque Anglois, ainsi que chez nous on reproche à notre jeunesse d'avoir pris dans sa parure & dans ses manières un extérieur tout-à-fait François; la jeunesse de France passe, en courant à pied ou à cheval, la matinée à ne rien faire à la manière Angloise, & la soirée à

§ 8. *Rem. sur les Desavantages*
faire des riens à la manière Fran-
çoise. Cependant ils nous imitent
mal encore ; leurs frocks n'ont pas
la taille encore assez longue, &
pour les cheveux, ils ne les met-
tront jamais si bien sur les épaules
que nous. *O imitatores !*

I I I.

Desavantages de la France dans l'Economie de la distribution des Richesses.

L'Inégale distribution des ri-
chesses dans les différens
états, est un des principaux liens
de la Société, & la plus puissante
cause de subordination entre tous
ses membres, depuis le Souve-
rain jusqu'au dernier Sujet. Le
luxue en est l'effet nécessaire, &
en même tems le remède ; c'est

par ce moyen, s'il est bien entendu, que l'argent circule & porte la vie dans toutes les parties du Corps politique.

Mais cette inégale distribution des richesses peut être si excessive ou si vicieuse, qu'une excessive richesse dans une classe de l'Etat, cause dans une autre une excessive pauvreté. Comme il n'y a que les terres & le commerce qui produisent dans l'état une valeur qui n'y existoit pas, toute fortune excessive qui ne viendra point de ces deux sources, ne pourra s'être formée qu'aux dépens du Commerçant & du Cultivateur ; ce sera une espèce d'imposition sur ces deux classes, qui arrêtera la culture & diminuera l'industrie. D'ailleurs la disproportion excessive des fortunes, est de sa nature peu favorable à la consommation ; une maison de

60 *Rem. sur les Desavantages*
vingt mille liv. sterling de rente
ne consommera point tant de
vin , par exemple , que vingt
ménages de mille livres de rente
chacun ; la dissipation & l'abus
que cette maison fera de la viande
& des autres provisions nécessaires
à la vie , n'équivaudra point
au défaut que feront dans la consommation,
les Artisans & Pay-
sans qui en seront privés.

Si plusieurs fortunes immenses s'élèvent de la sorte , & ne
sont pas distribuées dans différens
points du Royaume , l'effet en
sera encore plus pernicieux ; il
s'en suivra nécessairement une
distribution mal ordonnée des
hommes : de toutes les parties
du Royaume les Habitans seront
entraînés vers ce point où les richesses
de l'Etat seront réunies ;
& le mal sera sans bornes , si ces
hommes quittent des professions

de première nécessité , pour des métiers qui ne produiront rien à l'Etat , ou qui n'auront pour objet qu'une consommation ruineuse , comme sont tous ceux que le luxe excessif entretient ; c'est ce qui est arrivé en France.

La France réunit dans Versailles & dans Paris , comme en un seul point , toutes les Puissances qui peuvent attirer les hommes ; à la Cour, les grandeurs & les honneurs qui ne viennent que d'elle , & qui ne sont que pour ceux qui y vivent ; à Paris , non seulement tous les trésors de l'Etat , mais encore tous les Sujets qui sont riches dans l'Etat, soit des revenus de l'Etat, soit de leurs revenus propres ; & tous les Riches ont fixé leur domicile & leur habitation dans cette Ville , par préférence pour le voisinage de la Cour.

62 *Rem. sur les Defavantages*

Une portion si considérable des richesses de l'Etat & des particuliers, fixée dans un même lieu, n'a pu répandre ses influences qu'à une certaine distance ; les terres voisines & celles qui ont pu y envoyer leurs denrées s'en sont ressenties, chacune en proportion de son éloignement. Il en a été de même des manufactures nécessaires aux besoins & au luxe : les terres & les manufactures qui manquent des commodités du transport, ont été négligées ou abandonnées, faute de trouver une consommation suffisante sur les lieux ou à des distances propres : le besoin a attiré à la Ville les habitans des campagnes, & le luxe les a employés avec excès dans toutes les professions nécessaires & superflues : de là un nombre immense de laquais & de valets de tout rang,

de Perruquiers, d'Artistes, & de Maîtres des Arts les plus frivoles, de Solliciteurs de procès, & autres gens d'industrie, nombre qui s'accroît tous les jours au point, que pour rétablir l'économie qui convient à la population, Paris devroit envoyer des Colonies dans les parties du Royaume qui se sont dépeuplées pour lui.

On peut assurer que la distribution des richesses est mal ordonnée dans un Etat, quand on voit les Propriétaires des terres occuper à la Ville des Palais somptueux, tandis que leurs Châteaux, leurs Fermes, leurs Villages tombent en ruine; quand les denrées sont sans consommation dans les Provinces, parce qu'on ne vit dans ses terres que le tems qu'il faut pour recueillir de quoi vivre à la Ville; quand un Royaume fertile manque de

64 *Rem. sur les* Desavantages*
bleds , parce que le Laboureur
est forcé par la pauvreté de venir
à la ville servir les besoins & les
fantaisies de l'homme riche; en-
fin , quand il ne reste plus à
l'homme riche d'autre manière
de luxe, que celle de consommer
sans mesure en meubles de toute
sorte , l'or & l'argent qui manque
à la culture des terres. Le luxe
bien ordonné consomme , le luxe
excessif abuse & détruit ; c'est le
luxe de Cléopatre.

I V.

*Intérêt de l'argent plus haut en
France qu'en Hollande & en
Angleterre.*

P Ourquoi la France a-t-elle
soutenu l'intérêt légal de
l'argent à cinq pour cent, tandis

que la Hollande & l'Angleterre l'ont établi par diverses réductions successives à $2 \frac{1}{2}$ & 3 pour cent ?

Il en est des Etats comme des Particuliers ; celui qui a le moins de crédit , paye plus cher l'intérêt de l'argent qu'il emprunte ; or le Gouvernement Monarchique n'est pas naturellement susceptible d'une aussi grande confiance que le Républicain. Dans les besoins pressans , l'emprunteur reçoit la loi que lui impose le prêteur ; or la France depuis un siècle , s'est trouvée souvent dans cette position : & comme entre toutes les Puissances qui se sont vues entraînées dans les guerres , elle a fait les efforts les plus grands en proportion de ses forces , elle a plus que les autres épuisé son crédit par des emprunts sous toute sorte de for-

66 *Rem. sur les Defavantages*
mes , comme créations de Charges de tout genre , aliénations de Taxes , Loteries , Tontines , Rentes viagères, Rentes sur ses Domaines & sur ses revenus , &c. Outre ces ressources , elle a imaginé celle de former de ses Fermiers & de ses Caissiers un Corps puissant , dont le crédit pût lui servir au besoin ; comme feroit un Seigneur décrédité qui emprunteroit à dix pour cent de son Intendant enrichi à ses dépens , ce que celui-ci trouveroit sur la place à six pour cent. Réduit à ces expédiens , le Roi n'a pu être assez maître de l'intérêt de l'argent , pour réduire l'intérêt légal. Mais comme le François est naturellement confiant & peu capable d'impressions durables , quelques années de paix & de persévérance à tenir fidèlement les engagemens de Finance , peu-

vent faire oublier les tems précédens, & achever de rétablir le crédit: alors avec leurs fonds d'amortissemens, & quelques sommes que les Fermiers & Caissiers avanceroient à un intérêt modique, le Roi remboursant quelques parties de rente, réduisant l'intérêt légal à quatre pour cent, & proposant le remboursement de quelques autres dettes ou réduction d'intérêt sur ce pied, successivement la plus grande partie des dettes de l'Etat s'établiroit à cet intérêt, & peut-être au-dessous. Evénement auquel l'Angleterre a grand intérêt que la guerre mette des obstacles

Quoi qu'il en arrive, cet intérêt trop haut de l'argent est d'un grand désavantage pour la France. Il met la France vis-à-vis de la Hollande & de l'Angleterre dans la même position qu'est un

68 *Rem. sur les Désavantages*
Emprunteur vis-à-vis d'un Usurier ; leur argent y vient chercher l'intérêt le plus fort , & la rend débitrice de sommes considérables.

Le haut intérêt de l'argent en France , grossit encore la classe des hommes dont l'industrie est perdue pour l'Etat , d'une multitude de rentiers oisifs : le nombre des Commerçans en est diminué ; le Commerce réduit dans un petit nombre de mains se resserre ; les efforts de l'industrie sont moins actifs & moins multipliés ; le Commerce extérieur devient presque un monopole ; on vise aux grands profits ; on néglige les gains médiocres , principes les plus directement opposés à la consommation , à l'emploi des pauvres , & à la population : la consommation des denrées diminue ; l'agriculture est découra-

gée : on n'emploie point à l'amélioration des Terres, l'argent que l'usure fait mieux valoir.

Enfin, comme l'intérêt de l'argent que le Commerce emprunte suit toujours l'intérêt légal ou établi, & que le profit marchand est communément estimé le double de l'intérêt de l'argent; il est évident que toutes choses égales, la Hollande & l'Angleterre ont sur la France l'avantage de pouvoir entreprendre les mêmes affaires de Commerce à six pour cent de meilleur marché qu'elle.

Des Loix ne permettent en France de tirer d'intérêt de l'argent, qu'en aliénant le fonds; cependant, au mépris de ces mêmes Loix, l'argent se place à intérêt dans le Commerce sur billets exigibles : cette usure est tolérée, & s'est établie au-dessus même de l'intérêt légal, à raison de la rareté

70 *Rem. sur les Defavantages*
de l'argent dans le Commerce ,
causée en partie par la défense
de la Loi : ainsi la Loi n'est point
exécutée, & cependant le Com-
merce souffre de la Loi.

La France a dans ses mains le
remède à tous ces defavantages :
elle ouvrira sans doute les yeux
sur l'expérience heureuse que
nous avons faite de diverses ré-
ductions d'intérêt depuis 1623
qu'il étoit à dix pour cent : les
noms des Citoyens qui les ont
conseillées, Sir Thomas Colepe-
per, Sir Josias Child, Sir J. Bar-
nard, seront à jamais glorieux &
chers à l'Angleterre : avant eux
le Chancelier Bacon, l'un des
plus grands esprits de son siècle,
avoit apperçu ces vérités dans
toute leur étendue, & avoit donné
les mêmes conseils dans ses *Essais*
de Politique & de Morale.

Nous ne devons pas voir sans

France une ressource aussi puissante, dont nous avons beaucoup usé, & que la Hollande a sans doute épuisée, ainsi qu'on peut en juger, en voyant l'intérêt de son argent à deux & demi, & son Commerce réduit de jour en jour par toutes les Nations qui ne font que reprendre ce que son industrie avoit usurpé, tandis que le poids excessif des taxes tient en même tems ses Terres sans valeur.



AVANTAGES

AVANTAGES

E T

DESAVANTAGES

D E L A

GRANDE-BRETAGNE,

*Par rapport au Commerce & aux
autres sources de la Puissance
des Etats.*

D



AVANTAGES

E T

DESAVANTAGES

D E L A

GRANDE-BRETAGNE,

*Par rapport au Commerce & aux
autres sources de la Puissance
des Etats.*

'EST une science bien nécessaire, qu'une connoissance exacte de ses propres forces ; & ce n'est point une considération stérile que celle de ses avantages, quand on y joint l'étude de leurs principes, de l'usage qu'on en a fait, & des moyens de les augmenter, ou de s'en procurer de

76 *Avantages & Desavantages*
nouveaux. Il est ordinaire de ne point assez faire d'attention à ceux que l'on ne doit qu'à la nature, soit parce qu'on s'aperçoit peu des biens dont on jouit sans peine, soit parce que notre orgueil donne la préférence à ceux que nous tenons de notre industrie : cependant les avantages naturels sont les seuls vrais, ceux dont la possession peut le moins être enviée ou ravie, ceux enfin qui récompensent le plus sûrement les soins qu'on donne à les étendre : telle est l'intention des considérations suivantes.

I.

*DE LA FORME NATURELLE
de la Grande-Bretagne.*

S Uivant la computation de M. Edmund Halley, l'Angleterre, le premier & le plus grand

de la Grande Bretagne, &c. 77
des Royaumes de la Grande Bretagne, contient environ 40 millions d'acres (a) quarrées; & sa forme est telle, que le point de ses terres le plus distant de la mer, n'en est éloigné que de 70 milles (b).

L'on sent d'abord combien une étendue si heureusement proportionnée est favorable au commerce intérieur entre les différentes provinces, au commerce extérieur des productions naturelles & des manufactures, & conséquemment à la population.

Comme Isle, la Grande Bretagne possède un grand nombre de provinces maritimes, par conséquent la disposition la plus naturelle à avoir un grand nombre de matelots, pêcheurs, &c.

(a) Acre, $\frac{4}{5}$ d'arpent.

(b) Environ 25 lieues de France.

78 *Avantages & Desavantages*

La mer est son rempart naturel ; ses vaisseaux sont ses forteresses , offensives en même tems que défensives , à la différence des places fortes bâties sur les frontières : grand avantage pour elle , & grande nécessité de conserver sa supériorité maritime , en sorte qu'elle soit plus dans le cas d'attaquer que de se défendre.

La Puissance la plus maritime a dû devenir naturellement la plus commerçante ; & son commerce & sa marine se doivent procurer naturellement un accroissement réciproque.

Comme Puissance maritime & commerçante , la guerre lui est moins à charge qu'à aucune autre Puissance ; tandis que la France tient quatre cens mille hommes armés , la Grande Bretagne emploie à peine cent mille hommes sur terre & sur mer ; sa cul-

de la Grande Bretagne, &c. 79
ture & ses manufactures s'en res-
sentent peu : & tant qu'elle con-
serve la supériorité sur les mers,
ellè peut en même tems faire le
commerce de ses productions na-
turelles & de ses mañufactures ;
ellè est dans la guerre, la Puif-
sance qui dépense le moins &
qui gagne davantage.

Comme Isle, possédant une
étendue suffisante de terres ferti-
les, elle a pu renoncer à l'esprit
de conquête, & n'a point été ten-
tée d'ajouter à son continent des
terres qui auroient été à sa bien-
séance : disposition favorable à
l'esprit de commerce, mais en-
core à sa liberté & à sa tranquil-
lité : la constitution se conserve
difficilement sans altération dans
un Etat dont les bornes s'éten-
dent considérablement. (Ceci soit
dit sans application à nos posses-
sions en Amérique, qui sont des

D iv

80 *Avantages & Desavantages*
acquisitions de commerce plutôt
que des conquêtes.)

L'existence solitaire & isolée
que la Grande Bretagne tient de
la nature, l'a heureusement af-
franchie des dépendances diver-
ses qu'impose le voisinage des au-
tres Etats : par exemple, elle ne
permettra point que la France
s'empare des Pays - Bas Autri-
chiens, mais elle ne craint point
personnellement cet événement,
comme la Hollande peut le re-
douter. La France peut trans-
porter son artillerie victorieuse
devant toutes les places d'Alle-
magne & de Hollande ; l'Angle-
terre ne craindra point la France
tant que la marine françoise ne
sera point à craindre.

Mais qu'est devenue cette in-
dépendance si précieuse, depuis
qu'un Roi de la Grande Bretagne
possède en Allemagne un domaine

de la Grande Bretagne, &c. 81
qui lui donne un intérêt étranger
à celui de la nation, qu'il faut
défendre, qu'il veut augmenter,
qu'il enrichit de ses épargnes; un
domaine enfin qui donne à un
Roi d'Angleterre un revenu &
des troupes qu'il ne tient pas de
la nation ?

I I.

PRODUCTIONS NATURELLES
de l'Angleterre.

DEs bleds, des laines & des
bestiaux, des mines de plu-
sieurs sortes, sont les principales
richesses que l'Angleterre doit à
la nature: son industrie s'exerce
naturellement à faire valoir ces
avantages par l'agriculture & le
commerce.

82 *Avantages & Desavantages*

DES BLEDS, & de la Culture en général.

La préférence que l'on doit à certaines productions naturelles sur d'autres, nous est bien sûrement indiquée par nos besoins : ainsi le bled est presque universellement reconnu pour l'espèce dont la culture mérite les premiers soins : & comme le besoin en est général, & que sa consommation dépend de la nécessité, qui ne reconnoît point les caprices de la mode, l'Etat qui, toutes choses égales d'ailleurs, sera supérieur en ce point, jouira de la supériorité la plus solide & la plus indisputable.

L'Angleterre a été long-tems sans profiter de ses avantages à cet égard : il faut convenir que le bled est naturellement d'une

de la Grande Bretagne, &c. 83
moindre nécessité pour l'Anglois
que pour les autres peuples de
l'Europe. Des Historiens dignes
de foi nous disent qu'avant que
les Romains eussent mis le pied
dans notre Isle , extrêmement
peuplée alors , la nourriture or-
dinaire des Bretons étoit du lait
& de la chair des animaux sau-
vages ou domestiques qui étoient
très-abondans ; qu'ils vivoient peu
de bled ; qu'il n'étoit ni estimé
ni abondant parmi eux : dans le
nord de l'Irlande ils se nourris-
sent encore du sang de leurs be-
stiaux, & principalement de lai-
tage : dans les montagnes d'Ecosse
l'usage du bled est médiocre ;
enfin en Angleterre on mange
peu de pain , beaucoup de viande
& de légumes.

Tant que l'Angleterre n'a son-
gé à cultiver que pour sa propre
subsistance, elle s'est trouvée sou-

84 *Avantages & Desavantages*

vent au dessous de ses besoins , obligée d'acheter des bleds étrangers : mais depuis qu'elle s'en est fait un objet de commerce , sa culture en a tellement augmenté , qu'une bonne récolte peut la nourrir cinq ans. Un climat & des terres favorables rendent ses moissons assez certaines , & elle est en état maintenant de porter de ses bleds aux Nations qui en manquent.

Je rapporterai pour exemple de sa richesse présente, un extrait des exportations des années 1746 à 1750 , comprenant tous grains, comme froment , seigle , orge , malt (a) & gruau , du crû de l'Angleterre seule, sortis de cinquante-sept de ses ports pour le Portugal, la Flandre, la Hollande, la France, le Dannemarck, la Russie, l'Afrique, &c.

(a) Grain préparé pour faire la bière.

*EXTRAIT d'Etat d'Exportation de tous Grains présenté devant
la Chambre des Communes en 1751.*

Pour les Années.	Nombre de Quartiers (a).	Prix commun du Quartier de tous grains dans les cinq années, 1 liv. st. 8 sche.	Monnoie de France.	Année commune de ces cinq
1746	633943.			
1747	817983.			
1748	1045656.			
1749	1140848.			
1750	1651417.			
	<u>5,289847 Q^{rs}.</u>		7,405786. l. st. 170, 333078. l. 34,066080 liv.	

(a) Environ le $\frac{1}{3}$ d'un tonneau.

86 *Avantages & Desavantages*

Sur lesquels 5, 289847 quartiers de tout grain, je trouve que la France en a tiré pour sa part, 260, 000 quartiers, presque tout de froment, dans les trois années 1748, 1749 & 1750; c'est-à-dire, à 1 *livre sterl.* 15 *schelins*, prix commun du froment pour ces trois années, pour 455, 000 *liv. sterling.* (10, 465000 *liv. tourn.*)

On conçoit d'abord que ç'a été pour ces cinq années 7, 405, 786 *liv. ster.* que les autres Nations ont perdu par la balance de leur Commerce, & dont l'Angleterre est devenue plus riche; on doit encore ajouter à cette somme le fret de ces bleds, payé presque à l'Angleterre seule; car sur le total de l'exportation des cinq années, la quantité exportée par vaisseaux étrangers, ne monte pas à plus de 45, 887 ^{qers}. Ce fret peut s'estimer 633 650 *livres sterling*,

de la Grande Bretagne, &c. 87
 (14, 573950 liv.) à 2^{schel.} 2^{den.} $\frac{1}{2}$
 par quartier. Mais pour sentir
 toute l'étendue des avantages de
 cette exportation, il faudroit cal-
 culer le nombre d'hommes que
 ces 5, 289847 q^{ers} ont employés
 en Angleterre, soit à la culture
 des terres, soit au transport d'iceux
 à la mer, soit au commerce de
 vente & revente de ces bleds
 dans l'intérieur, soit à construire
 & monter les vaisseaux qui les
 ont exportés; le nombre des au-
 tres hommes, qui ont gagné leur
 subsistance à fournir aux précé-
 dens tous leurs besoins; enfin,
 tout ce qu'ont payé à l'Etat tous
 ces hommes pour leurs consom-
 mations; & faire ensuite cette
 considération, que l'emploi & la
 dépense de ces hommes en An-
 gleterre a été payée par les pays
 éprouvant la disette, tandis qu'un
 même nombre d'hommes dans

88 *Avantages & Desavantages*
 ces pays, manquoit des occasions
 d'emploi qu'il procuroit ailleurs.

C'est à l'an 1689 qu'est l'épo-
 que des riches moissons de l'An-
 gleterre : elle en est redevable à
 cet Acte si sage, qu'institua une
 gratification pour l'exportation
 des grains sur vaisseaux An-
 glois. (a)

(a) Par Actes de l'an 1 de Guillaume & Marie,
 5 d'Anne, 3 de George II. il est accordé

*Par Quartier de Grains * Gratification.*
n'excédant pas le prix de

* Qui contient
 environ 24 boif-
 seaux de Paris. *l. st. sche. l. st. sche. d.*

Froment.....	2.	8.....	5.
Seigle.....	1.	12.....	3. 6.
Orge.....	1.	4.....	2. 6.
Malt d'orge..	1.	4.....	2. 6.
Malt de from.	2.	8.....	5.
Grain d'avoï. à 15.....	2.	6.	

Par tonneau (de
 500 pintres de
 Paris.) { Sur les liqueurs spi-
 ritueuses tirées de
 l'orge, du malt, &c.
 l'orge étant à 1 4. . 1. 10.

Ladite gratification payable seulement quand
 l'exportation sera faite par Vaisseaux Anglois,

de la Grande Bretagne, &c. 89

Cette méthode, toujours suivie du succès dans tous les cas où on l'a pratiquée, trouve néanmoins des contradicteurs parmi les Manufacturiers & Traficans : ils objectent que, donner cinq schelins par quartier de bled exporté, c'est tenir chez nous le prix du bled plus haut qu'il ne seroit sans cela, & le donner à l'Etranger au-dessous même du prix de nos

l'exportation sera faite par Vaisseaux Anglois, Capitaine & Equipage au moins aux deux tiers Anglois, n'a point lieu sur les bleds exportés pour Alderney, Jersey & Guernesey ; payable dans chaque Port, par les Receveurs des Douanes, ou faute de fonds, par le Receveur général, dans les trois mois, avec telles preuves de l'exportation effective, & sous telles peines en cas de fraude, qu'il est ordonné par lesdits Actes ; ces dernières années que l'Exportation a été grande, les Douanes ont été en retard de payer la gratification, qui en 1748, ainsi qu'en 1749, passa 200000 *l. st.* (4, 600000 *liv.*) & en 1750, montoit à 325405 *l. st.* (7, 484315 *liv.*) & sur la demande des Exportateurs, le Parlement leur a alloué en cette sixième Session l'intérêt des sommes qui leur étoient dûes, par Acte du 14 Mai 1753.

90 *Avantages & Desavantages*
propres marchés, ce qui dimi-
nue le prix de la main-d'œuvre
de l'Etranger, & renchérit la
nôtre : c'est à quoi se réduit tout
ce qu'on a avancé contre la gra-
tification.

L'expérience est la meilleure
réponse qu'on puisse faire à une
pareille objection, & elle démon-
tre que la gratification a diminué
le prix des bleds.

L'intention de la gratification
étant d'encourager la culture, en
favorisant l'exportation du super-
flu, il semble que pour trouver le
cours du bled, auquel la gratifi-
cation seroit dûe, il n'ait fallu
que chercher quel étoit le prix
du bled, lorsqu'il étoit seulement
dans une quantité suffisante pour
répondre à la subsistance annuelle,
& aux hazards d'une mauvaise
récolte ; on l'a trouvé dans le
prix commun des années qui ont

de la Grande Bretagne, &c. 91
 précédé 1689 ; puisque dans ces
 tems, l'Angleterre exportoit peu
 de bleds , & étoit obligée quel-
 quefois d'en tirer de l'Etranger ;
 & le prix commun des 43 années
 précédant 1689 , s'étant trouvé
 de 2 liv. 10 schel. 8 den. sterl. par quar-
 tier de froment , on a fixé même
 au-dessous, le cas de gratification,
 c'est-à-dire, à 2 liv. 8 sch. ; mais de-
 puis 1689 , le prix commun de
 64 années finissant à 1752 , n'a
 été que de 2 liv. 2 sch. 6 den. sterl. ce
 qui fait 8 sch. 2 den. de diminution
 par quartier : cette diminution
 ne peut être attribuée qu'à l'ac-
 croissement de la culture , qui
 n'a pu être opéré que par la gra-
 tification ; ce qui se trouve confir-
 mé par la comparaison de l'état
 du prix des bleds , avec l'état des
 gratifications , dans les années
 1746 à 1750.

92 *Avantages & Desavantages*

<i>Années.</i>	<i>Gratifications.</i>	<i>Prix commun du</i>
	<i>liv. sterl.</i>	<i>froment. le quartier.</i>
1746...	99385.....	1. l. 19 sch.
1748..	201637.....	1. 17
1749..	218566.....	1. 16
1750..	325405.....	1. 12

Où l'on voit que dans les années où la somme des gratifications, & conséquemment celle des exportations a été la plus grande, le prix du bled a été le moindre.

Le prix commun du bled, cité ci-dessus, a été pris de l'état du cours des grains au marché de Windsor, recueilli exactement par le Révérend Evêque Fleetwood, depuis 1646 jusqu'à 1706, & continué jusqu'à 1752 : le prix commun de chaque année est formé des deux prix du bled à la Notre-Dame d'Août & à la Saint-Michel.

L'effet de cette gratification

de la Grande Bretagne, &c. 93
n'est pas de faire baisser le prix du bled au-dehors en faveur de l'Etranger ; mais c'est un expédient nécessaire pour nous mettre en état de vendre notre bled dans les marchés étrangers, au même prix que la Pologne, le Danemarck, Hambourg, l'Afrique, la Sicile, & que nos Colonies enfin qui en fournissent l'Espagne, le Portugal & l'Irlande même, à meilleur marché que nous ne pouvons faire ; enfin, c'est donner à nos Laboureurs une gratification de deux cens mille livres sterling par an, pour que l'Angleterre gagne quinze cens mille livres sterling qu'elle n'auroit sûrement pas sans cela.

Généralement la voie de la gratification est la seule qui puisse être employée pour nous conserver la concurrence, dans tous les commerces où l'Etranger peut

94 *Avantages & Desavantages*

vendre à meilleur marché que nous; c'est ce qui a fait avancer à l'Auteur du *British merchant*, que nous serions obligés de donner une gratification pour l'exportation, même de nos laines, si l'Angleterre devenoit Province de la France, & que la France pût recueillir des laines à meilleur marché que nous; proposition très-vraie, sauf l'indécence de la première des suppositions sur lesquelles elle est fondée, & le peu de vraisemblance de la seconde.

Un autre effet bien précieux de la gratification, c'est de tenter par le bon marché de nos bleds, les Pays qui, comme la France, par exemple, pourroient s'en passer, & d'y décourager la culture des Terres : sans doute que le prix des bleds venant à hausser, il les avertiroit de se donner à l'agriculture, & que la

de la Grande Bretagne, &c. 95
nécessité feroit succéder chez eux
l'industrie à une indolence qui
nous est si avantageuse (a). A quoi
seroit réduite alors la valeur de
nos Terres, si nos bleds étoient
sans demande, faute de besoin
dans l'Etranger, & nos laines sans
prix, comme elles sont, au moyen
de la prohibition de leur sortie ?
Un tel événement est fâcheux
sans doute à prévoir ; il est cepen-
dant plus naturel que l'état pré-
sent, & plus prochain peut-être
qu'on ne pense.

Les avantages que la culture
de nos terres a reçus de cette gra-
tification ne se peuvent nier : la
face de l'Angleterre en a été chan-
gée : des communes, ou incultes

(a) Le Chevalier Thomas Colepeper se plai-
gnoit en 1621, de ce que les François portoient
en Angleterre des quantités de bleds si considé-
rables, & à si bas prix, que les bleds Anglois
n'en pouvoient soutenir la concurrence dans
leurs propres marchés.

96 *Avantages & Desavantages*
ou mal cultivées, des pâturages
arides ou déserts, sont devenus,
au moyen des haies dont on les
a fermés & séparés, des champs
fertiles, & des prés très - riches.
Ces cinq schelins de gratification
par quartier ont été employés par
le Laboureur au défrichement, à
l'amélioration de ses terres : c'est
cette gratification qui a été le vé-
ritable maître de l'Angleterre
dans l'art de cultiver : nos anciens
Ecrivains, sur cette matière, n'en
sçavoient pas tant que nos moder-
nes, parce qu'ils n'avoient point
vu les expériences que cet encou-
ragement a fait tenter : ils avoient
cependant entrevu l'avantage qui
pouvoit naître des défrichemens,
des enclos des haies, & quelques
autres pratiques : mais une grati-
fication étoit seule capable d'opé-
rer ce changement, parce qu'elle
seule pouvoit en donner les
moyens :

de la Grande Bretagne , &c. 97
moyens: enfin , depuis 1689, il
n'y a pas eu d'année , que le Parle-
ment n'ait passé quinze & vingt
Actes particuliers , pour permet-
tre d'enclorre & de fermer des
Communes. L'expérience uni-
verselle nous apprend que les
terres , ainsi mises en valeur , ont
doublé de revenu ; cette amélio-
ration n'étoit pas pour l'Angle-
terre un objet à mépriser ; car
des quarante millions d'acres
qu'elle contient , on estime que
plus d'un tiers étoit en Commu-
nes , & ce qu'il en reste encore
fait penser que l'estimation est
médiocre.

La culture n'a pu augmenter ,
sans employer plus de chevaux ,
de bœufs & de moutons , pour
labourer & engraisser les terres.
De là une augmentation de ri-
chesses en bestiaux , précieuse à
tant d'égards.

E

58 *Avantages & Defavantages*

La population s'est augmentée avec la culture ; le travail des terres enclosées a employé & entretenu un plus grand nombre d'hommes ; ces campagnes défrayées ont de nouvelles habitations ; les villages se sont accrus sensiblement.

Les ports & les plus petites villes de nos côtes ont éprouvé un accroissement proportionné dans le nombre de leurs vaisseaux, & d'autant plus grand, que les bleds sont d'un volume considérable : le nombre des matelots augmenté, a beaucoup facilité l'établissement des pêcheries sur nos côtes, susceptibles encore d'un plus grand avancement.

Les consommations se sont augmentées en proportion des hommes & des richesses nouvelles. Elles ont rendu avec usure à l'Etat la dépense de la gratification.

L'Etat des exportations nous montre que toutes les Provinces de l'Angleterre ont partagé le bénéfice de cette gratification , & cet avantage ne pouvoit être réparti si également que dans une presqu'Isle , dont tous les points sont à de justes distances de la mer : heureuse disposition , à laquelle elle doit encore la facilité des communications & des secours par terre & par mer , entre ses différentes Provinces , & qui entretient dans toute l'étendue de son continent , l'abondance & le prix des denrées dans un équilibre favorable.

On pourroit pousser à l'infini les détails des avantages résultans d'un bien qui a produit en terres, en bestiaux, en hommes, tant de valeurs qui n'existoient point. La culture est donc le plus grand des biens, & les Loix qui la pro-

100 *Avantages & Desavantages*
tègent & l'augmentent, les plus
sages des Loix.

Laiſſons aux autres Nations l'in-
quiétude ſur les moyens d'éviter
la famine ; voyons-les éprouver la
faim au milieu des projets qu'elles
forment pour s'en garantir ; nous
avons trouvé par un moyen bien
ſimple , le ſecret de jouir tran-
quilleſſement , & avec abondance ,
du premier bien néceſſaire à la
vie : plus heureux que nos pères,
nous n'éprouvons point ces exceſ-
ſives & ſubites différences dans le
prix des bleds , toujours cauſées
plutôt par la crainte que par la
réalité de la diſette , crainte qui
ſouvent en avance & en augmente
les horreurs. En place de vaſtes
& nombreux greniers de reſſource
& de prévoyance , nous avons
de vaſtes plaines enſemencées ,
dont le produit ſe renouvelle &
ſ'accroît tous les ans. Notre cul-

de la Grande Bretagne, &c. 101
ture & nos récoltes sont devenues
sans bornes, dès que nos Labou-
reurs ont été sûrs d'une confor-
mation certaine au-dehors & au-
dedans.

Ainsi de nos jours l'Angleterre,
sans peine & sans dépenses rui-
neuses, a découvert sur la sur-
face de ses terres une mine nou-
velle, d'une possession plus pré-
cieuse, & d'une richesse plus
vraie que celles de l'Amérique!
l'Angleterre est la Nation sage
qui a fait le meilleur choix: l'Es-
pagne au milieu de ses trésors,
nous représente assez bien le sort
de ce Roi de la Fable, que Bac-
chus avoit favorisé du don de
convertir en or tout ce qu'il
toucheroit.

102 *Avantages & Desavantages*

DES LAÎNES ET DES Bestiaux en général.

L'Angleterre doit à la température de son climat, & à la nature de son sol l'excellente qualité de ses laines ; elle est redevable de leur abondance au partage accidentel de ses terres , qui a invité naturellement ses habitants à nourrir de grands troupeaux de toute sorte de bestiaux.

Environ l'an 830 , les Saxons ayant achevé de conquérir l'Angleterre à l'aide de l'irruption de plusieurs peuples du Nord de l'Allemagne , les terres furent partagées entre les Généraux de ces différentes Nations & les principaux Capitaines , qui s'en réservèrent une partie , & distribuèrent le reste sous différentes conditions entre leurs soldats &

les Naturels du pays qui restoient en petit nombre : le pays déjà bien dépeuplé, le devint encore plus dans la suite, par les ravages des Danois. Les habitans de l'Isle ne suffisoient à labourer qu'une petite partie des terres ; le reste demeura en friche, pâturages, déserts & forêts, la plupart sans maître & sans partage.

Chaque Seigneur donna à ceux qui tenoient des terres de lui le droit de faire paître dans ces terres incultes, les bestiaux employés au labourage, comme chevaux, bœufs & moutons : quelques Tenanciers, quelques Villages ou Villes s'approprièrent ce droit dans les Terres voisines, & par bienfaisance, & par prescription. Lors même que Guillaume le Conquérant s'empara des forêts du Royaume, & s'y attribua exclusivement le droit

104 *Avantages & Desavantages*
de chasse qu'il devoit seulement
partager avec la Noblesse & le
Peuple, il n'ôta point la liberté
du pâturage aux voisins dont
tout le bien consistoit en bétail.

Telle est l'origine la plus gé-
nérale de ces droits de Commu-
nes, perpétués jusqu'à nos jours ;
droits tellement consacrés par
l'usage , qu'ils ont conservé ces
vastes plaines en friche ; les fo-
rêts détruites par la consumma-
tion, par la négligence, par les
mines de fer , sont devenues
elles-mêmes de vastes terrains
pour la plupart incultes, avec le
nom de Communes, & qu'on n'a
pu dénaturer, qu'en vertu d'Actes
de Parlement. Il ne restoit donc
d'autre moyen d'en jouir , qu'en
y faisant paître de nombreux
troupeaux : & ç'a été long-temps
toute la richesse & l'industrie de
la nation. Un si grand terrain

de la Grande Bretagne , &c. 105
destiné au pâturage, étoit encore
augmenté par l'étendue des Parcs
que les Seigneurs s'étoient réservés
pour leur chasse , leurs daims
& leurs bestiaux.

Les Anglois ne connurent
point d'abord toute l'étendue de
la richesse qu'ils possédoient ; ils
ne sçavoient que se nourrir de la
chair de leurs bestiaux , & se cou-
vrir de la toison de leurs mou-
tons : ils vendirent long-temps
leurs laines aux Hollandois & aux
Flamands , qui seuls alors avoient
des Manufactures : *Defoe* dit que
sous Edouard III, (a) l'exporta-
tion de nos laines monta à plus
de dix millions de livres sterling ,
valeur présente , (230 millions
Tournois.)

Quelques Anglois, réfugiés

(a) Entre 1327 & 1377..

106 *Avantages & Desavantages*

pendant les guerres des deux Roses dans les Etats du Duc de Bourgogne qui étoient remplis de Manufactures , en rapportèrent à leur retour en Angleterre, les premières connoissances dans le quinzième siècle ; elles furent favorisées par Henri VII ; mais elles ne prirent un établissement solide que sous le glorieux Règne d'Elisabeth , dont les soins lui assurèrent un succès continué jusqu'à nos jours. Alors l'exportation de nos laines fut prohibée sérieusement , & sous les peines les plus graves : toutes les ordonnances précédentes sur le fait des laines , ne furent que des ressources de finance que nos Rois employèrent dans leurs besoins.

Bientôt l'industrie ouvrit les yeux des Anglois sur toutes les utilités qu'ils pouvoient retirer

de la Grande Bretagne, &c. 107
de leurs différens bestiaux : (a) la nourriture fut comptée au rang des moindrés ; avantage néanmoins qui s'accrut encore avec l'espèce. Avant ce tems , dans les campagnes , on ne connoissoit presque que l'état oisif de Pâtres , peu favorable à l'emploi des hommes & à la population : les Manufactures & les Arts augmentèrent le nombre des hommes ; les terres demandèrent une plus grande culture ; on défricha les terres communes : mais on s'aperçut enfin combien la culture en commun avoit de désavantages ; on commença d'enclore quelques terrains , pour en retirer le plus grand produit. Depuis ce tems , le labourage & le pâturage furent portés à une perfe-

(a) Cuirs , salaisons , beurres , fromages , suifs , &c.

108 *Avantages & Desavantages*
ction inconnue alors : l'espèce même des bestiaux, celle des moutons particulièrement, a été perfectionnée par l'étude de la nourriture qui leur est la plus propre, & par le mélange des espèces.

On s'est opposé d'abord à ces enclos dans les Communes, sous prétexte que le labourage diminueroit le nombre des moutons : mais tel est l'effet de la bonne culture, que tel acre qui ne produisoit que six boisseaux de bled, en a donné vingt ; & qu'un acre de pâturage bien préparé a nourri le double des moutons qu'il nourrissoit auparavant.

L'Angleterre possède donc, dans la plus grande abondance, les laines les plus propres pour la fabrication de toutes sortes d'étoffes, si l'on excepte seulement les draps les plus fins, qu'elle ne peut fabriquer sans le secours des

de la Grande Bretagne, &c. 109
laines d'Espagne : parmi nos laines courtes , les plus belles sont celles de Cotesvold en Gloucestershire , estimées les plus fines de l'Angleterre , & les plus approchantes des laines d'Espagne ; celles de Hereford , Worcestershire , &c.

Nos laines longues pour peigner , sont les plus recherchées des autres Nations pour leur longueur & leur finesse : parmi celles-ci , les plus renommées sont celles de Warwick , Northampton , de Lincoln , de Durham , des Marais salés de Rumney : mais celles du Sud des Marais de Lincoln & de Leicester , ont l'avantage sur toutes les autres pour la longueur , la finesse , la douceur & le brillant. Ces laines sont employées concurremment avec celles d'Irlande dans les châtons , ferges , camelots , callemandes ,

110 *Avantages & Desavantages*

& autres étoffes sans nombre de Norwich, qui sont imitées pour la plûpart à Amiens, à Abbeville, à Lille en France, à Bruxelles, en Hollande, à Harlem, & aux environs d'Amsterdam & de Leyde.

On les emploie encore avec des laines cardées dans les baiettes, droguets, flannelles, &c. On les mêle enfin avec le coton & la soie dans diverses étoffes, comme alapéens, bombazines, crapes, &c.

Parmi les différentes espèces de nos moutons, les moutons cornus de la petite espèce sont estimés les plus propres à échauffer les terres, par l'abondance des fels que contiennent leurs excréments : leur chair est médiocre, ainsi que leurs laines.

Les moutons de la grande espèce donnent, depuis cinq livres

de la Grande Bretagne, &c. 111
jusqu'à huit livres de laine par
toison : quelques-uns de ces moutons , outre la laine longue qu'ils
portent, donnent une laine courte
& fine , mais en petite quantité ,
qu'on mêle avec des laines d'Es-
pagne dans la chaîne des draps ,
pour lui donner plus de force.
Les plus grands moutons , & ceux
dont les beliers sont les plus esti-
més , sont ceux de Lincolnshire ,
du pays nommé Hollande , de
Leicester & de Rumney ; des
beliers de cette espèce ont été
achetés jusqu'à douze guinées.

Pour exemple de l'abondance
des moutons, on estime commu-
nément que les marais salés de
Rumney contiennent quarante-
quatre mille acres, & cent trente-
deux mille moutons , à trois mou-
tons par acre. On compte que
le pays de Dorsetshire nourrit
six cens mille moutons dans un

112 *Avantages & Defavantages*
cercle de douze milles de diamètre.

De si grands troupeaux , sans compter ceux des autres bestiaux, ne pouvoient, sans doute , être mis dans des étables sans qu'il en coûtât beaucoup ; c'est ce qui a fait que dans la plûpart des Provinces de l'Angleterre , on ne les retire en aucun tems, & la douceur des hivers communément supportables l'a permis ; dans quelques pays on a eu la commodité de les mettre à l'abri , & on prétend que les laines y gagnent. Il est certain que dans les Provinces les plus sujettes au froid , comme celles du Nord approchant de l'Ecosse , pour garantir en quelque sorte les moutons de la rudesse des hivers , on est obligé de les *embaumer* , c'est-à-dire , de les enduire de la tête aux pieds d'une composition de

de la Grande Bretagne, &c. 113
gaudron , graisse , &c. bouillies
ensemble ; mais outre que cette
précaution n'empêche pas plu-
sieurs de mourir de froid ou
de maladie , cette composition
gâte étrangement les laines qui
ne s'en purgent que difficile-
ment.

Les Provinces les moins pro-
pres à nourrir des moutons &
autres bestiaux, ont voulu se pro-
curer cet avantage que leur re-
fusoit la Nature ; on a fait des
pâturages dans les terrains sableux
& arides, en y semant du trèfle &
du sainfoin ; on a remplacé l'herbe
avec des navets , dans les hi-
vers où elle étoit rare ; on a fait
manger les navets par les mou-
tons sur les champs qu'on vou-
loit échauffer & engraisser par
leur présence : tant la culture est
susceptible de perfection , & tant
la consommation est un puis-

114 *Avantages & Desavantages*
sans moyen d'augmenter l'industrie.

Mais de si grands avantages ne pouvoient être possédés sans inquiétude, & nous avons dû nous attendre aux efforts que feroient les autres Nations pour les partager avec nous. La Hollande, la Flandre, la France sur tout, la plus redoutable rivale de nos Manufactures, prennent chez nous-mêmes, des armes contre nous : nos laines y sont attirées & employées par préférence. La prohibition de leur exportation n'a point eu l'effet que nous en attendions : il est vrai que nous devons nous en prendre à la politique mal entendue qui nous fit d'abord défendre absolument l'entrée des laines d'Irlande en Angleterre. Quel usage l'Irlande sans manufactures, pouvoit-elle faire de ses laines, si ce n'est de

de la Grande Bretagne, &c. 115
les vendre à l'Etranger malgré la prohibition ? Nous ouvrîmes depuis quelques-uns de nos Ports aux laines d'Irlande ; mais elle avoit goûté les douceurs de la contrebande, & tous nos vaisseaux garde-côtes ont entrepris vainement d'en interrompre le cours.

Chaque session du Parlement entend les plaintes des Manufacturiers sur la diminution du commerce, quelquefois sur la cherté des matières, & toujours sur la contrebande des laines, qui, employées dans les manufactures étrangères, diminuent d'autant le travail des leurs.

D'autre part, les Propriétaires des terres viennent se plaindre du bas prix auquel la prohibition d'exportation tient les laines ; ils prétendent que c'est ce bas prix

116 *Avantages & Desavantages*
même qui est cause de la contre-
bande qui s'en fait.

Il est difficile de résoudre en cette occasion qui des deux a raison de se plaindre ; si ce n'est qu'on ne voulût se décider , seulement par le préjugé général , c'est-à-dire , contre le Manufacturier : car je n'ai point encore vu de plainte ou de demande des Manufacturiers contre les Propriétaires , qui ne fût souverainement déraisonnable. Il ne me paroît pas moins difficile d'apporter un remède satisfaisant au mal réel qu'on ne peut se dissimuler ; mais pour en connoître la juste étendue , il faudroit être sûr , comme on l'avance , que les étrangers ne peuvent absolument se passer de nos laines dans la plus grande partie de leurs étoffes ; si cela est , la sortie de nos laines est un tort irréparable pour l'An-

de la Grande Bretagne, &c. 117
gleterre; le mal est bien moindre
si, comme d'autres l'assurent,
les Etrangers suppléent par des
mêlanges de laines d'Espagne
avec les leurs propres, au défaut
de nos laines les plus belles; &
s'ils ont d'ailleurs plusieurs quali-
tés de laines pareilles aux nôtres,
ce dont je puis répondre pour en
être sûr.

A l'égard de la France, par
exemple, je ne sçaurois dire
quelle quantité elle emploie de
nos laines, d'une qualité supé-
rieure à celles de son crû; mais
je puis assurer d'y avoir vu quel-
ques sortes de nos laines com-
munes, que le manque seul de
quantité & non de qualité dans
celles du pays y faisoit employer.
Ces laines Angloises avoient
donné à l'Exportateur fraudu-
leux 50 pour cent de profit, &
ne revenoient néanmoins en

118 *Avantages & Desavantages*

France, qu'au même prix des laines du pays, de pareille qualité : ce fait vérifié nous explique pourquoi nos laines passent en France. L'abondance des laines chez nous, les y tient à un prix au-dessous de leur valeur réelle, tandis que la disette des laines en France les y tient beaucoup au-dessus.

Il faut, sans doute, qu'un vice bien puissant s'oppose en France à la multiplication de l'espèce, pour qu'elle manque, tandis que les manufactures y sont en vigueur, & peuvent donner un bon prix au colon. Nous avons à nous plaindre chez nous d'un inconvénient contraire ; il semble que rien n'y puisse décourager la propagation des moutons : elle a toujours été en augmentant malgré la prohibition la plus rigoureuse d'exporter les laines. La

de la Grande Bretagne, &c. 119
chair du mouton , la fécondité
qu'il communique à nos terres ,
font un profit qui suffit seul au
Laboureur. Nos Manufactures
sont occupées plus qu'elles ne
l'ont jamais été ; mais elles n'ont
pû s'accroître autant que la quan-
tité des laines. Qu'a dû devenir
ce superflu ? Il a fait baisser de
plus en plus le prix des laines ,
ce qui les a portées avec plus de
violence dans les marchés de
l'Etranger.

Tel est le véritable état où
nous sommes. Nos laines par
surabondance ont toujours été
au dessous du prix de celles des
autres pays , comparaison faite
avec les prix courans des laines
à Amsterdam, le plus grand mar-
ché de l'Univers; cependant de-
puis la Paix elles ont haussé de
prix. En 1750 & 1751 , les plus
belles laines longues de Lincoln

120 *Avantages & Desavantages*

ont été vendues prix moyen seize deniers sterling (trente - un sols tournois) la liv. c'est-à-dire , vingt pour cent de plus que par le passé ; & cette augmentation est le véritable fondement des plaintes des Manufacturiers : leur intérêt est leur seul objet , quand ils demandent depuis si long - temps qu'on ouvre aux laines d'Irlande en toison & filées , tous les Ports d'Angleterre sans exception ; leur prétexte est , que c'est le seul moyen d'arrêter la sortie des laines d'Irlande pour l'Etranger.

Les Propriétaires des terres qui prévoient que l'importation augmentée des laines d'Irlande en Angleterre , doit encore y faire baisser le prix des leurs , opposent que c'est en vain qu'on ouvrira à l'Irlande tous les marchés de l'Angleterre , tant que le prix des laines y sera infiniment plus
bas

bas que dans les marchés de l'Etranger ; que d'ailleurs cette liberté accordée aux bateaux Irlandois de parcourir avec leurs laines toutes les côtes de l'Angleterre , ouvrira à leur contrebande, dans une carrière si étendue , une infinité de routes que les Garde - côtes pourront bien moins suffire à garder , que lorsque ces bateaux de laine n'avoient de libres que les mers de l'Ouest de l'Angleterre , entre Biddefort , Liverpool & Bristol , pour bornes.

Quelques-uns d'entre ces derniers proposent de lever la prohibition de l'exportation des laines Angloises , & prétendent que par là , les laines étant rapprochées au niveau du prix commun des marchés de l'Europe , alors un droit de sortie justement combiné pourroit empêcher , ou du

122 *Avantages & Desavantages*
moins diminuer l'exportation ,
plus efficacement que la pro-
hibition.

Au milieu de ces différens
avis dictés par des intérêts con-
traires, je hazarderai mon senti-
ment desintéressé.

C'est pour l'Angleterre un
avantage bien précieux , que
celui d'avoir ses laines à 40, 50
& 60 pour cent de meilleur mar-
ché que l'Etranger, qualité pour
qualité ; c'est cela seul qui peut
la dédommager en quelque sorte
du haut prix de sa main-d'œuvre,
plus chère souvent de 30 pour
cent que chez l'Etranger. L'abon-
dance seule de ses laines peut les
tenir à un si bas prix ; si ce bas
prix en fait passer dans les mar-
chés étrangers, ce n'est que la
partie superflue : ce qu'ils en ti-
rent, je suis convaincu, que pour
la plus grande partie, c'est par

de la Grande Bretagne, &c. 123
défaut de quantité, laquelle ils peuvent se procurer de leur propre fonds. Cette exportation diminue plutôt dans l'Etranger la multiplication des moutons, qu'elle ne diminue le travail de nos manufactures : la preuve en est, que dans les années où les laines ont été au plus bas prix, & sans doute leur exportation la plus grande, les exportations des étoffes de laine se trouvent communément les plus grandes, suivant les extraits des Douanes.

Nous devons donc nous garder de tous les moyens qui pourroient augmenter le prix de nos laines; en même tems nous devons rendre la contrebande plus difficile, pour que nos laines en soient d'autant plus chères pour l'Etranger. Il faut donc ouvrir tous nos Ports aux laines d'Irlande filées & non filées; le mo-

124 *Avantages & Desavantages*

ment est favorable, puisque les nôtres ont augmenté de vingt pour cent : les vaisseaux qui gardent les côtes, pour empêcher la sortie des laines d'Angleterre, veilleront en même tems à ce que les bateaux Irlandois ne s'échappent point de nos mers pour passer à l'Etranger. Je ne réponds pas que cette liberté puisse absolument interrompre la contrebande Irlandoise ; il étoit plus aisé de l'empêcher de s'établir, qu'il ne le fera de la détruire.

A l'égard de la prohibition générale de l'exportation des laines Angloises, elle doit pour toujours être continuée, puisqu'elle seule peut nous conserver l'avantage inestimable d'avoir les meilleures laines au plus bas prix des marchés de l'Europe, & celui de vendre notre superflu à l'Etranger, au plus haut prix de ses marchés.

de la Grande Bretagne, &c. 125

*DES RICHESSES INTERIEU-
RES DE LA TERRE : Métaux,
Marnes, Glaises, Charbons, &c.*

Parmi les différens trésors que la terre renferme dans son sein , l'or & l'argent ne sont point les premières richesses ni les plus désirables : l'or & l'argent ont réduit dans un esclavage déplorable leurs possesseurs naturels , & les maîtres de ces esclaves & de leurs trésors n'en sont pas devenus plus puissans : il semble que dès ce moment l'Espagnol ait perdu tout esprit d'industrie, toute aptitude au travail , comme un Laboureur qui trouveroit un trésor au milieu de son champ , abandonneroit pour toujours la charue. Si l'Angleterre possède quelque une de ces mines funestes , il est à souhaiter qu'elles lui soient pour jamais inconnues.

126 *Avantages & Desavantages*

L'Angleterre doit estimer davantage d'autres présens que lui a fait la Nature : des fers dans plusieurs de ses Provinces & en Irlande ; des cuivres en Staffordshire , Cornouaille , Lancashire , &c. du plomb en abondance dans les Provinces du Nord & de l'Ouest , ainsi qu'en Ecosse ; de l'étain en Devonshire & en Cornouaille.

Mais les mines dont elle doit principalement se vanter , soit parce qu'elle les possède en plus grande abondance qu'aucune Nation , soit parce qu'elle l'emporte sur toutes par l'usage qu'elle en a fait , ce sont

Ses MARNES , dont elle possède tant de différentes sortes , qu'il n'y a pas de nature de terre qu'elle ne puisse rendre fertile par leur moyen. Les expériences qu'elle en a faites depuis la restauration

de la Grande Bretagne, &c. 127
de l'Agriculture, sont sans nombre, & leur succès s'étend tous les jours encore dans la Province de Norfolk.

Sa TERRE A FOULON si précieuse pour l'apréêt de ses étoffes de laine, que l'exportation en a été défendue sous les mêmes peines que celle de ses laines ; cette terre la plus parfaite de toutes , & telle que la Hollande ni la France n'en possèdent point de pareille , mérite une description particulière.

On en trouve près de Ryegate en Surrey , près de Maidstone dans la Province de Kent, près de Nutley en Suffex, près de Woburn en Bedfordshire , près de Brickhill en Staffordshire ; dans l'Isle de Skyes en Ecosse.

J'en ai vu fouiller entre Brickhill & Woburn, dans une grande bruyère qui couvre quelques collines qui en sont pleines. Le

128 *Avantages & Desavantages*

trou étoit un vaste découvert, creusé en forme de cône renversé pour le soutien des terres, sur le penchant d'une de ces collines, (a) qui laissoit voir la couleur & l'épaisseur de différens lits de sable, au-dessous desquels on trouvoit la terre à foulon à environ cinquante ou soixante pieds de la surface du découvert. La terre de cette surface, qui me sembla avoir été autrefois labourée, étoit maigre & de couleur de cendre, épaisse de cinq à six pouces jusqu'à un pied; au-dessous, une couche de sable fin, jaune rougeâtre, de l'épaisseur de neuf à dix pieds; ensuite pendant trente à quarante pieds, divers lits de sable gris & blanc de diverses

(a) Dans la Province de Surrey, on creuse la même terre dans des trous en forme de puits, dont les côtes sont soutenus comme ceux de charbon.

de la Grande Bretagne, &c. 129
consistances , mêlés de raies rougeâtres de la couleur des veines de mines de fer ; plus bas une couche de deux à trois pieds de sable gras mêlé de terres & veines rougeâtres , puis un pied de terre médiocrement grasse , encore un peu sableuse ; enfin la terre parfaitement grasse & pure pendant environ sept à huit pieds. Ce banc de terre distingué en différentes couches , par des fentes horizontales , à un pied & demi environ l'une de l'autre ; l'assiette de ces bancs sur un plan horizontal très - égal , disposition régulière , qui communément en toutes sortes de lits & couches de terres ou mines , annonce une grande étendue. Aux environs de ce découvert , on trouve quelques montagnes de craie blanche propre à faire de la chaux , la terre supérieure épaisse de cinq à

130 *Avantages & Desavantages*

six pouces , quelques portions cultivées & d'un assez bon rapport. Les Ouvriers employés à fouiller cette terre avec la pioche, gagnoient 10 deniers sterling (19 folstournois) par jour ; deux hommes seuls alors suffisoient à en fouiller & charger dans un chariot mille livres pesant dans un jour : cette charge valant , prise sur le lieu , 4 schelins, (4 liv. 12 sols tournois.)

Cette terre est d'une couleur gris-verdâtre , qui se dégrade à l'air ; sa consistance , médiocrement ferme, se divisant aisément en morceaux à la pioche ; à sécher elle devient dure comme du savon ; sa qualité , grasse & pleine de nître. Elle ne se dissout dans l'eau qu'en la remuant beaucoup , le sédiment qui s'en forme, lorsqu'il est séché, est doux & gras au toucher, très-friable,

de la Grande Bretagne, &c. 131
& se réduit entre les doigts dans une poudre presque impalpable qui semble se perdre dans les pores de la peau , sans aucune apparence de sable, &c. Cette poussière vue au microscope est mate, opaque , & n'a point le brillant des parties sableuses ; qualités qui la rendent si propre à s'insinuer dans les pores de la laine , & à s'imbiber de sa graisse, sans offenser le tissu de l'étoffe dans les plus violens frottemens.

La TERRE GLAISE propre à faire des pipes à tabac, a les mêmes propriétés , mais rarement dans la même perfection , étant sujette à être mêlée de quelques parties de sable ; dans le trou elle est verdâtre , douce au toucher , & glissante comme le savon : la plus parfaite se trouve en Northampton , près de Pool en Dorsetshire, & dans l'Isle de Wight ;

132 *Avantages & Desavantages*
& se vend à Londres jusqu'à vingt
schelins le tonneau : l'exporta-
tion en est aussi défendue.

Le CHARBON DE TERRE substitué au bois dans presque tous les emplois où l'usage du feu est nécessaire, fait naître naturellement cette question, Qu'a gagné l'Angleterre à ce change ? Elle a gagné certainement, au moins l'espace immense de terrain que couvroient les forêts qui lui fournissoient cette consommation ; en place de ces forêts très-peu favorables à la population par le peu d'hommes qu'elles emploient, elle possède des champs fertiles, & de riches pâturages : il lui revient en pur profit, les bleds & les laines qu'elle y recueille.

Des forêts, quoique vastes & nombreuses, au tems de Guillaume-le-Conquérant, la plupart

de la Grande Bretagne, &c. 133
sans maîtres, & devenues alors le
Domaine du Roi, Communes
ouvertes aux bestiaux, sans au-
tres Loix qui leur fussent pro-
pres, que relatives à la conser-
vation de la chasse, ne devoient
attendre du tems & de la con-
sommation, qu'une destruction
nécessaire, au milieu d'un pays
où le reste des terres étoit ouvert,
commun en grande partie, sans
haies & sans liberté de s'enclorre.

L'exploitation des différentes
mines, sur tout de celles de fer
dans les Provinces de Warwick,
de Stafford, de Worcester, de
Montmouth, de Shropshire &
de Suffex, ont avancé la ruine
totale des bois; leur prix exorbi-
tant a averti de leur disette, &
de la nécessité de conserver ce
qui en restoit, pour la marine,
& pour la bâtisse des maisons.
Dans ces circonstances, les char-

134 *Avantages & Desavantages*

bons de terre répandus dans toute l'Angleterre & l'Ecosse, ont été d'une grande ressource, car l'Irlande même, qui étoit autrefois comme l'Angleterre, abondante en chênes les plus estimés pour la construction des vaisseaux, s'en est trouvée tellement dépourvue en même tems & par les mêmes raisons, qu'elle a été réduite à tirer de Norvège tous ses bois de construction ; d'Angleterre & d'ailleurs, des écorces pour ses cuirs, & même d'en vendre plusieurs en verd à la Hollande, à l'Allemagne, à la Flandre, faute de pouvoir les tanner elle-même.

Les mines, principalement celles de fer, pour qui le feu de charbon de terre est trop lent, se sont ressenties de la disette de bois. Nous tirons de Suède par an, pour plus de 200, 000 liv. sterling (4, 600, 000 liv. tour-

nois, de fers en barre, sans compter l'acier. Il seroit donc à désirer que les mines de nos Colonies fussent assez encouragées, pour pouvoir fournir aux trois Royaumes la quantité de fers en *gueuses* qui nous manque : les bois abondans dans ces contrées rendent la chose possible, & cette opération feroit un double bien, en y étendant les défrichemens, & rendant le pays plus sain : mais comme nos bois ne suffiroient point encore à réduire ces *gueuses* en barres & autres ouvrages de fer, il seroit à propos de proposer une récompense pour qui trouveroit le secret de faire, à aussi bon marché que l'Etranger nous le vend, le fer en barres avec le feu de charbon de terre, soit en mêlant différentes sortes ensemble, soit en y joignant quelque partie de charbon de bois,

136 *Avantages & Desavantages*
par où on éviteroit en même
temps, & la destruction des forêts,
& la ruine des particuliers, dont
les biens se trouvent en mines &
en bois.

Alors l'usage du charbon de
terre s'étendra à tous nos besoins,
dans nos maisons, dans les mines,
les verreries, les briqueteries,
les salines, les raffineries, les
brasseries, &c. Comme il y a dif-
férentes espèces de charbon, on
peut choisir celle qui convient le
mieux à l'emploi qu'on en veut
faire; on peut avec le feu le pur-
ger du bitume & du souffre qu'il
renferme; enforte qu'en perdant
deux tiers de son poids, & très-
peu de son volume, il demeure
une substance combustible (a),
mais délivrée des parties qui ex-
halent cette fumée incommode

(a) Braïse de charbon.

qu'on lui reproche. Derby est la première Ville qui ait substitué à la paille , l'usage de ce charbon à demi consumé , pour sécher le malt , ce qui a donné à sa bière la blancheur & la douceur qui l'ont mise en réputation : on doit s'en servir aussi dans les fourneaux destinés à sécher le bled soupçonné d'humidité , au moment qu'on l'embarque.

Mais l'Angleterre a tiré de cette richesse naturelle , par la manière d'en jouir , un autre avantage bien supérieur à sa possession même : trois de ses ports voisins des principales mines de charbon , Withehaven , Newcastle & Swanzey en Galles , sont devenus les magasins dont toute l'Angleterre & l'Irlande tirent leur consommation : Newcastle fournit toute la Côte orientale jusqu'à Portsmouth ; Swanzey ,

138 *Avantages & Desavantages*

la Côte occidentale jusqu'à Devonshire & les environs ; & Witlehaven l'Irlande : cette seule branche de Commerce n'emploie pas moins de quinze cens vaisseaux, de cent jusqu'à deux cens tonneaux, & entretient un Corps de Matelots réputés les plus habiles, qui dans des circonstances pressantes, forme une ressource prompte, & toujours assurée. (a) La Tamise seule distribue les charbons qu'elle reçoit, dans Londres & dans neuf Provinces ; les autres rivières qui vont à la mer, servent chacune à proportion de

(a) Si l'on ajoute à cet article le nombre de vaisseaux qu'emploie le transport des beurre, fromage, bleds, terre à foulon, sels, &c. on trouve par un calcul modéré plus de cent mille Matelots pour le Commerce de l'Angleterre seule, de port à port.

de la Grande Bretagne, &c. 139
son cours. D'autres mines plus
voisines de Londres n'ont point
été ouvertes, pour ne point di-
minuer cette branche de Com-
merce maritime, l'Ecole des Ma-
telots & de la Marine Angloise,
qui est le vrai boulevard & la
gloire de la Nation: des richesses
si multipliées ont mérité à ces
mines le nom des *Indes noires*.

DES PESCHERIES.

Parmi les différens poissons
dont la Nature a enrichi nos
mers, les saumons de Berwick
& de Newcastle, les huitres de
Colchester, les harengs de Yar-
mouth & de Leostof sont les plus
renommés: mais il semble, que
contens d'autres richesses, nous
n'ayons songé à profiter de cet
avantage que pour notre propre
consommation.

140 *Avantages & Desavantages*

Les Ecoissois furent les premiers & seuls en possession de la pêche de hareng : ce poisson descend de Shetland , sur leurs côtes , pour arriver aux nôtres ; les Hollandois alors n'y prétendoient d'autre droit que celui d'acheter d'eux ce poisson , pour le revendre.

Le premier Acte que nous ayons concernant cette pêche , est de l'an 13 d'Edouard III, (a) qui rappelle quelques sages dispositions de son grand-père sur le même objet. On reconnoît aisément , en comparant cet Acte avec les Statuts des Hollandois , que ceux-ci en ont profité ; leur pêcherie d'Enchuyfen ne commença d'avoir quelque réputation qu'en l'an 1416 , ou tout au plutôt en 1397 , qu'ils trouvèrent

(a) L'an 1341.

de la Grande Bretagne, &c. 141
le secret de les apprêter avec le
fel, & de les encaquer.

Leur Commerce depuis s'étant
accru, leur pêche se trouva trop
bornée sur leurs côtes, & bientôt
s'étant étendus jusques sur les nô-
tres, nous les vîmes tranquille-
ment établir leurs filets dans nos
propres pêcheries. Dès l'an 1610
le Chevalier Walter Raleigh
donne un compte, qui n'a pas
été démenti par Jean de Witte,
du Commerce qu'ils faisoient en
Russie, en Allemagne, en Flan-
dre & en France, de harengs
pêchés sur les Côtes d'Angle-
terre, d'Ecosse & d'Irlande, mon-
tant pour une année à 2,659,000
liv. sterling, (61, 157, 000 liv.
tournois :) ce seul article leur
occupoit, dès ce tems-là, trois
mille vaisseaux ou *Buches* à la
pêche, & cinquante mille pê-
cheurs, sans compter neuf mille

142 *Avantages & Desavantages*

autres vaisseaux ou bateaux, & cent cinquante mille hommes sur terre & sur mer, employés au commerce de poisson, & aux autres commerces que cette pêche occasionne.

Notre indolence a laissé jouir ce peuple de nos propres biens, & s'enrichir ainsi à nos dépens de plus de cent millions sterling. Ce n'est que depuis cette époque que la Marine Hollandoise a fait quelque figure ; même aujourd'hui, que sa puissance a reçu de si grands échecs, cette branche de son commerce est de toutes, celle qui a le moins souffert.

Un état de leur pêche du hareng en 1748, portoit mille vaisseaux de 70 à 100 tonneaux, évalués à 85 tonneaux l'un dans l'autre ; le total de leur pêche dans les deux saisons, estimé à

de la Grande Bretagne , &c. 143
 85000 Last : (a) le Last à 20 livres
sterling..... 1, 700, 000 l. st.

A déduire pour
 la mise hors &
 construction des
 1000 *Buches*, les
 frais de la pêche
 & hazards..... 850,000

Profit net par an. 850,000

Si on y ajoute
 pour le profit de
 la pêche de la
 morue qui se fait
 entre deux..... 150,000

on aura 1, 000, 000 l. st.

Pêcheurs, 14 par
 chaque Buche , 14, 000 ^{hommes}

Plus, employés
 à l'occasion de la
 pêche , &c. 86, 000

100, 000

(a) Le Last fait deux tonneaux.

144 *Avantages & Desavantages*

Jusqu'à présent nos efforts ont été foibles ou peu heureux, dans toutes les tentatives que nous avons faites pour reprendre des avantages trop long-temps abandonnés: lorsque nous avons voulu prétendre contre les Hollandois un droit exclusif (a) de pêche sur ces côtes, aussi incontestable que celui de faire seuls la moisson dans nos champs, quel a été l'effet de nos remontrances & de nos prétentions? Deux grands & sçavans Traités sur l'Empire de la mer ont été composés par Selden & Grotius; la question est restée indécise, & les Hollandois sont demeurés en possession.

Cependant il s'est formé nouvellement une Compagnie pour la pêche du hareng, en vertu d'un Acte de Parlement: mais ses

(a) Sous Charles I, vers l'an 1676.

de la Grande Bretagne, &c. 145
projets & ses progrès même montrent bien que cet établissement est dans son enfance : on projette d'ouvrir à nos harengs un marché nouveau dans nos Colonies ; on propose trois prix de 15, 20 & 30 *livres sterling* pour les *Buches* qui auront fait la plus grande pêche ; on se félicite d'avoir employé cette année trois mille livres sterling en filets pour pêcher ; on se promet d'envoyer l'année prochaine soixante *Buches* & trois mille hommes , à la pêche du hareng & de la baleine, tandis qu'on a compté en Septembre dernier cinq cens vaisseaux étrangers à la pêche sur la Côte d'Yarmouth, tandis que même des pêcheurs François y sont venus troubler les nôtres.
Que sert d'avoir la Marine la plus puissante de l'Univers ; que nous sert d'entretenir à grands

146 *Avantages & Desavantages*
frais deux cens vaisseaux de guerre, montés de dix mille canons , si nous ne sommes pas même les maîtres de pêcher librement sur nos propres Côtes , & si nous y sommes troublés par ceux même qui n'y ont aucun droit.

Ce fut vers l'an 1597 que les Anglois ayant découvert l'Isle de Spitzbergen en Groenlande osèrent les premiers se hasarder à la pêche des baleines qu'ils découvrirent dans ces mers : ils furent tranquilles possesseurs de ce commerce jusqu'en 1612 , que les Hollandois, suivant leur louable coutume, habiles à profiter des découvertes des autres, vinrent pêcher sur les mêmes côtes, avec des pêcheurs Anglois , qu'ils avoient débauchés pour cet effet. Ils furent d'abord inquiétés : mais en 1617 étant revenus en force , ils se vengèrent en prenant un

de la Grande Bretagne, &c. 147
vaisseau Anglois avec sa pêche,
& les Anglois le souffrirent : on
traita entre les deux Nations à ce
sujet, on ne décida rien, & on
continua de pêcher de part &
d'autre sur les côtes de la même
Isle : bientôt les Danois, les Ham-
bourgeois, les François, les Espa-
gnols, accoururent pour parta-
ger les avantages de cette pêche ;
les baleines quittèrent ces para-
ges ; nos établissemens dans l'Isle
devinrent inutiles , & la pêche
fut presque entièrement aban-
donnée par nous.

Cependant nous achetons des
Hollandois les fanons & l'huile
de baleine ; nos besoins ne nous
ont fait faire que des efforts tar-
difs ou trop foibles : nous som-
mes encore ici dans la nécessité
de proposer des prix pour encou-
rager cette pêche. Depuis cinq à
six ans on y envoie jusqu'à huit

148 *Avantages & Desavantages*
à dix vaisseaux d'Edinburgh, tandis que de 1675 à 1721, les Hollandois y envoyèrent 6995 bâtimens, qui prirent 32908 baleines, & la pêche valut 14 millions *sterl.* (322 millions tournois.)

Enfin, pour que nous pussions nous vanter que les Etrangers tenoient de nous les plus grandes pêcheries, ou par usurpation, ou par concession, non contens d'avoir remis aux François un droit de cinq pour cent, auquel ils s'étoient soumis pour obtenir la permission de pêcher la morue, nous leur avons laissé, par l'article 13 du Traité d'Utrecht, la liberté de pêcher sur les Côtes de l'Isle de Terre-neuve; nous leur avons cédé l'Isle de Cap-Breton, pêcherie toute neuve, en échange de celle de Terre-neuve, qui étoit épuisée; (a) nous leur

(a) On ne trouve dans l'Histoire, ni

de la Grande Bretagne, &c. 149
avons permis de pêcher & de
préparer leur poisson dans notre
Isle, sans réserver le même pri-
vilège sur Cap-Breton. Notre
aveuglement égale notre foi-
blesse ; Nations amies & enne-
mies, nous les avons laissé s'enri-
chir de nos dépouilles, comme si
nous ignorions que les pêcheries
font la pépinière des matelots,
& que la Puissance qui a la plus
nombreuse marine employée à la
pêche, est à même d'avoir la Ma-
rine militaire la plus formidable.

dans les Actes publics, aucune mention de
ce prétendu droit de cinq pour cent, qui est
destitué de toute vraisemblance, puisque les
François ont toujours pêché en *Terre-Neuve*
sans opposition ou prétention contraire de la
part de l'Angleterre.

A l'égard de l'Isle de *Cap-Breton*, le mot
céder est une expression au moins impropre,
puisque avant & au tems du Traité d'Utrecht,
les François étoient en possession non disputa-
tée de *Cap-Breton*.

III.

*Avantages de la Grande-Bretagne
par la CONSTITUTION de son
GOUVERNEMENT , le pre-
mier & le plus fécond de tous
les principes.*

U Ne Population & une Cul-
ture florissantes, une Ma-
rine puissante , un Commerce
étendu, ne peuvent s'établir &
subsister que par le secours des
loix les plus sages , & d'un gou-
vernement vigilant. Dans les au-
tres Etats , ces loix & cette ad-
ministration seront l'ouvrage de
Législateurs particuliers , de Mi-
nistres différens , à qui les Finan-
ces, la Marine , le Commerce ,
seront confiés séparément : en An-

de la Grande Bretagne, &c. 151
gleterre ces intérêts si importants
seront traités dans le Conseil gé-
néral de la Nation , représentée
par les Députés de toutes les Pro-
vinces , pris dans tous les Ordres.
Une pareille Assemblée doit na-
turellement faire les Loix les plus
sages & les plus conformes à l'in-
térêt général de la Nation sur
tous ces objets.

Une nation entière qui aura à
décider de la nature des imposi-
tions & droits nécessaires pour
suffire aux dépenses & aux besoins
de l'Etat , choisira sûrement les
taxes qui tomberont avec le plus
d'égalité, & conséquemment avec
moins de poids sur chacun de ses
Membres.

Il n'arrivera point qu'une par-
tie des Citoyens puisse se sou-
straire à la contribution commu-
ne , par privilèges , exemptions
attachées à une certaine profes-

152 *Avantages & Desavantages*

fiom, acquises par argent ou par usurpation : les Citoyens sur lesquels on voudroit rejeter une partie du fardeau , auront un crédit à opposer à l'entreprise des autres.

Les Propriétaires des Terres, soit nobles , soit roturiers, dont quelques - uns font eux - mêmes valoir leurs terres , s'opposeront dans le Parlement à ce que les terres soient chargées d'une taxe trop forte , qui renchérisse les denrées au point d'en arrêter la consommation.

Les Marchands & Commerçans y veilleront par intérêt , à ce que des taxes forcées sur les consommations , ne portent point à un prix excessif les matières & les moyens du commerce.

Les états d'exportation & d'importation , comparés avec les droits d'entrée & de sortie , ap-

de la Grande Bretagne, &c. 153
prendront quelle est la proportion de ces droits, qui convient le mieux à l'avantage du commerce: la Nation ne pourra se tromper ni être trompée, puisqu'elle pourra chaque année se faire représenter ces Etats en plein Parlement.

Un seul homme ne fera point chargé du poids de l'administration des Finances; ses différentes opérations, ses ressources dans les tems difficiles, les projets, n'auront pas pour ministres & pour auteurs, gens qu'un intérêt particulier peut inspirer; ce sera la Nation elle-même qui les imaginera; ce sera devant elle qu'ils seront proposés, & son examen sera moins sujet à l'erreur.

Et comme rien ne demande plus d'intelligence, & n'intéresse plus particulièrement la Nation, que la juste proportion & l'em-

154 *Avantages & Desavantages*

ploi fidèle des sommes qu'elle destine aux dépenses nécessaires de la Marine, de l'ordinaire & de l'extraordinaire des guerres & des subsides à payer dans l'Etranger ; ce ne sera point un seul Ministre, ou des Ministres seuls pour chaque partie, qui régleront les sommes qu'il convient d'assigner à chacun de ces objets ; ce sera la Nation elle-même qui jugera de ces différens besoins ; elle ne pourra donner une préférence mal-entendue, à une partie sur l'autre ; ses forces de terre & de mer, dans un juste équilibre, ne s'accroîtront point aux dépenses les unes des autres ; la Marine militaire ne heurtera point la Marine marchande ; une harmonie exacte résultera de la distribution impartiale de ses faveurs & de sa protection : enfin, pour s'assurer que les sommes assignées ont été

de la Grande Bretagne, &c. 155
fidèlement appliquées à leur destination, la Nation pourra se faire rendre compte de leur emploi, quand elle le jugera à propos.

Quelques-uns trouvent à redire à l'évidence, dans laquelle cette forme de gouvernement met nos forces & notre puissance aux yeux de l'Etranger: mais c'est sans doute une raison de plus, pour nous engager à être toujours tels que nous ne craignons pas de paroître ce que nous sommes: au reste, cette publicité de l'état de nos forces & de nos finances est très avantageuse vis-à-vis du Corps de la Nation. Elle en est moins exposée à être trompée elle-même sur son état, & le crédit public en est plus solide, également garanti d'une fausse confiance qui peut le ruiner, & d'une fausse défiance qui peut le

156 *Avantages & Desavantages*
déranger ou le tenir toujours
foible.

Les demandes des Marchands
des différentes branches de com-
merce, les encouragemens dont
chacune aura besoin, seront mis
devant les yeux de Membres de
Parlement, Marchands eux-mê-
mes, ou ce qui est mieux, qui
auront cessé de l'être, capables
par conséquent de se décider sans
partialité, mais avec connoissan-
ce, en faveur du véritable intérêt
général du Commerce, & non
de l'intérêt particulier des Com-
merçans, qui peut souvent y être
opposé.

Les statuts & réglemens né-
cessaires pour l'avancement de la
Marine, des revenus de la Na-
tion, de la culture, de la popu-
lation, de l'emploi des hom-
mes, proposés devant le Parle-
ment, trouveront aisément dans

de la Grande-Bretagne, &c. 157
un Corps de plus de sept cens
Membres qui composent les
deux Chambres, un nombre de
Citoyens instruits sur chaque
matière : divers Comités parti-
culiers chargés de l'examen &
de la rédaction de ces Loix ,
épargneront la lenteur & le dé-
fordre inévitables dans la discus-
sion de certaines matières par un
Comité général. Dans une assem-
blée libre qui décidera d'objets si
importans , les talens , le mé-
rite , la probité , pourront paroître
au plus grand jour ; l'émulation ,
l'amour de la Patrie , fera naître
de grands Hommes en tous les
genres , les fera connoître , & re-
produira de nouveaux Sujets tous
les sept ans.

Il est aisé de sentir l'avantage
d'un pareil gouvernement , sur
l'administration d'un seul pour
toutes les parties , ou d'un seul

158 *Avantages & Desavantages*
pour chacune: les Jugemens de la Nation cependant ne seront point à l'abri de l'erreur ; mais elle sera plus aisée à réformer que l'erreur d'un seul , parce qu'une Nation n'a point l'intérêt ni l'amour propre de soutenir ses erreurs ; d'ailleurs un seul homme suffit pour ouvrir les yeux de la Nation , & chacun de ces sept cens Membres peut être cet homme : quoique les Représentans de la Nation se renouvellent à chaque Parlement , ses projets pour le bien ne seront point bornés par le tems ni par des vues particulières ; elle aura un intérêt & une activité toujours uniformes. Enfin la foiblesse, l'ignorance, l'infidélité ou l'indolence , seront des défauts bien moins à présumer dans le Conseil d'une Nation qui se gouverne elle-même, que dans l'administration d'un seul.

de la Grande-Bretagne, &c. 159.

L'état de la guerre étant le plus directement opposé au bonheur des Peuples, la Nation songera moins à étendre ses conquêtes que son commerce ; la protection de son commerce sera l'objet le plus naturel de ses guerres ; elle craindra d'avoir un Roi conquérant , parce qu'elle craindra que sa liberté ne devienne à la fin une de ses conquêtes ; une paix longue n'aura point pour l'Etat les mêmes inconvéniens que pour ceux dont la constitution est militaire : si le malheur ou la nécessité des circonstances entraîne la Nation dans des guerres inévitables , du moins , toujours éclairée sur son véritable intérêt, aura-t-elle le pouvoir de mettre des bornes à l'humeur guerrière d'un Roi, aux brigues qu'un Ministre , ou qu'un parti puissant pourra faire contre la paix.

160 *Avantages & Desavantages*

Mais une si belle harmonie peut être dérangée par la corruption ; je le dis à notre honte , & avec douleur.

*Venalis Populus , venalis Curia
Patrum.*

C'est en vain que pour éviter la séduction plus facile & moins coûteuse dans un Parlement perpétuel, on a fixé la durée de chacun à sept années au plus : le Roi pourra toujours acheter des voix dans les élections , des suffrages dans le Parlement ; il s'attachera les Seigneurs dont les terres ont le droit d'envoyer plusieurs Membres au Parlement ; des Citoyens, qui dans la Chambre des Communes auront défendu avec vigueur les droits de la Nation , appelés par le Roi à la Chambre des Lords , s'y tairont pour

de la Grande-Bretagne, &c. 161
prix de leur nouvelle dignité, ou
prostitueront sans pudeur leur
éloquence en faveur de la Cour.
Mais, comme ce n'est qu'avec
l'argent de la Nation, que le Roi
peut acheter contre elle-même
les vœux de ses Membres, cette
seule réflexion ne devoit-elle
pas l'éclairer sur le danger d'ac-
corder au Roi des richesses, dont
l'abus peut être si pernicieux dans
ses mains? Sera-t-il jamais possible
qu'une Nation entière assemblée,
s'aveugle au point de vendre elle-
même jusqu'à la liberté des per-
sonnes & des biens? Ou enfin,
si la corruption des Membres qui
la représentent en venoit à de tels
excès, n'arriveroit-il pas alors que
par une révolution forcée, la Na-
tion secoueroit le fardeau qu'elle
ne pourroit plus porter, & que
d'un désordre nécessaire, le pre-
mier ordre des choses renaîtroit :

162 *Avantages & Desavantages*
à peu près comme dans le corps le
mieux constitué, si des humeurs
vicieuses s'amassent avec le tems,
la mesure étant venue à son com-
ble, la maladie se déclare, & le
malade ne peut être sauvé que
par une crise violente.

Mais pour détourner mes ré-
flexions sur des objets plus agréa-
bles, je dirai un mot de l'effet de
cette Constitution de notre Gou-
vernement sur le génie de la Na-
tion, & de l'esprit public.

*De la force de notre Constitution,
pour diriger les Esprits vers le
bien public.*

L'ambition de parvenir à l'hon-
neur & à la considération qui ac-
compagne la qualité de Membre
de Parlement, jette dans tous
les Ordres une émulation noble,
capable de grands effets : tout

de la Grande Bretagne, &c. 163
Citoyen peut raisonnablement aspirer à cet honneur, même à celui de s'asseoir dans la Chambre des Lords; le droit de donner sa voix dans les élections, l'habilité à être élu député des Comtés, des Cités & des Bourgs, sont déterminés, suivant divers Actes, par les facultés de chacun, enforte qu'en augmentant sa fortune, on peut augmenter l'élévation de ses prétentions (a).

(a) Oublions pour un moment les abus de la corruption, soit dans la personne des Candidats pour acheter des suffrages, soit dans la personne de ceux qui ont le droit d'élire : abus auxquels on ne remédiera jamais qu'en fixant à une somme plus forte, les facultés qui donnent le droit de voter ; les quarante schelins de rente fixés sous Henri VI, reviennent à peu près à vingt livres sterling, monnaie présente ; un Citoyen de vingt livres de rente se trouveroit d'une condition, & peut-être

164 *Avantages & Desavantages*

Un Marchand, un Citoyen aisé vivant sur ses terres, sera Membre du Parlement à l'égal d'un Pair, s'il a trois cens ou six cens livres sterling de rente pour être nommé Député de sa Ville, Bourg ou Comté ; il sera assis dans la Chambre des Communes avec des fils de Pairs, Membres des Communes comme lui. C'est cette égalité, fille de la liberté, qui peut seule tenir en honneur le commerce, & inspirer à ceux qui le professent, une estime de leur état, & une noblesse de sentimens, qui seront à jamais le caractère distinctif du Commerçant Anglois.

Les Lords ne dédaigneront jamais la profession utile de Ci-

de mœurs moins susceptibles de corruption, ou du moins il se vendroit plus cher, ce qui revient au même.

de la Grande-Bretagne, &c. 165
toyens , qui sont leurs égaux
quand ils sont assemblés pour ré-
gler les affaires publiques de la
Nation : ils se feront honneur de
compter parmi leurs ancêtres des
marchands Merciers , Epiciers ,
Brasseurs , Drapiers , Tailleurs ,
&c, dont les noms sont conservés
dans les fastes du Commerce ,
décorés des dignités de Lord-
Maire , de Maître des Requêtes ,
de Conseiller privé , Chancelier ,
Comte , &c. Ils feront eux-
mêmes le commerce ; leurs fils
iront dans les comptoirs de la
Cité pour apprendre le commer-
ce , ou du moins pour tenter
d'obtenir quelque riche héritière,
soit du consentement de ses pa-
rens , soit du sien seulement, en
mariage clandestin.

Ainsi le Commerçant ne fera
obligé d'aller chercher dans un
autre Etat , des honneurs & des

166 *Avantages & Desavantages*
distinctions : il deviendra Che-
valier par grace du Roi ou par
argent, mais sans quitter le com-
merce, parce que le commerce
est en honneur ; ainsi les états
ne tendront point à se confondre ;
les Citoyens qui mériteront bien
de la Patrie en recevront des ré-
compenses signalées , mais con-
venables & conformes aux ser-
vices rendus & à ce qu'on attend
encore d'eux. Le Duc de Marl-
borough & Gresham (a) auront
tous deux une Statue ; l'une éle-
vée sur une haute colonne en
face d'un magnifique Palais, pré-
sent digne du Héros & de la Na-
tion ; l'autre, placée modestement
dans la Bourse de Londres. La
Statue du Général d'armée sera
érigée au milieu de ses Terres,

(a) Commerçant célèbre sous le règne
d'Elisabeth.

de la Grande Bretagne, &c. 167
presque dérobée aux yeux de la Nation, dans la solitude d'un parc immense : celle de Gresham sera au milieu de ses Concitoyens, parce que son exemple est le meilleur de tous, & celui que la Nation a le plus grand intérêt de multiplier.

Dans une Constitution où chacun participe, ou s'imagine participer au gouvernement, tous les Citoyens seront occupés de la chose publique, chacun suivant sa capacité. De là, cette multitude d'ouvrages sur toutes les matières publiques; chacun peut les étudier dans leur source dans le recueil des Actes du Parlement, dépôt précieux des sages résolutions de la Nation; c'est le livre universel des Citoyens : les débats & discours dont ces Loix sont souvent l'occasion, sont pour notre jeunesse l'école de la

168 *Avantages & Desavantages*
raison, de la liberté, du Patriotisme. Nos plus grands génies, Bacon, Newton, Locke, Temple, Raleigh, n'ont pas dédaigné d'écrire, sur le Commerce, le Change, les Monnoies, les dettes de la Nation; Child, Petty, Mun, Davenant, King, Gee, &c. ont étendu nos connoissances. Sur l'Agriculture & l'Histoire naturelle, nous avons les Evelyn, les Bradley, les Miller, les Tull, &c. Tant d'écrits nouveaux dont chaque année nous sommes inondés sur ces mêmes matières; dont la plupart ne sont que les répétitions des anciens, ne sont pas sans effet ni sans fruit; on les achète, sans doute, & on les lit, puisqu'on ne cesse d'en imprimer; les connoissances se multiplient; les Artisans même s'instruisent; ils ne sont plus chez nous comme ailleurs, des machines qui
font

de la Grande Bretagne , &c. 169
font mouvoir d'autres machines;
ils écrivent aussi, mal sans doute,
mais de bonnes choses sur un mé-
tier qu'ils exercent avec intelli-
gence.

Dans un Gouvernement, où
chaque Citoyen peut dans le
Conseil général de la Nation
être lui seul ou avec les autres
Membres, l'auteur d'un bien
général, le plus grand nombre
des Citoyens seront remplis de
cet esprit; plusieurs particuliers
feront des actes dignes de la Na-
tion elle-même, & les actions
privées seront dirigées par les
principes du bien général. Grands
avantages de notre Constitution,
où la Nation veille elle-même
sur la Monarchie absolue, où le
Monarque s'est chargé de tout
faire, où l'honneur de tout se
rapporte au Monarque, où tout
bien, tout encouragement, ne

170 *Avantages & Desavantages*

peut venir que du Monarque.

On a dit que l'amour de la Patrie chez nous , étoit le desir ou peut-être l'amour propre, naturel à une Nation qui se gouverne elle-même, d'être heureuse & bien gouvernée. Que cet amour de la Patrie soit ce que l'on voudra ; du moins les effets n'en sont pas douteux , & se multiplient sans nombre dans tous les pays qui ont le bonheur de vivre sous notre Gouvernement.

Je dois à L'IRLANDE cette justice, de faire mention d'elle la première. C'est à Dublin que s'est formé une de ces premières Sociétés qui ont pris pour leur objet , l'avancement & l'étude du Commerce, des Manufactures & de l'Agriculture. C'est aussi celle dont les succès ont été les plus brillans ; c'est à elle qu'on doit les élémens de cette manu-

de la Grande Bretagne, &c. 171
facture de toiles, dont les progrès ont été si rapides. Cette Société ne s'est pas bornée à ce seul objet ; tous les Arts & autres parties du Commerce & de l'Agriculture, elle les a embrassés ; elle a trouvé dans la générosité de ses Membres & du Public, des fonds pour suffire aux Prix qu'elle distribue chaque année au nombre de quatre-vingt ou cent, montant ensemble à 6 à 700 liv. sterling (14 à 16 , 000 livres tournois.)

Ces Prix sont donnés à celui

Qui a le mieux teint en écarlate ou telle autre couleur proposée, étoffes de laine, de coton, de soie, &c.

Qui a fait le meilleur tapis, façon de Turquie ou de Tournay.

La meilleure étoffe nouvelle

172 *Avantages & Desavantages*
pareille à l'échantillon
proposé.

Les meilleurs desseins pour
étoffes.

La meilleure porcelaine.

Le meilleur papier, façon de
Hollande.

Les meilleures couleurs pour
la Peinture.

Qui aura inventé les machi-
nes les plus utiles, pour
manufactures ou agri-
culture.

Aux Maîtres ou Maîtresses
qui auront fait les meil-
leurs Apprentifs en tel mé-
tier ; la meilleure fileuse
de lin, de coton, &c.

A celui qui aura amassé ou
vendu la plus grande quan-
tité de chiffons de linge
pour les Papeteries.

Qui aura fait le plus de ba-
rils de poix.

de la Grande Bretagne, &c. 173

Qui aura semé le plus d'acres
au - dessus d'un nombre
fixé, en navets, tréfle,
lin, &c.

Qui aura planté la plus grande
quantité d'osiers, d'arbres
de tout genre, &c.

Qui aura recueilli le houblon
de la meilleure qualité.

Qui aura desséché, tel nombre
d'acres de marais, & l'aura
mis en valeur.

Un Citoyen seul, le Docteur Samuel Madden, a consacré par an à un si louable emploi, 100 à 150 liv. sterling, (environ 4000 l. tournois) en différens Prix qui sont adjugés, comme les précédens, par la Société de Dublin.

Pour répondre à l'émulation des concurrens, on a assigné des premiers, seconds & troisièmes Prix à chaque objet; émulation, dont la fécondité n'est pas moins

174 *Avantages & Desavantages*
précieuse dans le nombre des ouvrages qui prétendent au Prix , que dans ceux qui le gagnent. Plusieurs prétendans, contens de l'honneur seulement de l'avoir obtenu, rendent l'argent destiné, pour augmenter les fonds de l'année suivante.

EDINBURGH a possédé une Société pareille, & c'est à elle que l'Ecosse doit le sage projet des moyens qui y ont créé & encouragé la manufacture des toiles, ses autres manufactures & ses pêcheries.

Il y a environ vingt ans que cette Ville appella ou reçut chez elle quelques familles protestantes sorties de Picardie & de la Flandre, c'étoient des ouvriers en Batiste qui y portèrent les premières connoissances de cette fabrique; on leur destina un quartier situé entre la Ville & le Port

de la Grande Bretagne, &c. 175
composé de treize maisons, dans
lesquelles on établit treize fa-
milles françoises ; on nomma ce
quartier *Picardie*, du nom de ses
nouveaux habitans ; on donna à
chacun l'usage de sa maison pour
lui & pour ses descendans , un
petit jardin, une vache, & on
le pourvut d'ustensiles. Cette
Colonie a éprouvé jusqu'ici de
la part de la Ville, la protection
& les secours que méritent des
Etrangers utiles ; elle s'est soute-
nue à peu près dans le même
état, diminuée seulement d'une
famille qui est allé s'établir à
Londres : chacun de ces ména-
ges a fait fortune à proportion de
son industrie ; & si malgré l'ai-
sance dont ils jouissent, ils se sou-
viennent encore avec regret de
leur ingrate Patrie, le séjour de
l'Ecosse rend ces regrets plus ex-
cusables & plus naturels qu'ils

176 *Avantages & Desavantages*
ne l'eussent été en Angleterre.

Les deux frères R. & A. Foulis de Glasgow , étoient connus dans le monde littéraire par une Imprimerie moderne & déjà célèbre par la perfection exquise de ses caractères & la correction des éditions , dont on est redevable aux soins des sçavans Professeurs de l'Université de cette Ville. Le Commerce leur aura aussi ses obligations ; ils ont commencé d'imprimer les meilleurs ouvrages que nous ayons sur cette matière. Tout nouvellement ils ont formé le projet d'élever une Ecole de Peinture & Sculpture : ils en ont fait les premières avances, & plusieurs Commerçans se sont joints à eux pour une entreprise si utile. Un des deux frères a parcouru la France & la Hollande, pour y recueillir les meilleurs tableaux Italiens , François

de la Grande Bretagne, &c. 177
& Flamands. Il a ramené de Paris, un Peintre assez bon, un Graveur, & un Imprimeur en gravure, à qui on donne de bons appointemens. La Peinture peut-être sera long-tems à faire de grands progrès ; mais le dessein avancera , & c'est une science importante pour la perfection des manufactures.

L'esprit public se distingue encore à Edinburg, dans plusieurs établissemens qui sont soutenus par la générosité des particuliers ; entr'autres une maison destinée pour les enfans orphelins des Marchands qui ont fait banqueroute ; on les y instruit au Commerce ; on paye leur apprentissage en quelque métier ; on leur donne cinquante livres sterling en sortant pour s'établir.

L'Hôpital de l'Infirmierie où l'on tient continuellement trois

H. v.

178 *Avantages & Desavantages*
cens pauvres malades , est un monument moderne de la charité & de l'esprit public , qui mérite d'être éternel. Les souscriptions charitables des particuliers ont achevé le terrain sur lequel il fut élevé ; la plupart des matériaux ont été donnés ; l'Architecte, les Maçons, les Peintres, les Sculpteurs ont donné leur tems *gratis* , & ont orné cet édifice d'une magnificence noble & respectable. Les premiers Médecins & Chirurgiens n'y ont d'autres appointemens que les bénédictions des malades ; la plupart des domestiques y servent par charité ; le Portier même qui montre la Maison aux curieux , a fait vœu , (chose unique & incroyable dans la Grande Bretagne) de ne rien demander & de ne rien accepter que pour le profit des pauvres.

Parmi les noms des Souscripteurs que contient un grand tableau , on trouve inscrite l'Isle de la Jamaïque pour quinze cens livres sterling ; les Isles d'Antigoa & de Barbadoës , pour trois cens livres sterling : on voit dans la même sale les Portraits & les Statues de quelques principaux bienfaiteurs. C'est ainsi qu'en offrant à la vertu de ces généreux Citoyens l'hommage que l'amour propre auroit pu prétendre , on tente la générosité de ceux qui ne sçauroient pas faire le bien en secret.

Nous avons à Londres & dans toute l'Angleterre , un nombre (sans doute trop grand) d'Hôpitaux , entretenus en grande partie par les souscriptions annuelles de bienfaiteurs inconnus , où les pauvres & les enfans trouvent & apprennent les moyens de sub-

180 *Avantages & Desavantages*
sister ; écoles instituées pour offrir
aux hommes un asyle contre les
désordres de la fainéantise.

Le corps des Matelots de New-
castle s'est soumis, par une con-
vention libre , à une contribu-
tion qui a fait les fonds de la
construction & de l'entretien
d'une très-belle Maison de cha-
rité , où chacun d'eux , pauvre ,
ou hors d'état de servir , trouve
une subsistance assurée. Etablif-
sement, qui peut en quelque sorte
être mis en comparaison avec le
superbe Hôpital de Greenwich
pour les Invalides de la Marine ,
fondé par nos Rois & la Nation.

En 1687 , ce fut autant l'es-
prit public que celui de la Reli-
gion , qui reçut en Angleterre
les Protestans François fugitifs.
La quête qu'on fit pour eux alors
monta à 63, 713 l. 2. s. 3. d. sterl.
(près de 1, 500, 000 liv. tourn.)

On en nourrit cette même année plus de quinze mille cinq cens, dont treize mille cinq cens dans la Ville de Londres & les environs ; je ne parle pas de ceux qui passèrent avec les moyens de subsister. C'est ce même esprit qui attire encore aujourd'hui en Irlande , ceux de nos freres qui n'ont pas la liberté de chanter le cantique du Seigneur dans leur Patrie , & de s'y marier. Enfin , c'est cet esprit qui a proposé , quoique sans succès jusqu'à ce jour , dans notre Parlement , la naturalisation générale de tous Etrangers Protestans.

Mais parmi les actions particulières des Citoyens où l'amour du bien public s'est peint , pour en citer quelques unes ;

C'est au Lord Duc de Buckingham , que l'Angleterre doit sa manufacture de glaces , dont il

182 *Avantages & Desavantages*
apporta le secret de Venise.

Lady Salton a fait présent à l'Ecosse des premières connoissances sur la fabrication des toiles & sur le blanchiment ; connoissances qu'elle alla chercher elle-même en Flandre & en Hollande. Elle eut le crédit d'engager les Dames à se parer , dans les grandes assemblées , des premiers mouchoirs & manchettes de manufacture Ecossoise ; exemple imité depuis par notre Société d'*Antigallicans* de Londres , dont le premier vœu , est de ne se servir pour habillement , d'aucun ouvrage de fabrique François.

C'est au Chevalier Thomas Lombe , que l'Angleterre est redevable d'un moulin pour organiser les soies , dont il apporta le plan de Piémont , tiré si exactement (non sans peine & sans risques) qu'il en fit construire un à

de la Grande-Bretagne, &c. 183
Derby en 1734, tout pareil à son
modèle. Cette machine admirable
contient 26, 586 roues, & 67, 746
mouvemens, qui travaillent 73,
726 verges de fil de soie à cha-
que tour de roue, c'est-à-dire
318, 504, 960 verges, (ou
247, 726, 080 aunes) dans vingt-
quatre heures, à trois tours de
roue par minute.

La récompense d'un Citoyen
si zélé fut dictée aussi par l'esprit
public ; au lieu de continuer le
privilége exclusif qu'on lui avoit
accordé pour quelques années,
le Parlement, par un Acte ex-
près, lui fit don de quatorze mille
liv. sterling. (250, 000 liv. tour-
nois) afin que l'avantage de cette
invention nouvelle appartînt à la
Nation dans toute son étendue.

Comme dans une Nation tou-
jours vigilante, les projets utiles
au bien général font tôt ou tard

184 *Avantages & Desavantages*
quelque fruit , l'esprit public me
fera hazarder ici les réflexions
suivantes.

*SUR L'UTILITE' D'UNE
SOCIETE', uniquement occupée
de l'étude de la Culture & du Com-
merce , & des moyens de perfection-
ner & d'encourager ces deux objets.*

J'OSE demander aux Citoyens
qui sentent dans toute son
étendue l'importance de l'Agric-
ulture & du Commerce, pour-
quoi l'Angleterre n'a point de
Société publique, à qui l'avance-
ment de ces deux objets soit con-
fié ? Seroit-ce parce que nos terres
sont très-fertiles , & notre Com-
merce florissant ? mais sont-elles
toutes fertiles ; ne peuvent-elles
l'être davantage , & notre Com-
merce seroit-il donc au point par-
delà lequel nous ne puissions plus
espérer de l'étendre ?

A G R I C U L T U R E.

A l'égard de la culture des terres, nous sommes riches en Livres anciens & modernes qui traitent de cette science : mais ce sont des richesses dont nous ne pouvons jouir, soit par le dégoût qu'emporte avec lui un amas confus de connoissances sans méthode, d'expériences sans philosophie, de raisonnemens sans pratique ; soit parce que ces Livres contiennent une infinité d'erreurs répétées successivement, que les yeux seuls de l'expérience peuvent distinguer de la vérité : ce seroit le premier travail de la Société dont je parle.

La Société choisiroit pour son Siège principal & le plus naturel, le voisinage de quelque terrain inégal, (comme nous en

186 *Avantages & Defavantages*
avons beaucoup ,) c'est-à-dire ,
contenant dans une étendue médiocre plusieurs terres de différentes natures.

On commenceroit par pratiquer des expériences, les mêmes sur des terres de différente qualité, & différentes sur des terres de la même qualité.

On appelleroit des Provinces de l'Angleterre où les pratiques de l'Agriculture sont les plus différentes, des Laboureurs pour les exercer ; les Laboureurs, en conversant avec les Membres de la Société, deviendroient Philosophes, & les Philosophes apprendroient avec eux à être Laboureurs, & à en former d'autres.

Des Membres de la Société instruits à faire les expériences avec sagacité, répandus dans divers endroits du Royaume, enseigneroient à leurs Laboureurs,

de la Grande Bretagne , &c. 187
à profiter sur leurs terres des con-
noissances qu'on acquerreroit.
Ils pourroient fonder en plu-
sieurs endroits des écoles parti-
culières d'Agriculture , qui cor-
respondroient avec la Société gé-
nérale, soit en lui communiquant
ses expériences , soit en s'en-
voyant réciproquement des La-
boueurs instruits ou à instruire.

La Société s'occuperoit aussi
de la connoissance des bestiaux
de différent genre , & de leurs
différentes espèces , & trouveroit
un vaste champ d'observations
dans l'étude des meilleurs moyens
de les élever , de les nourrir, de
traiter leurs maladies, d'augmen-
ter leur propagation, d'améliorer
les espèces : les expériences fe-
roient faites sur toutes les diffé-
rentes espèces dans un même
lieu , & comparées avec celles ,
qui dans divers cantons de l'An-

188 *Avantages & Desavantages*
gleterre , seroient dirigées par les
Ecoles particulières.

Il seroit nécessaire qu'un certain nombre d'Affociés fût envoyé chaque année successive-ment dans toutes les Provinces du Royaume , pour en faire l'histoire naturelle , c'est-à-dire , examiner la nature des terres , & l'emploi qu'on en a fait : l'expérience nous montre tous les jours que des cantons sont mal mis en valeur , ou ne le sont pas du tout , faute d'avoir imaginé de nouvelles pratiques , ou des productions plus conformes au climat , au bien de la population , & aux dispositions naturelles du pays , quant à la consommation & à la communication , que celles qui y sont établies depuis long-tems : ils jugeroient des lieux où il seroit à propos de planter des forêts , ou d'augmenter celles

de la Grande Bretagne , &c. 189
qui nous restent , d'établir des canaux navigables , qui nous manquent en plusieurs endroits , parce que la commodité de la mer nous a fait négliger les avantages de la navigation intérieure : quelques-uns feroient sonder la terre , pour y trouver les mines , les marnes , ou autres matières , dont les Provinces particulières ou le Royaume manquent , pour la perfection de nos diverses Manufactures de porcelaines , de glaces , &c.

Sur le rapport de l'état des productions naturelles des cantons parcourus & examinés , on jugeroit de ceux où la culture a besoin d'être établie ou encouragée. La Société alors proposeroit des prix particuliers & des prix généraux , suivant que leurs différens objets intéresseroient la Culture d'un tel Canton en par-

190 *Avantages & Desavantages*
ticulier, ou l'Agriculture en général : ces prix auroient pour objets principaux , de tirer un plus grand produit des terres cultivées, de tirer un produit nouveau des terrains incultes, sables, marais à dessécher, &c. soit en bleds, prés, ou en pâturages, où on élèveroit des bestiaux quelconques, en mines, forêts, &c. enfin, de créer quelque valeur que ce soit, où il n'en existe présentement aucune.

L'utilité d'un pareil établissement lui répond certainement de la protection du Roi, & des secours de la Nation : mais sans cela même , les souscriptions seules des Seigneurs, & autres propriétaires des terres, pourroient suffire aux dépenses ; & ce n'est point trop présumer de la générosité des Citoyens, dans un pays où nous avons vû de nos jours un simple particulier , Thomas Guy,

de la Grande Bretagne , &c. 191
Libraire à Londres, y fonder lui
seul à ses frais un Hôpital pour
les Incurables, dont l'Edifice a
coûté trente mille *livres sterling* ,
(690 , 000 liv. tournois ,) & le
doter de dix mille *livres sterling*
de rente, (230 , 000 livres tour-
nois de rente.)

C O M M E R C E.

L'esprit de Commerce s'étant
emparé à la fois de toutes les
Nations, il arrivera sûrement que
quelques - unes reprendront des
autres, les branches de Com-
merce qui leur appartenoient na-
turellement : celles dont l'indu-
strie a le plus usurpé sur l'indolen-
ce des autres, perdront le plus ; la
Hollande en est un exemple pré-
sent. Nous devons donc songer à
retenir ce que nous possédons :
mais nous devons tenter d'acqué-
rir, si nous voulons ne pas perdre.

192 *Avantages & Desavantages*

Nos Manufactures sont, à ce que je pense, dans un nombre, & à un degré de perfection, tel qu'il s'agit moins de fournir des idées & des moyens à l'industrie, que de procurer à ses ouvrages & aux productions naturelles, de nouvelles voies de consommation, dans l'intérieur comme dans l'Etranger.

Une *Société* destinée à remplir ces deux objets devoit être composée d'Associés qui réunissent entre eux les connoissances pratiques, non-seulement du Commerce de l'Angleterre, mais même du Commerce des Etrangers entre eux, c'est-à-dire des Commerçans, qui connussent nos principales Manufactures, & les lieux où la consommation en est établie, des Entrepreneurs de Manufactures, des Navigateurs, des Marchands qui auroient vécu & com-

de la Grande Bretagne, &c. 193
commercé dans les pays étrangers , tant ceux où nous avons un Commerce ouvert , que ceux où il ne l'est pas encore.

De toutes ces connoissances réunies , il résulteroit un tableau vivant & universel de tous les Commerces existans , que Londres seul est peut-être en état de former ; tableau plus sûr que celui que les Livres les plus étendus peuvent nous offrir, & qu'une seule tête ne peut contenir parfaitement dans toutes ses parties. De la comparaison de ces connoissances il naîtroit sûrement des combinaisons nouvelles de Commerce , soit pour étendre les branches qui existent , soit pour en créer qui n'existent pas. (a)

(a) M. Elton en 1739 tenta d'ouvrir aux Marchands Anglois établis en Russie , un Commerce direct avec la Perse

194 *Avantages & Desavantages*

Nos jeunes gens voyagent , la plûpart sans fruit : quelque tems d'école dans cette Société , avant de partir , les mettroit en état de faire des voyages utiles à la Patrie & à eux-mêmes. La *Société* devroit même faire des élèves , dont elle essayeroit l'intelligence , & qu'elle destineroit à aller prendre des instructions dans les autres Etats , sur le Com-

par le Volga & la mer Caspienne , objet d'un Acte de Parlement de la quatorzième année de Georges II, (1740) tentative presque oubliée depuis 1581. La Nation doit lui en être obligée , malgré l'espèce de défection dont il se rendit en quelque sorte coupable , en se donnant à *Sha-Nadir* , & qui lui fit rencontrer en Perse une fin tragique. Après lui M. Hanwai , en 1743 , n'éprouva pas un succès beaucoup plus heureux pour les marchandises qu'il y conduisit : & l'on ne devoit guères s'attendre à mieux parmi les troubles dont la Perse étoit alors affligée.

de la Grande Bretagne, &c. 195
merce qui s'y fait, les moyens,
son étendue ; sur l'emploi des
hommes, l'industrie & ses res-
sources ; les revenus, les taxes,
leurs objets & leurs effets ; le gé-
nie, les mœurs des habitans, la
manière de les tenter par quel-
que nouvelle Manufacture, ou
autre objet de Commerce.

Quelques-uns de ces élèves
formés seroient donnés pour pre-
mier ou second Secrétaires d'Ambas-
sade , à tous Ambassadeurs
ou autres Ministres de la Nation
dans les pays étrangers, soit pour
prendre dans cette fonction des
informations plus particulières &
moins suspectes sur tous ces ob-
jets, soit pour veiller particuliè-
rement sur les tentatives que les
autres Nations feroient d'y éten-
dre leur Commerce, afin de con-
trarier leurs progrès, ou de les
contre-balancer par des deman-

196 *Avantages & Desavantages*
des, ou des efforts opposés. Des
Commerçans , des Consuls éta-
blis dans ces Villes étrangères ,
pourroient sans doute , & de-
vroient remplir ces vues : mais
la plûpart des Commerçans ren-
fermés dans un cercle d'intérêts
ou de vues trop borné, ne voient
dans un pays que ce qu'ils y font,
& très-peu ce qu'on y pourroit
faire : des Consuls qu'on laisse
vieillir dans les mêmes places ,
perdent l'activité des idées , &
voient toujours la même chose
qu'ils y ont vue. Des Elèves tels
que je les propose , feroient en
état de jeter des lumières fort
importantes sur la partie politi-
que , & dont elle ne peut se pas-
ser : car la Politique connoît mal
les forces d'une Puissance, quand
elle ne connoît pas les forces de
son Commerce : elle ne connoît
pas ses propres ressources, quand

de la Grande Bretagne, &c. 197
elle ignore ce qu'elle peut prétendre & gagner du côté du Commerce : enfin , les Nations auront sur nous un grand avantage , si tandis que l'état de nos forces & de notre puissance est entièrement à découvert pour elles , nous ne sommes pas éclairés sur leur état & leurs forces : des Citoyens instruits avec cette méthode , seroient capables de négocier ces traités de Commerce , qui accompagnent les traités de paix , & qui déterminent seuls les fruits de la guerre , en faveur du vainqueur ou du vaincu.

Ces Elèves , de retour dans la Patrie , deviendroient pour *la Société* des Membres précieux : le tems en augmenteroit le nombre , & alors *la Société* se trouveroit composée dans toute la perfection désirable , & qu'on ne peut attendre raisonnablement

198 *Avantages & Desavantages*
des premiers momens de son éta-
blissement.

Quel meilleur usage de leur tems pourroient faire nos jeunes gens , sur tout ceux qui se destinent à entrer dans le Parlement ? Ils dépenseroient moins d'argent en France qu'ils ne font ; ils feroient plus de profit & de séjour dans les autres pays , & les bons patriotes n'auroient pas le chagrin de voir les Anglois revenir de leurs voyages , *François* , & oser l'être jusques dans Londres.

La consommation intérieure des Manufactures , & particulièrement de celles de laine, qui est la Manufacture naturelle du Pays, ne mériteroit pas moins les attentions de *la Société* : ce seroit le meilleur moyen, sans doute, de remédier à la sortie de nos laines, causée en grande partie par leur surabondance. Il semble que

de la Grande Bretagne, &c. 199
ç'ait été le motif de l'Acte qui ordonna en 1666 , qu'aucun mort desormais ne seroit enterré que dans des habillemens de laine. Une Loi qui auroit pu obliger les vivans à consommer plus d'étoffes de laine à leur usage , eût fait un bien d'une plus grande étendue sans doute (a) les caprices de la mode & de la consommation sont si bizarres , & cependant l'objet est si important , que je n'ai jamais douté qu'ils ne fussent du ressort du Lé-

(a) Par exemple , pour empêcher que l'usage des étoffes de laine en habillemens ne s'abolisse entièrement parmi les femmes , je ne doute point qu'il ne fût nécessaire d'ordonner que pendant trois Dimanches , ou autres jours marqués dans chaque saison , aucune femme ni homme ne paroîtra en public , qu'en robe ou habit de laine , &c. sous telles peines , &c.

200 *Avantages & Desavantages*
gislateur. L'Angleterre & la France donnent un exemple sensible de cette bizarrerie. L'abondance de nos laines nous est en quelque forte à charge , & il semble que nous en évitions la consommation. Nous ne connoissons presque point l'usage des tapisseries ; nous couchons sur un seul matelas de plume ; nos lits , nos rideaux , sont de toile ; nos femmes , pour le plus grand nombre , sont vêtues de toile , la plupart des Indes , ou autres de fabrique étrangère , malgré l'Acte de prohibition (a). En France au contraire , où les laines sont rares & chères , il y a des Manufactures de tapisserie de laine en grand nombre : la laine s'emploie dans les tours de lit , les matelats , les sièges , les rideaux , & les femmes

(a) Depuis 1722.

de la Grande Bretagne, &c. 201
au moins du commun en sont
habillées : le luxe & la légèreté
des draps, fait user à un François
six habits de drap contre quatre
qu'usera un Anglois. La Hollan-
de, soit hazard, soit sagesse, a
pris de ces deux partis, celui qui
convenoit vraiment à ses inté-
rêts. Comme elle recueille peu
de laines, elle en consomme mé-
diocrement, quoiqu'elle en ma-
nufacture beaucoup.

Peter Parisot, connu en Fran-
ce sous le nom du Pere Norbert,
a établi nouvellement à trois mil-
les de Londres, deux Manufac-
tures de tapisserie de laine ; l'une
d'après celle des *Gobelins*, fon-
dée en France par François I, &
pour laquelle furent faits ces cé-
lèbres cartons de Raphaël, que
nous avons à Hamptoncourt ;
l'autre Manufacture, d'après celle
de Chaillot près Paris, dont l'art

202 *Avantages & Desavantages*
fut apporté de Perse sous Henri
IV. Cet établissement mérite,
sans doute, la continuation de
la protection & des faveurs du
Gouvernement.



I V.

*DES CORPS DE METIER ,
Communautés de Marchands ,
Privilèges exclusifs , Compagnies du Commerce , &c.*

L Es succès d'un Commerce encore florissant chez nous, tandis que chez la plûpart des Nations il est dans son enfance ou dans son déclin; le rang supérieur dans lequel il nous a établis parmi les Puissances de l'Europe, nous ont mérité la réputation d'être les plus grands maîtres dans la science du Commerce: mais nous, qui nous voyons mieux, & avec des yeux plus éclairés que des Etrangers ne peuvent faire, nous ne pouvons nous dissimuler que nous n'ayons

204 *Avantages & Desavantages*

beaucoup à apprendre , à perfectionner , à réformer dans cette partie de l'administration. Nous ne sommes point exempts de la séduction & des influences pernicieuses de bien des préjugés anciens , que l'intérêt des particuliers perpétue & reproduit : nous avons seulement sur les autres Nations cet avantage , que nous ne manquons pas de Citoyens instruits , qui distinguent les faux principes , qui osent les attaquer avec liberté dans leurs discours & dans leurs Ecrits : mais leur zèle ne doit point se rebuter du peu de succès de leurs premiers coups ; ce n'est qu'avec de la constance & du tems , qu'on peut détruire des abus que le tems à consacré : je veux parler ici de divers monopoles qui gênent & resserrent notre Commerce intérieur & extérieur.

*MONOPOLES dans le Commerce
intérieur.*

Il me semble qu'on ne peut appeller d'un autre nom ces Compagnies privilégiées & exclusives de Marchands, d'Artisans, de Fabricans , &c. qui dans quelques-unes de nos Villes, excluent de tout métier ou emploi , comme Etranger , tout homme qui n'est pas né parmi eux , & qui même entre leurs concitoyens, n'admettent à la liberté de travailler que ceux qui sont nés dans leurs Corps , ou qui ont acheté ce droit, soit à prix d'argent, soit par un apprentissage long & coûteux. Ces Compagnies me semblent des Corps hors de la République , qui de leurs chartres & privilèges, se sont fait un rempart contre l'industrie de leurs compatriotes.

206 *Avantages & Desavantages*
tes, & qui opposent à celle de
leurs concitoyens même, le plus
d'empêchement qu'il leur est
possible.

Sans doute que dans le premier
âge de notre Commerce, il fut
nécessaire d'accorder à ceux qui
nous apportèrent, ou qui inven-
terent les Manufactures, des
avantages capables de les fixer &
de les soutenir : il fut peut-être à
propos de faire ces établissemens
dans des Villes, où ils pussent
trouver les secours nécessaires
d'hommes & d'argent : des Ci-
toyens aussi utiles étoient en état
d'imposer des conditions : ils ob-
tinrent aisément des privilèges,
dont on ne sentit guères alors les
conséquences ; nous les éprou-
vons maintenant : des Artisans,
des Journaliers, qui dans une
Ville ont le droit exclusif de tra-
vailler, sont maîtres du prix de

de la Grande Bretagne , &c. 207
leur travail. Un Corps de Fabricans , de Marchands , qui seul a le droit de fabriquer & de vendre , n'est-il pas en possession de faire la loi aux consommateurs & au Commerce ?

Combien de fois à Londres , dans la Cité , les ouvriers & compagnons n'ont-ils pas comploté contre leurs maîtres , pour les forcer à augmenter leurs salaires , & trop souvent avec succès ? Ce n'est que depuis peu de tems , qu'après un procès de onze mois , les maîtres Fabricans de Londres ont obtenu qu'ils pourroient se pourvoir par-devant la Cour du Lord-Maire , pour la permission d'employer des ouvriers étrangers à défaut d'autres , laquelle ne seroit néanmoins accordée qu'à celui qui auroit un apprentif au moins ; sinon les contrevenans , demeurant soumis à

208 *Avantages & Desavantages*
l'amende de cinq livres sterling
par jour , prononcée par divers
Actes du commun Conseil.

Cette année même , Norwich
a vû trois cens ouvriers en laine,
mécontents de leurs gages , quit-
ter leurs métiers , se retirer sur
une montagne à trois milles de la
Ville, s'y bâtir des cabanes, & y
demeurer pendant six semaines,
soutenus par les secours de leurs
camarades restés dans la Ville,
sous prétexte qu'un maître Fa-
bricant avoit reçu chez lui , en
qualité de compagnon , avant le
tems requis , un étranger , c'est-
à-dire , un Anglois né hors de la
ville de Norwich.

Je demande à tout homme qui
connoît les mécaniques , s'il est
un métier qui exige sept années
d'apprentissage pour être en état
de l'exercer ? Parmi les hommes
qui n'ont d'autre bien que leur

de la Grande Bretagne, &c. 209
travail & leur industrie, en est-il beaucoup qui puissent donner sept ans de leur tems, sans rien gagner ? Le chef d'une famille nombreuse est-il en état de payer un apprentissage à des enfans, en même tems qu'il est privé pendant sept ans de la ressource de leur travail, dont les premières années lui étoient naturellement dûes ? Quelle politique, ou plutôt quelle barbarie dans la Loi, qui exclut précisément de la faculté de devenir apprentif, tout enfant dont le pere n'a pas trois, ou du moins deux livres sterling de rente (a) ? Enfin, pour élever la jeunesse à l'habitude & au goût du travail, est-ce une méthode qui doive réussir, que de les astreindre à travailler pendant sept

(a) Les enfans de la charité des Paroisses, exceptés.

210 *Avantages & Desavantages*

ans pour un maître, avant de pouvoir travailler pour leur compte ? De-là il arrive naturellement que plusieurs exclus , ou rebutés par l'ennui ou la dépense d'un apprentissage , quittent un métier ingrat pour prendre la profession lucrative de gueux. On remarque que les pauvres sont plus nombreux dans les Villes où les Manufactures sont incorporées, que dans les Villes libres , & la taxe des pauvres y est d'un tiers plus forte.

J'ai été curieux de sçavoir si ces Corps ou Communautés ne contribuoient pas à faire mieux observer les Réglemens dans les manufactures qu'elles dirigent , que dans les manufactures libres ; & j'ai trouvé que les unes & les autres en ont également secoué le joug , à mesure qu'elles l'ont trouvé pesant. Du reste , je con-

de la Grande Bretagne, &c. 211
çois, qu'il est aussi aisé d'assujettir les manufactures libres, que les autres, au petit nombre de Règlemens qui suffisent pour l'intérêt du Fabricant & du Commerce.

Quel bien peut-il en revenir au Commerce d'une Ville en particulier & au Commerce en général, que les Artisans & Commerçans soient subdivisés en un nombre de différens Corps tellement multiplié, que leur district & leurs privilèges soient presque impossibles à démêler? (a) Quel

(a) Pour exemple entr'autres, je me rappelle le Procès qui s'éleva il y a quelques années à Londres, entre les Corroyeurs en même tems Coupeurs de cuir, & les Cordonniers, sur le droit de couper ou tailler les cuirs. Contestation si difficile à décider, qu'elle a été enfin abandonnée par les Parties, après beaucoup de frais de part & d'autre.

212 *Avantages & Desavantages*
avantage en revient-il au Commerce , que ces Corps prennent sur eux-mêmes des fonds communs , pour élever de magnifiques édifices pour s'assembler , pour faire des repas , prêter des sommes au Gouvernement , emprunter ensuite & finir par faire banqueroute ; comme il est arrivé il y a quelques années à la Communauté des Merciers de Londres ? Toutes ces dépenses , ce luxe d'une Communauté n'est-il pas pris sur la marchandise , au détriment du Commerce & de la consommation ?

Notre Commerce n'eût fait que des progrès bien lents , si dans toutes nos Villes , l'industrie eût été retenue par de pareilles gênes ; mais la liberté laissée à quelques Villes de l'Angleterre , a eu la puissance d'y éta-

de la Grande Bretagne, &c. 213

blir des manufactures , rivales des autres, & qui n'ont pas tardé à les surpasser. Manchester Leeds , Birmingham , où le nom de Corporation ou Communauté est heureusement ignoré , tiennent sans contredit les premières places parmi nos Villes de manufactures. La ville & Paroisse de Halifax , depuis quarante ans , a vû quadrupler le nombre de ses habitans, tandis que plusieurs des Villes sujettes aux Corporations , ont éprouvé une diminution sensible dans leur population : s'il en reste quelques-unes de florissantes , c'est que la supériorité de leurs avantages naturels, soit pour les matières, soit pour la situation, ou des privilèges particuliers, ont ôté tout espoir aux manufactures pareilles qui auroient voulu se former. C'est dans les Villes , où l'es-

214 *Avantages & Desavantages*
prit de monopole est aussi ancien
que ces Compagnies, qu'on en-
tend les Marchands vanter les
grandes fortunes qui se sont fai-
tes dans les premiers tems de la
manufacture, lorsque le Com-
merce étoit en un petit nombre
de mains ; se plaindre que le
commerce est ruiné, parce que
le nombre des Marchands s'est
augmenté, & que les profits se
sont diminués en se partageant ;
enfin déclamer contre les Mar-
chands qui augmentent la con-
sommation & l'exportation en se
réduisant à un gain médiocre, ou
à celui de la simple commission.
C'est encore par une suite du
même esprit que ces Villes sont
celles, qui dans toutes les occa-
sions s'élèvent le plus fortement
contre la naturalisation générale
des Protestans étrangers.

Londres lui-même nous four-

de la Grande Bretagne, &c. 215
nit une preuve sensible , combien la gêne de ces Compagnies est défavorable à la population. Les maisons situées dans l'enceinte de la Ville se louent avec peine & plusieurs restent désertes, tandis que Westminster , Southwark & les autres fauxbourgs prennent un accroissement continuel : la raison en est manifeste ; ces fauxbourgs sont libres , & offrent un champ ouvert à tout Citoyen industrieux , tandis que Londres dans son propre sein nourrit quatre-vingt-douze de ces Compagnies exclusives de tout genre, dont on voit les Membres nombreux , orner tous les ans d'une pompe défordonnée, le triomphe tumultueux du Lord-Maire.



DES PRIVILEGES.

Le Commerce n'a pas à se plaindre seulement des monopoles dont quelques Villes jouissent au détriment de l'intérêt général ; des Particuliers seuls contre la Nation entière , obtiennent des Privilèges exclusifs , toujours sollicités & souvent accordés par l'avidité d'un gain illégitime.

Sans entrer dans la distinction soit des objets , soit du tems, pour lequel ces Privilèges sont accordés ; je ne craindrai pas de dire , qu'il n'y en a pas un qui ne soit injuste & déraisonnable.

Si c'est un mal , qu'un Privilège dont la durée est indéfinie , c'en est un aussi qu'un Privilège de vingt & une années : je n'y vois de différence que le plus ou moins

de la Grande Bretagne, &c. 217
moins de durée. Si c'est un vol
fait à la Société qu'un Privilège,
il sied toujours mal en pareil cas
de n'avoir à se défendre que sur
l'importance de l'objet.

Un Citoyen a été assez heureux pour rapporter de ses voyages un art, un secret, qu'une autre Nation possédoit seule, il a mérité de la Patrie, & sans doute il faut le récompenser, ou plutôt exciter par une récompense l'émulation des autres Citoyens; mais s'il demande un Privilège, il a perdu le mérite de son action; si on le lui accorde, l'Etat ferme la porte à tous les Etrangers qui auroient pu nous apporter ici le même art & l'y multiplier; il décourage les Citoyens, qui dans leurs voyages pouvoient avoir le même but de recherches.

Mais, dira-t-on, si c'est un essai qui demande des avances

218 *Avantages & Desavantages*
considérables en soi , ou par rapport à la fortune du particulier , il n'osera faire les premiers frais , dans la crainte qu'un autre ne lui en enlève le fruit & les moyens de les retirer , en profitant de sa découverte. A cela je réponds , que l'industrie de plusieurs est encore plus arrêtée & découragée , par la crainte , qu'après bien du tems & de la dépense , un Privilège ne vienne à leur faire perdre sans ressource leurs avances & leurs peines.

Je n'imagine pas qu'on m'objecte , que des avances ou des récompenses pécuniaires soient une dépense à charge à l'Etat , ni qu'on mette en comparaison une somme une fois payée , avec celles que l'industrie & la perfection retenues par un Privilège , feront perdre à l'Etat : d'ailleurs , il est des distinctions , des hon-

de la Grande Bretagne, &c. 219
neurs, qui ne coûtent rien à la République : un remerciement de la part de la Chambre des Communes ou des deux Chambres du Parlement, sera plus flatteur pour certaines ames, que l'argent. Pourquoi l'honneur ne feroit-il pas aussi un des ressorts de notre Gouvernement ?

Si c'est quelque invention nouvelle, enfantée par un génie industrieux, c'est encore le cas d'une récompense ou de distinctions mieux méritées : c'est en même tems le cas où un Privilège peut être le plus préjudiciable au bien général ; rarement un Inventeur perfectionne, ou du moins avance autant dans la perfection, qu'un tiers le peut faire ; & l'imagination d'un seul n'est pas féconde, comme celle de plusieurs. Si le premier qui a inventé les calligraphes, & tout

220 *Avantages & Desavantages*
nouvellement les velours de coton, eût demandé un Privilège, aurions-nous maintenant dix ou douze sortes d'étoffes dans ces deux genres, comme nous les avons; & n'eût-ce pas été renoncer à celles qui en peuvent encore dériver ? Enfin, dans l'art de manifacter, comme une étoffe nouvelle n'est souvent que la subdivision d'une espèce, accorder un Privilège en ce cas; c'est transporter injustement à un seul, le droit que tous les Manufacturiers du même genre avoient d'inventer cette étoffe & de l'exécuter.

Je mets dans la classe des Privilèges, les préférences trop marquées que l'Etat accorde à une manufacture sur les autres, soit en n'ouvrant aux matières qu'elle emploie, que le port qui est à sa bienfaisance, soit par la

diminution ou exemption exclusive, des droits sur icelles; qu'y gagne l'Etat? Il élève une grande manufacture, dont le bien est limité à une seule Ville, tandis qu'il auroit vû quatre manufactures s'élever d'elles-mêmes, & enrichir quatre Villes & leurs environs, en même tems que leur concurrence & leur émulation auroient sûrement produit une plus grande consommation.

Tous ceux qui sollicitent un Privilège n'apportent pas un seul prétexte plausible qui puisse l'obtenir. Si c'est un secret, que ce qu'ils proposent, ont-ils besoin de Privilège pour garder un secret qu'ils possèdent seuls? alléguent-ils qu'on contrefera leurs ouvrages? Si les leurs sont effectivement les meilleurs, ils sont sûrs de la préférence; sinon, l'Etat ne sauroit qu'y gagner. Ils

222 *Avantages & Defavantages*

ne craignent donc pas qu'on les contrefasse , mais qu'on fasse mieux qu'eux , ou qu'on travaille à meilleur marché. Un Privilège ne peut donc servir qu'à favoriser la paresse & l'avarice , au préjudice de la perfection , de la consommation & de la circulation du travail , seul principe de la circulation d'argent.

Pour terminer : l'Etat est une Société ; celui qui prétend y jouir seul de ses avantages , renonce dans le même instant aux secours & à la protection qu'il étoit en droit d'en attendre. Il n'y a personne qui doive regretter l'avantage qu'il procure aux autres ; il n'y a personne qui ne trouve plus dans la Société , qu'il n'y apporte , puisqu'il y trouve sa sûreté & la jouissance paisible de ce qu'il possède.

MONOPOLES dans le Commerce
extérieur.

On connoît deux sortes de Compagnies exclusives, dans le Commerce extérieur.

Les unes, sont une Société dont le Commerce exclusif se fait avec un capital, commun entre les Intéressés pour les profits & pour la perte.

Les autres, sont un Corps dont les Membres ont acquis un droit exclusif de Commerce, que chacun est libre d'exercer avec ses fonds séparément.

Les principaux griefs qu'on allégué ordinairement contre les unes & les autres, se peuvent réduire aux suivans.

1^o. Qu'elles font l'avantage de quelques-uns, aux dépens de la République.

224 *Avantages & Desavantages*

2°. Qu'elles ne peuvent faire le Commerce à des termes aussi avantageux que des particuliers, chargées comme elles le sont des frais ordinairement exorbitans de direction, d'établissmens, &c.

3°. Que leur intention est la plus opposée à l'intérêt général du Commerce, en ce qu'elles ne visent qu'à vendre au plus haut prix au-dehors & au-dedans du Royaume, les marchandises qui font l'objet de leur Commerce.

4°. Qu'elles resserrent le Commerce, loin de l'étendre. Premièrement, parce qu'une Compagnie, de sa nature & faute de fonds, n'a souvent point de proportion avec l'étendue du Commerce qu'elle embrasse. Secondement, parce qu'ayant un profit sûr, & un droit exclusif, elle n'a point l'esprit de découverte & d'essais, comme les Particuliers,

de la Grande Bretagne, &c. 225

5°. Que quelques-unes de ces Compagnies de Commerce ne sont effectivement qu'un vain nom, & des ressources ruineuses pour le Gouvernement dans des besoins d'argent.

Ces reproches s'appliquent naturellement, en général & en particulier, aux Compagnies entr'autres de la Baye d'Hudson, d'Afrique, des Indes orientales, de la mer du Sud & de Turquie.

Compagnie de la Baye d'Hudson.

La Compagnie de la Baye d'Hudson nous est un exemple sensible & déplorable, qu'une Compagnie exclusive peut jouir long-tems du Commerce le plus lucratif, & contente d'un profit exorbitant par rapport à la somme de ses premiers fonds, négliger toutes les facilités qu'elle avoit à l'étendre, au mépris de

226 *Avantages & Désavantages*
son devoir & de l'intérêt de la
Nation.

En 1670, une Chartre de Charles II accorda inconsidérément pour toujours en propriété à une Compagnie, toutes les terres voisines & au-delà de la Baye d'Hudson, avec le Commerce exclusif des peaux d'ours, de martres, d'hermines & autres fourures qui sont abondantes dans ces contrées. Son premier capital de 10,500 l. sterl. (341,500 l. tournois) seulement, tout modique qu'il fût, suffit aux dépenses de l'établissement, & malgré ses pertes & les traverses qu'elle essuya de la part des François, ses profits étoient tels en 1690, que la Compagnie pour les cacher, & mettre plus de proportion entre ses dividendes & son capital, prit la résolution de le tripler en apparence par un appel

de la Grande Bretagne, &c. 227
simulé sur ses Actionnaires ; en-
forte que chacun d'eux sans rien
déboursier , vit ses fonds triplés
par cette délibération. Même
opération annoncée en 1720 ;
mais dont l'effet fut seulement
d'augmenter jusqu'à 103, 500 l.
sterl. (2, 380, 500 liv. tournois)
ses fonds qu'elle estima lors avant
l'appel (morts & vifs) 94, 500 liv.
sterling (2, 173, 500 liv. tourn.)

La Compagnie, dès 1690 vou-
lant assurer son titre de proprié-
té, avoit demandé la confirma-
tion de sa Chartre au Parlement,
qui loin de l'accorder, y mit un
terme en la continuant pour sept
ans seulement ; elle a jouï néan-
moins depuis ce terme expiré :
un Commerce, dont l'admini-
stration & le mystère a toujours
été concentré dans le petit nom-
bre de quatre-vingt-dix action-
naires intéressés à en cacher les

228 *Avantages & Desavantages*

profits, n'a point excité la vigilance ni la jalousie de la Nation. Cependant sur la nouvelle demande formée par cette Compagnie en confirmation de sa Charte, le Parlement ayant voulu prendre connoissance de la manière dont elle a joui ; il se trouve prouvé par les faits & par les pièces qu'elle a elle-même fournies, qu'elle n'a mis en usage aucun des moyens propres à étendre ses liaisons avec les Indiens ; qu'elle n'a établi aucunes Colonies dans l'intérieur des terres dont le climat est favorable ; que contente de traiter d'une petite quantité de peaux & de fourures qui les soustenoit chères en Angleterre, elle a dégoûté les Indiens de ce Commerce, soit par les prix trop modiques qu'elle offroit, soit par l'éloignement de ses factories ; qu'elle a facilité par

de la Grande Bretagne, &c. 229
là l'établissement & le Commerce
des François dans des postes voi-
sins ; que les prétendus Forts
qu'elle a construits ne sont bons
au plus que contre les Indiens ,
& d'aucune défense contre d'au-
tres ennemis ; enfin , que par une
infidélité odieuse , elle a induit
la Nation dans l'erreur , en dé-
criant elle-même un Commerce
& un pays précieux par les avan-
tages de son climat & de ses
productions ; avantages qu'elle a
mieux aimé laisser passer à nos
ennemis , que d'en jouir dans
toute leur étendue , dans la crain-
te d'être obligée de les partager
avec la Nation , s'ils venoient à
en être connus. Telle est l'histoi-
re exacte de l'origine , de l'admi-
nistration , & des progrès de la
Compagnie de la Baye d'Hudson.

230 *Avantages & Desavantages*

Compagnies d'Afrique.

Les différens succès des Compagnies d'Afrique , nous prouvent qu'une Compagnie ne se soutient qu'aux dépens du Commerce général , & qu'une Compagnie ne peut faire le Commerce à des termes aussi avantageux pour l'Etat & pour elle-même , que des Marchands commerçant librement.

Tant que des Compagnies exclusives furent en possession du Commerce d'Afrique , les plus grandes traittes qu'elles ayent fait annuellement, n'ont pas passé cinq ou six mille Nègres. Depuis qu'en 1697 le Parlement jugea à propos de rendre ce Commerce libre à tous, en laissant néanmoins subsister la Compagnie Royale d'Afrique alors existante , la traitte des Nègres a passé trente mille en certaines années : on sent de quel

de la Grande-Bretagne, &c. 231
avantage cette différence a dû être
pour nos Colonies, que la disette
& le haut prix des Nègres auroit
infailliblement ruinées.

Mais quel a été le succès de la
Compagnie, depuis que tous les
Sujets de la Grande - Bretagne
eurent la liberté de partager avec
elle le Commerce d'Afrique? Mal-
gré les secours que la Nation lui
a accordés en différens tems pour
entretenir & conserver les Forts
& Châteaux qu'elle y possédoit,
elle n'a pû suffire à des dépenses
qu'elle faisoit autrefois aux dé-
pens de la liberté du Commer-
ce; tandis qu'on a vû dans les
mêmes tems les Marchands des
différens Ports de l'Angleterre,
entr'autres de Liverpool & de
Bristol, faire leurs traittes avec
le plus grand avantage, sur des
côtes où ils n'avoient point de
Forts pour les protéger.

232 *Avantages & Desavantages*

Enfin , la Compagnie ~~était~~ forcée d'avouer qu'elle ne pouvoit soutenir leur concurrence, la Nation a compris que son véritable intérêt étoit de dissoudre la Compagnie Royale (a), sauf à pourvoir comme elle a fait depuis à son remboursement & dédommagement, & en même tems d'ouvrir le Commerce d'Afrique à tous les Sujets de la Grande-Bretagne , subordonnément à quelques réglemens, & sous le nom d'une Compagnie où chacun auroit ses fonds séparés, & à laquelle elle accorde 10, 000 *liv. sterling* (230, 000 *liv. tourn.*) par an, pour entretenir lesdits Forts & Châteaux à elle cédés par l'ancienne Compagnie ; le tout à compter du 10 Avril 1752.

(a) Par Acte de la 23 ann. de George II:

de la Grande Bretagne, &c. 233

Compagnie des Indes Orientales.

La Compagnie des Indes Orientales est un des monumens les plus éclatans de l'abus de la prérogative royale , qui montre en même tems combien le monopole une fois établi est difficile à détruire, & quelles forces il sçait prendre contre l'intérêt & la volonté même de la Nation.

Fondée par la Reine Elizabeth, & confirmée par Jacques I & Charles II, elle commença à jouir en 1600 du droit exclusif de faire le commerce de tout l'Orient, avec un premier capital de 369,891 *liv. sterl.* (8,507,493 *liv. tourn.*) que ses profits portèrent depuis au-delà de 1,700,000 *liv. sterl.* (39,100,000 *liv. tourn.*)

En 1698 toute la Nation ayant réclamé contre le monopole , le Ministère, qui avoit besoin d'ar-

234 *Avantages & Desavantages*

gent, profita des circonstances pour faire passer un Acte de Parlement qui ouvroit ce Commerce à tout souscrivant ou actionnaire d'une nouvelle Compagnie, laquelle prêta au Gouvernement deux millions sterling à huit pour cent; enforte néanmoins que chacun des souscrivans fût libre de commercer avec ses fonds séparés. La nouvelle Compagnie, en moins de deux années, envoya aux Indes quarante vaisseaux, & un million sterling en espèces, c'est-à dire, le double de l'ancienne dans ses tems les plus florissans: mais comme celle-ci, à qui on avoit laissé la liberté de continuer son commerce jusqu'en 1701, eut la prudence de beaucoup souscrire dans la nouvelle Compagnie, & qu'elle avoit conservé les principales Places & Forts Anglois sur les Côtes de

de la Grande Bretagne , &c. 235
l'Inde , elle força les nouveaux
Actionnaires à se réunir à elle ;
ce qui forma en 1701 une nou-
velle & unique Compagnie , sous
l'autorité d'une Chartre de la Rei-
ne Anne , absolument la même
que celle de la première Compa-
gnie , qui rentra dans les mêmes
droits & privilèges exclusifs , avec
plus d'empire & de puissance
qu'auparavant : diverses sommes
prêtées depuis au Gouvernement ,
par la Compagnie , lui ont mérité
la continuation de son privi-
lège exclusif , jusqu'à son rem-
boursement (non avant 1780) &
la continuation de la Société
pour toujours.

La puissance & les succès de
cette Compagnie n'en imposent
à personne en sa faveur : ses ri-
chesses , il est vrai , sont acquises
à l'Etat ; mais elles sont injuste-
ment distribuées entre les Mem-

236 *Avantages & Desavantages*

bres de la République , dont quelques - uns jouissent , tandis que le reste est exclus. De quels droits , & comment a - t - on pu imaginer d'approprier à une seule Compagnie l'Asie entière , & une partie de l'Afrique ? Que de découvertes , que d'avantages nouveaux le Commerce n'a-t-il pas perdu par cette exclusion ? Elle trouve elle-même le champ trop vaste , puisqu'elle accorde , sous certaine rétribution , des permissions à des vaisseaux particuliers , c'est-à-dire , qu'elle sous-ferme ou vend à ses compatriotes le droit naturel de commercer , dont elle les a dépouillés. N'est - ce pas avouer au moins qu'un commerce aussi grand ne peut être exercé dans toute son étendue , que par une Compagnie où chacun puisse être admis librement ? Les choses rentreroient

de la Grande Bretagne , &c. 237
alors absolument dans l'ordre , si
le commandement & l'entretien
des Forts qu'on suppose nécessai-
res , étoit remis à la Nation , qui
tiendrait par-là le Commerce
sous sa protection immédiate :
des vaisseaux de guerre en pa-
reil cas seroient peut-être même
préférables pour la défense du
Commerce. La Compagnie elle-
même ne se passe-t-elle pas de
Forts sur les côtes de la Chine ?
Des Forts, des Troupes à la solde
d'une Compagnie, ont plus d'une
conséquence dangereuse ; il sied
mal à une Compagnie de Mar-
chands de prendre l'esprit guer-
rier : il est à craindre en même
tems qu'on n'instruise au métier
de la guerre, des Nations indus-
trieuses , nombreuses , & dont
l'intérêt est de nous imposer la
loi dans le Commerce.

Si l'on prétend que la Compa-

238 *Avantages & Desavantages*
gnie , par intérêt personnel, défendra mieux elle - même contre l'ennemi ses établissemens , que des troupes à la solde de la Nation ; si l'on allégué les craintes de la division entre les Chefs de la Compagnie & les Commandans des troupes , ou même les abus & les vexations de la part du militaire ; le siège de Madras , & l'administration de la Compagnie forment sur tous ces points de violens préjugés contre elle & contre ces prétentions.

Je ne descendrai point ici jusqu'aux allégations odieuses qu'on entend répéter tous les jours, contre l'intégrité des Directeurs des Compagnies dans leur administration ; je me contenterai d'observer seulement que plusieurs habiles Commerçans qui avoient été Directeurs de Compagnies , après les avoir quitrées ainsi

de la Grande Bretagne, &c. 239
que le Commerce, ont cru devoir rendre ce témoignage à la vérité dans leurs discours publics & dans leurs Ecrits, que les Directions n'étoient pas plus favorables à l'intérêt particulier des Actionnaires, que les Compagnies à l'intérêt de la Nation.

Un trait seul fera juger quel est l'esprit d'une pareille Compagnie, & de ce que la Nation en peut attendre. En 1670 elle envoya aux Indes une Colonie de teinturiers, de fileurs & de tisserands, pour perfectionner les Manufactures Indiennes, & les accommoder au goût de l'Angleterre; & c'est à elle particulièrement que les Indes doivent la grande vogue dont leurs étoffes se sont mises en possession en Angleterre, & que toutes les prohibitions n'ont pû arrêter efficacement.

240 *Avantages & Desavantages*

Je finirai cet article par une prédiction , dont la vérité se rendra sensible avant la fin de ce siècle-ci.

Le Commerce de l'Inde consistant en un échange d'argent & de quelques Manufactures d'Europe , contre des marchandises de luxe & de consommation & des matières premières que l'Europe & nos plantations peuvent nous fournir ; chacune des Nations Européennes qui a envoyé aux Indes , a déjà senti que son véritable intérêt étoit de consommer le moins qu'elle pourroit de leurs productions , & de vendre aux autres de quoi doubler au moins l'argent qu'elle y porteroit ; c'est-à-dire , que chacune a voulu rejeter sur une autre , la perte de ce Commerce , sensiblement ruineux en soi : mais toutes les Nations s'éclairant

de la Grande Bretagne, &c. 241
clairant sur ce principe, voudront
faire ce Commerce directement.
L'Orient devenant ouvert à toutes
les Nations, les Hollandois
perdront, ou par la force, ou par
nouvelles découvertes en Asie &
même en Amérique, le monopole
des poivres & de la muscade : les
Manufactures des Indes ne seront
plus un besoin pour l'Europe ;
plusieurs Nations les ont déjà pro-
hibées , d'autres les ont imitées
chez elles : ainsi ce Commerce
partagé & réduit ira en s'anéan-
tissant , & les profits cesseront de
suffire aux dépenses des Compa-
gnies dans leurs Etablissmens ,
qui deviendront inutiles.

Compagnie de la Mer du Sud.

Quiconque lira l'histoire de
la Compagnie de la Mer du Sud,
aura peine à y reconnoître une
Compagnie de Commerce , & ne

242 *Avantages & Desavantages*
trouvera guères de rapport entre
ses opérations , & les intentions
ou du moins le prétexte de son
institution en l'année 1710.

Le privilège exclusif de son
Commerce comprenoit toute la
Côte orientale & méridionale
d'Amérique, depuis la rivière d'O-
renoque, & toutes ses Côtes occi-
dentales d'un pôle à l'autre ; il s'é-
tendoit en même tems à procurer
le plus grand encouragement aux
Pêches de la Grande-Bretagne.

On n'a connoissance jusqu'à
présent d'aucune nouvelle décou-
verte , ni d'aucun établissement
considérable dont on soit redeva-
ble à cette Compagnie : son Com-
merce à l'Amérique s'est borné
à la fourniture des Nègres aux
Colonies Espagnoles, & à la car-
gaïson du vaisseau de permission,
convenus en 1713 par le Traité
de l'Assiente, interrompu par la

de la Grande Bretagne, &c. 243
guerre de 1740, quatre ans avant
le terme de son expiration; *Traité*
désavantageux à la Nation,
puisqu'il confirmoit le monopole,
au préjudice de nos Colonies
d'Amérique, & dont les condi-
tions (a) n'ont pas laissé de grands
profits à la Compagnie qui l'a
effectué.

La pêche des baleines est la
seule qu'elle ait tentée; encore
ç'a été avec un succès bien mé-
diocre.

Mais en place d'entreprises de
Commerce, on trouve dans ses
Mémoires, des opérations de ban-
que, d'agiotage, des prêts au
Gouvernement, qui lui a dû en
même tems près de trente-quatre
millions *sterling*. (782 millions

(a) Entr'autres le droit de 33 $\frac{1}{2}$ piastras paya-
ble par la Compagnie au Roi d'Espagne, pour
chaque Nègre pièce d'Inde, qu'elle fourniroit
aux Espagnols.

244 *Avantages & Dejavantages*
tournois.) Le projet formé par
elle en 1719 de rembourser les
dettes de la Nation, la rendra à
jamais fameuse, par les revers fu-
nestes & tragiques qu'essuyèrent
en 1720 les Actionnaires & les
Directeurs.

Enforte que, soit qu'on donne
cette Compagnie pour Compa-
gnie de Commerce, soit pour
ressource de finance; il est vrai
qu'elle n'a obtenu ni l'une ni l'au-
tre de ses fins; puisque le Com-
merce ni les pêches n'en ont reçu
aucun accroissement, & que les
dettes nationales, depuis son in-
stitution jusqu'à ce jour, ont au-
gmenté de plus de quarante mil-
lions sterling.

*Compagnie du Levant ou de
Turquie.*

La Compagnie du Levant ou
de Turquie est un ancien établis-

de la Grande Bretagne, &c. 245
fement de ces tems, qu'on peut
bien appeller encore barbares, par
rapport au Commerce , où des
Ministres, des Favoris puissans,
des Rois même , faisoient un tra-
fic odieux des droits naturels des
citoyens, dont ils dépouilloient
les uns pour les vendre à l'avi-
dité des autres. On ne peut nom-
mer aucun Commerce connu
alors, extérieur ou intérieur, au-
cune marchandise peut-être, jus-
qu'aux denrées même les plus né-
cessaires à la vie, qui n'ait été l'ob-
jet de Compagnies exclusives, de
licences, privilèges généraux ou
particuliers & autres monopoles ,
toujours introduits sous le spé-
cieux prétexte du bien public, &
toujours ses plus grands ennemis.

Des Lettres-patentes de la troi-
sième année de Jacques I, (1606)
confirmées par Charles II, accor-
dent le privilège exclusif du Com-

246 *Avantages & Desavantages*

merce des Mers du Levant à une Compagnie, dans laquelle ne seront admis d'autres Sujets, que membres de quelque Corps de Marchands, Bourgeois de Londres, s'ils sont demeurans dans la distance de vingt milles de Londres, en payant à la Compagnie 25 *l. st.* (575 liv. tourn.) par ceux qui seroient au-dessous de vingt-six ans, & 50 *l. st.* par ceux qui seroient au-dessus, avec liberté d'employer ses fonds dans ce Commerce, chacun séparément ; mais subordonnément aux Réglemens particuliers que les Gouverneurs & Chefs de la Direction de ladite Compagnie, présens dans une Assemblée générale de ses Membres, feroient à la pluralité des voix pour l'avantage de la Compagnie & du Commerce en général.

Londres fut naturellement choisi pour le siège de la Compa-

de la Grande Bretagne, &c. 247
gnie, qui y établit sa direction ;
son Port fut le rendez-vous des
vaisseaux de ce Commerce ; le
nombre en fut limité par la suite ;
les Membres de la Compagnie
n'eurent plus la liberté d'envoyer
leurs vaisseaux séparément : par
ce moyen la Direction parvint à
mettre Londres seul en posses-
sion de la Navigation & du Com-
merce de la Compagnie : elle a
sçu prolonger jusqu'à ce jour la
jouissance de ses usurpations ,
non sans quelques troubles, mais
en étouffant toujours avec suc-
cès les plaintes que les Manu-
factures du Royaume, & quel-
ques-uns de ses Membres même
ont portées devant le Parlement,
contre l'oppression & la tyrannie
des Chefs qui la dirigeoient : elle
a sçu trouver dans le Parlement
même des voix intéressées à la
défendre : d'ailleurs un particu-

248 *Avantages & Desavantages*
lier est toujours si timide à attaquer une Compagnie , & réussit si rarement !

Cependant, comment se dissimuler les conséquences fâcheuses qui ont dû naître d'un système qui a concentré dans Londres tout le Commerce du Levant ?

1°. L'exclusion des Manufactures d'Angleterre trop éloignées de Londres, par l'avantage qu'ont sur elles les plus prochaines, soit pour les frais de transport, soit pour la facilité de s'accommoder aux dispositions non annoncées , ou non prévues par la Compagnie.

2°. Les loix dures que cette Compagnie a été maîtresse d'imposer aux Manufactures qu'elle a préférées ; toutes se plaignent aussi hautement les unes que les autres.

3°. De plus grands frais de voi-

ture à Londres, pour les Manufactures plus prochaines d'autres ports : ceux des Commissionnaires, Facteurs, magasinage, que quelques Villes auroient pû épargner ; les frais enfin d'embarquement & de port, bien plus coûteux à Londres qu'ailleurs.

4°. Mêmes désavantages pour nos Manufactures , en recevant par la même voie les soies, le poil de chèvre & autres matières du Levant qu'elles emploient ou consomment : Manchester, Derby, Norwich, Coventry, ont à se plaindre de l'espèce de monopole ou de préférence dont les Manufactures de Londres jouissent par ce moyen à leur préjudice ; c'est vouloir les forcer de fabriquer leurs étoffes de soie & de poil, aussi chèrement que celles de Londres même, le lieu de l'Angleterre où la main-

250 *Avantages & Desavantages*
d'œuvre est au plus haut prix.

Les circonstances publiques ou secrettes de la conduite de la Compagnie, n'ont laissé aucuns doutes à la Nation sur la nature de l'intérêt qui l'animoit : on sçait avec quelle ardeur elle sollicita l'Acte du Parlement qui prohiba l'importation des soies d'Italie ; on vit en 1740 les efforts qu'elle opposa à l'établissement d'un Commerce direct entre les Marchands Anglois de Russie & la Perse, par la mer Caspienne ; preuves suffisantes de son ambition & de sa jalousie.

Mais les registres de ses délibérations & réglemens particuliers, ouverts à nos yeux, nous montreroient avec plus de détail toutes les pratiques que l'intérêt particulier peut inventer contre le bien public. On y liroit toutes les gênes imposées à ce Commerce, telles que sont celles du nom-

de la Grande Bretagne, &c. 251
bre fixé des vaisseaux , sur lesquels seuls il est permis à chacun de charger ses marchandises , du tems de leur départ , de la quantité permise ; gênes sur le tems de faire les achats en Angleterre , sur les conditions , le prix & le tems de la vente au Levant ; gênes enfin qui soumettent à un droit ou amende de vingt pour cent les marchandises , dont on disposeroit contre l'intention de ces loix ; mêmes gênes au retour , continuées en Angleterre sur la vente des marchandises apportées en échange.

A la première lecture de ces différens réglemens , on reconnoîtroit clairement deux principes qui les ont presque tous dictés ; l'un qui tend à resserrer entre le plus petit nombre de Membres possible , les profits de la Compagnie : dans un Commerce sou-

252 *Avantages & Desavantages*

mis à tant de gênes, les membres les plus riches, qui toujours dominent dans une direction, viennent à bout tôt ou tard de dégôûter ou d'exclure les plus foibles: les tems d'acheter & de vendre ne peuvent être les mêmes pour un Marchand qui a de gros fonds, & pour celui qui commerce à crédit. L'autre principe fuit du premier, & tend à grossir les profits de la Compagnie, même par les moyens qui resserrent le Commerce. Je citerai pour exemple la résolution qu'elle prit en 1718 de différer de dix mois le tems du départ de ses vaisseaux pour Turquie; délai qu'elle prolongea, depuis par différentes remises, dont elle annonça ouvertement le motif & l'intention, sçavoir de *hausser le prix des Manufactures Angloises en Turquie, & celui de la soie en Angleterre.* C'est ainsi

que les Hollandois, par une politique pareille, mais qui ne peut leur être reprochée par leur Patrie, brûlent quelquefois, ou jettent à la mer de grandes quantités de poivre, de muscade, de bleds, pour en soutenir le prix : l'esprit de monopole est donc un esprit destructif. Arrêter l'exportation des draps, qu'est-ce autre chose en effet, que brûler les métiers des Manufactures, & arracher en même-tems à des hommes le moyen de subsister ? Tel est cependant, & presque nécessairement, l'esprit d'une Compagnie : elle préférera un gain de dix pour cent sur mille tonneaux d'exportation, à cinq pour cent sur deux mille qu'elle pourra exporter. Dans le Commerce libre au contraire, la concurrence force nécessairement les Marchands à se contenter de profits médio-

254 *Avantages & Desavantages*
cres ; leur seule manière d'augmenter leurs profits , est de multiplier les exportations. Je demande lequel de ces deux systèmes est le plus profitable pour l'Etat ?

Les défenseurs de l'administration de la Compagnie alléguent qu'il est nécessaire de donner de justes bornes à l'exportation ; que si on laisse une fois les marchés étrangers s'engorger de nos marchandises , les Marchands & le Commerce sont ruinés.

Je réponds que la trop grande abondance de marchandises dans un lieu , a des effets plus simples & moins funestes. Si la quantité par exemple est double de la consommation d'une année , alors les Marchands attendent quelque tems pour vendre , ou vendent à moindre prix pour se débarrasser ; la consommation peut-être augmente par cette diminution

de la Grande Bretagne, &c. 255
du prix , & en ce cas le Commerce général gagne , quoique les Marchands ne gagnent pas , & même que quelques-uns soient ruinés : cependant les Villes commerçantes , informées de cette surabondance , diminuent leurs envois , & dans un terme plus ou moins long , le niveau se rétablit.

Je demande d'ailleurs à tout homme désintéressé , si pour le tems que cette surabondance fait languir nos Manufactures, celles de l'Etranger n'en ressentent pas les mêmes effets , quoique la cause ne vienne pas d'elles ; ou si lorsque l'Etranger causera lui-même cette surabondance , nos exportations , quoique dirigées par une Compagnie , n'éprouveront pas une diminution momentanée ; tous nos commerces avec l'Espagne , le Portugal , la

256 *Avantages & Desavantages*

Hollande , avec nos Colonies même, ne font-ils pas sujets à ces vicissitudes ? & proposera-t-on , sous ce prétexte , de les soumettre de nouveau à la contrainte dont ils ont été heureusement affranchis ?

Mais la France, dira-t-on, qui a su se faire la plus grande part dans ce commerce , met elle-même des bornes à ses exportations ; & les Privilèges accordés au Port de Marseille , ont presque donné à cette ville & aux Manufactures méridionales de la France , le Privilège exclusif du Commerce du Levant.

A cela je réponds , 1°. Que malgré le témoignage du Chevalier J. Gee , on ne doit point, sans grande précaution , prendre la France pour modèle en fait de Commerce , sur-tout , en ce qui concerne ses libertés.

de la Grande Bretagne, &c 257

20. Qu'en France , comme ailleurs , il fera toujours vrai , que régler les exportations, c'est les gêner , & par conséquent les diminuer ; que si Marseille jouit en effet du Privilège exclusif du Commerce du Levant, la France comme l'Angleterre , s'est privée des branches du Commerce, que les autres Ports & Manufactures du Royaume auroient pu se procurer au Levant.

Mais une réponse sans réplique, & qui est la vraie, c'est que la France ne doit sa supériorité sur nous au Levant , qu'à la supériorité de ses draps sur les nôtres : les meilleurs draps sont ceux qui conviennent le mieux au pays qui les consomme, & les François ont sçu se plier, & accommoder leurs Manufactures au goût des peuples du Levant.

Voilà tout le secret du Com-

258 *Avantages & Desavantages*
merce, & tel est le moyen infaillible d'obtenir la préférence sur tous les Concurrans dans le Commerce, c'est de fabriquer le mieux & au meilleur marché ; moyen, dis-je, plus certain que le monopole, & qui est exempt de toutes ses conséquences odieuses ; principe en même-tems d'une vérité évidente, & guide également sûr pour l'homme d'Etat dans l'administration, comme pour le simple Marchand dans son trafic.

Le Tableau qui suit, peut donner une idée de l'importance de ce Commerce, & de la diminution qu'il a éprouvée d'année en année, causée, sans doute, par notre mauvaise politique dont nos Rivaux ont su profiter.

Entre l'année 1720 & 1740, la valeur de nos exportations pour Turquie, en draps & quel-

de la Grande Bretagne, &c. 259
 ques autres marchandises , étoit
 estimée à 180, 000 liv. sterling,
 (4, 140, 000 liv. tourn.) année
 commune ; les importations pour
 le même tems , presque toutes
 en matières de Manufactures ,
 étoient évaluées à 236, 470 liv.
 sterling par an (5,438, 810 livres
 tourn.)

Par un extrait de la Douane ,
 il paroît qu'il fut

IMPORTE'. Année commune. Liv. de 24 onces.

Soies crues.	{	De 1720 à 1740.	206000. liv.
		1721 à 1726.	196000.
		1737 à 1741.	88336.

Poil de chèvre filé.	{	De 1720 à 1740.	206000.
		1734 à 1738.	158406.
		1739 à 1743.	82046.

EXPORTE'.

Pièces.

Draps longs.	{	De 1734 à 1738.	13023.
		1739 à 1743.	6224.

Draps courts.	{	De 1734 à 1738.	1796.
		1739 à 1743.	1379.

260 *Avantages & Desavantages*

Ce fut donc sans aucun fondement, qu'une Compagnie espéra ou fit espérer à l'Angleterre de la rendre maîtresse du Commerce du Levant par le secours de son administration, de ses présens (a) & de ses pratiques ; services infructueux dont la Nation pouvoit se passer. Ses Ministres & ses Consuls pouvoient y protéger son Commerce par les moyens qui sont d'usage dans ce pays ; sa puissance lui répondoit des égards qui lui son dûs, & c'étoit aux Marchands Anglois à mériter la préférence sur les autres Nations, par les avantages

(a) Par les comptes de la Compagnie, il paroît qu'entre 1733 & 1740, les charges & dépenses compris les présens, à Constantinople, Alep & Smyrne, ont monté par an à 8000 liv. sterl. (184000 liv. tournois.)

de la Grande Bretagne , &c. 261
que les Turcs trouveroient avec eux. Mais c'est à quoi ils ne parviendront jamais , si on ne leur laisse la liberté & le choix des Ports, des Vaisseaux, du tems & des conditions de l'achat & de la vente des marchandises tant exportées, qu'importées en retour : & les Règlemens qui peuvent importer au bien de ce Commerce, seront toujours suspects & dangereux , tant qu'ils ne seront pas l'ouvrage d'un Comité de Marchands intelligens & en même tems sans intérêt dans ce commerce. (a)

(a) Les plaintes & requêtes nombreuses des principaux Ports & Manufactures d'Angleterre , portées devant le Parlement , ont obtenu dans la dernière session , vingt-sixième année de George II , un Acte , dont le Bill n'avoit pu passer dans le Parlement précédent , lequel porte entr'autres dispositions :

262 *Avantages & Desavantages*

CONCLUSION.

Ainsi cinq Compagnies exclusives se sont mises en posses-

Qu'à compter du 24 Juin 1754 , tout Sujet de la Grande Bretagne pourra sur la Requête présentée au Gouverneur de ladite Compagnie y être admis en payant seulement 20 liv. sterl. à ladite Compagnie pour son entrée.

Que tous Membres de la Compagnie pourront exporter séparément ou en société , pour les mers du Levant , toutes marchandises permises en telle quantité & tel tems, expédiées de tel Port de la Grande Bretagne , & sur tels vaisseaux que bon leur semblera.

Qu'aucun Règlement particulier de la Compagnie n'aura de force , que quand il aura passé dans deux Assemblées générales ; & que tous Membres de la Compagnie , plaignans , au nombre de sept , seront admis à appeller par - devant les Commissaires du Commerce & Colonies , desdits Règlemens qu'ils jugeront contraires à leur intérêt.

de la Grande Bretagne, &c. 263
sion des trois quarts du Monde
connu, & le Commerce libre de
l'Angleterre s'est trouvé réduit à
l'Europe & aux possessions bor-
nées qu'elle a dans les autres
parties du monde.

Du reste, il semble prouvé par
les détails & l'examen de l'ori-
gine des droits, & du succès des
Compagnies ci-dessus :

1°. Par rapport au Commerce
extérieur, que si des Compagnies
exclusives ont pu être nécessaires
dans un tems, elles peuvent ces-
ser de l'être dans d'autres circon-
stances ; & que leur dissolution,
une fois devenue possible, est
un profit certain pour le Com-
merce en général.

2°. Que dans le moment pré-
sent, des Compagnies exclusives
sont moins nécessaires que ja-
mais, (si elles l'ont jamais été)
pour établir des Commerces nou-

264 *Avantages & Desavantages*
veaux , & qu'elles sont nuisibles
& ruineuses dans les Commerces
déjà établis.

3°. Que même dans le cas des
Compagnies , dites libres , & non
exclusives , que l'on jugeroit uti-
les , l'esprit exclusif des Gouver-
neurs & Directeurs y introduit
toujours à la fin le monopole
avec toutes ses conséquences fâ-
cheuses.

4°. Que si des Forts & des
Troupes sont nécessaires pour
protéger quelque Etablissement
de Commerce , ces Forts , com-
me tous les autres , doivent être
entretenus aux frais & aux ordres
de la Nation : suivant ce principe
que tout Commerce appartient à
la Nation , & par conséquent ses
charges aussi.

5°. Enfin , pour dire quelque
chose qui convienne en même
tems au Commerce intérieur
&

de la Grande Bretagne, &c. 265
& extérieur , tous les Etablisse-
mens ou Réglemens concernant
le Commerce doivent être essayés
sur les principes suivans , comme
sur autant de pierres de touche ;
sçavoir , que dans le Commerce ,
l'industrie naît de la liberté ; la
consommation intérieure & exté-
rieure , du bon marché , suite de
la concurrence ; de la consumma-
tion enfin , l'Emploi des hommes
& la Population , seuls principes
actifs & créateurs dans un Etat.



V.

*QUELQUES REFLEXIONS
sur la Population ; l'Emploi
des Hommes , les Pauvres ,
les Mariages & la Natura-
lisation.*

C'Est en proportion du nombre des hommes qu'il possède, qu'un Etat peut être estimé puissant ; c'est en proportion du nombre de ses hommes , que ses terres peuvent être le mieux cultivées ; que les bras qui manufacturent , & les bras qui le défendent sont plus nombreux ; que les taxes & les charges sont moins pesantes sur chacun.

Mais que l'intelligence des hommes est bornée ! Ces hommes à qui , sous la direction suprême

de la Grande Bretagne, &c. 267
d'une Providence qui embrasse
tout l'Univers , le soin des choses
terrestres est confié , connoissent
à peine quelle est la forme de So-
ciété sous laquelle il leur est plus
avantageux de vivre ; quelle est
la distribution des hommes la
plus favorable au système qu'ils
ont préféré. Tant de circonstan-
ces qui n'ont pas dépendu des
hommes , ont contribué à former
ces Sociétés, ces systèmes, ces
distributions , que ceux qui les
trouvent établies sont tentés de
les croire l'ouvrage du hazard. Le
plus grand nombre des hommes
existent sans en appercevoir les
causes, & en sont l'effet sans le
sçavoir : elles sont si combinées,
& d'ailleurs l'intérêt de les con-
noître touche si peu d'esprits ! Il
est pourtant dans tout système de
Gouvernement , une proportion
plus favorable qu'une autre, de

268 *Avantages & Desavantages*

l'usage de la terre & des eaux & des productions qu'on arrache de son sein ; de la distribution locale des hommes , dans les Campagnes, Bourgs, Villages & Villes ; de la distribution des différens emplois de la Société parmi ces hommes ; de la distribution des travaux dans chaque classe, & du produit de ces travaux les richesses ou l'aisance. Mais cette proportion supposée existante , est sujette à tant de changemens violens, comme les disettes, les pestes, les guerres ; à tant de changemens imperceptibles, comme les progrès du Commerce , du luxe, des mœurs ; tant de variations que les rapports avec les autres Etats occasionnent ; tant d'autres qui sont l'ouvrage des Loix que les hommes font, sans en prévoir toutes les conséquences !

Cependant il n'est pas indifférent pour les hommes d'être éclairés sur cette économie, ses proportions, ses changemens & leurs suites ; c'est du rapport parfait de toutes ces causes entr'elles, que dépend l'existence du système sous lequel ils vivent ; eux-mêmes sont soumis, pour leur conservation, à l'action de ces ressorts qu'ils font mouvoir sans en pouvoir calculer sûrement les effets ; un seul de ces ressorts détruit ou affoibli, étend quelquefois ses desordres jusques sur les sources de la vie, & ces superbes créatures qui s'imaginent être les causes des choses terrestres, périssent par leurs propres ouvrages & avec eux.

Je laisse aux vastes spéculations des génies législateurs à imaginer les systèmes les plus favorables à la population ; aux Historiens cri-

270 *Avantages & Desavantages*

tiques, à chercher quelle étoit la population des anciens Empires ; aux Politiques, à étudier quelle est celle des Etats avec lesquels ils ont des rapports, & ce qu'ils ont à en craindre : je me réduis à examiner les moyens de parvenir à la connoissance circonstanciée de la population de l'Angleterre, & de faire un usage utile de cette science, bien intéressante, sans doute, toute simple qu'elle est, puisque la population est le signe certain qui nous apprend l'état de la santé du corps politique : le moment où elle est la plus florissante, est sûrement le moment de la plus grande force de tous les Etats, dans tous les Gouvernemens. On donne des éloges dans la Société, à celui qui s'occupe de l'étude des moyens de multiplier ces animaux vils & utiles que l'homme

de la Grande Bretagne , &c. 271
force à le servir dans ses travaux ;
combien doit-il paroître plus loua-
ble de méditer & de contribuer
à la multiplication de l'espèce de
l'homme , cet Etre le plus noble
à ses yeux , d'entre tous ceux qui
respirent sur la terre ? (a)

(a) Claude Quillet , Poète François ,
en dédiant au Cardinal Mazarin son Poème
Latin , intitulé *Callipedia* , ou de la ma-
nière d'avoir de beaux enfans , lui disoit
avec autant de vérité que de graces : *Diu*
multumque cogitavi , Cardinalis Eminentiſ-
ſime , prudentis ne animi foret , hujus Poë-
matis editionem ſub ſacri tui nominis auſpi-
cio moliri : ab hoc propoſito me deterrebat
tenerioris , nec abundè gravis , ut multi
ex prima fronte cenſebant , argumenti con-
ditio

Sic divini Maronis opus Georgicon . . .
C. C. Mecœnati totius Imperii Romani ipſiuſ-
que Auguſti Imperatoris adminiſtro inſcriptum
quondam fuit

Enimverò quis ſegetes etiãſſe latas , la-
tis thalamis ; ulmis adjunctas vites , ſpon-
ſus ad pulchram ſobolem dilectis ; bonum

272 *Avantages & Desavantages*

Les moyens de parvenir à une connoissance utile de l'état de la population, se réduisent aux dénombremens des terres & des hommes : il est dans l'ordre de commencer par celui des terres ; parce que les hommes sont plus subordonnés à la terre , pour vivre & se multiplier , que la terre même ne l'est aux hommes pour

curam habendique pecoris cultum , ipsius hominis coalescentis , nascentis & adolescentis cura praeponat , nisi malus rerum aestimator haberi non erubescat ?

His liceat addere rationem , qua carmen hoc nostrum Regibus etiam Regnorumque moderatoribus serio commendat. Quum enim ipsorum Imperium Imperiique moderamen non in segetes aut pecora , sed in ipsos homines proprio & convenienti modo procedat ; quis hac nostra de humana pulchraque prolis habenda ratione praecepta , ad Regnorum decus roburque conducere , Salicisque etiam legibus adjungenda esse non concedat ?

de la Grande Bretagne, &c. 273
produire. Je ne me propose point
de donner le plan exact de ces
dénombrements , & je me con-
tente d'en indiquer les intentions
générales.

D U D É N O M B R E M E N T
des Terres.

Sans doute un Pays peut con-
tenir plus d'habitans , qu'il n'en
peut nourrir & employer avec
les productions de son propre crû :
mais un peuple qui ne tient pas
de lui-même, au moins les choses
nécessaires à la vie , tout puissant
qu'il soit , n'a qu'une puissance
mal assurée ; puissance précaire,
que le tems peut réduire à sa juste
valeur , c'est-à-dire à celle de ses
terres.

Un dénombrement des terres ,
tel qu'il le faudroit pour répondre
aux utilités qu'on en présume, se-

274 *Avantages & Desavantages*

roit une carte exacte , qui outre les distances, les rivières, les canaux contiendrait :

1°. La superficie du sol des Villes, Villages, Bourgs, le nombre des maisons & de leurs étages.

2°. Le nombre des fermes & maisons répandues dans la campagne, appartenant à la culture des terres.

3°. Le nombre d'acres de terre appartenant à chaque Ville, Village ou Bourg.

4°. Le nombre d'acres de terre en valeur, distingué par chaque espèce de production.

5°. L'étendue & nature des terres incultes.

6°. Le dénombrement des bestiaux de toute sorte.

De toutes ces vérités connues, comparées avec le nombre des hommes, on concluroit certainement.

1°. Quelle est l'espèce de production de la terre qui emploie le plus de terrain & le plus d'hommes à sa culture, & en quelle proportion il convient de distribuer la terre entre ces différentes espèces : on ne laisseroit point sans connoissance de cause s'étendre l'une aux dépens des autres : si une augmentation subite d'exportation ou de consommation venoit à absorber une espèce lente à se réparer, comme il est arrivé des bois de l'Angleterre, le dénombrement & la comparaison des années avertiroit du commencement & des progrès du mal, à tems d'y remédier.

2°. On compareroit le nombre d'acres de terres mises en valeur, avec le nombre des Fermes appartenant à leur culture : il est naturel que suivant la différence de productions ou de fertilité, ces

276 *Avantages & Desavantages*

Fermes soient plus ou moins prochaines les unes des autres : d'après cette connoissance on favoriseroit le changement de communes & pâturages , en terres encloses & labourables , & en même tems la multiplicité des Fermes , qui dans les pays riches deviennent tous les jours moindres en nombre , en proportion de l'affermé , par les réunions que font les propriétaires pour diminuer les frais d'exploitation : en sorte que mille livres sterling de fermages dans des terres mauvaises ou médiocres, feront subsister trente à quarante ménages de laboureurs, tandis que dans un pays riche elles en emploieront à peine six.

3°. Dans un pays de Manufactures & de Commerce , les productions de la terre ne pouvant être multipliées qu'au plus

grand avantage de la consommation & de l'exportation, il ne doit point rester de terres incultes : on avanceroit donc chaque année les travaux que la terre demande des hommes pour être habitable, comme les défrichemens, navigation des rivières, canaux & chemins. En appelant, s'il étoit nécessaire pour cet effet, des Etrangers, l'Etat y gagneroit la nouvelle valeur de ses terres, & un nouveau fonds de citoyens.

4°. Les animaux utiles, particulièrement les bestiaux, tiennent entre les productions de la terre, & par rapport à elles, un rang bien important : la propagation en seroit encouragée dans les lieux où elle seroit du plus grand avantage : on remédieroit à leur décroissement provenant des maladies ou d'autres causes, en proposant des prix pour qui trouveroit

278 *Avantages & Desavantages*
des remèdes spécifiques, qui se-
roient rendus publics avec au-
thenticité, & en accordant aux
propriétaires des bestiaux affligés
du fléau, une gratification prise
sur la taxe des pauvres.

DU DENOMBREMENT
des Hommes, considérés quant à
la population générale, & quant
à la distribution locale par Com-
tés, Villes, Bourgs, Villages
& Paroisses.

Pourquoi sur un objet aussi
important, s'en tenir à des con-
jectures, à des calculs de suppo-
sition, dont la justesse dépend de
tant de circonstances, la plupart
mal connues, lorsqu'il est aisé de
se procurer chaque année un état
exact du nombre des hommes
vivans dans chaque paroisse de
l'Angleterre, & même des trois
Royaumes, maison par maison ?

Jusqu'à présent réduits aux Etats des naissances, des morts & des maladies, qui sont tenus pour quelques Villes seulement, qu'avons-nous pu sçavoir de l'état général du Royaume? Londres même n'a pas de science positive sur sa population: les uns la portent jusqu'à un million d'hommes, d'autres à huit cens mille, d'autres enfin plus vraisemblablement à six cens quatre-vingt-quinze mille, suivant les calculs du Docteur Short.

Par le moyen d'un dénombrement général, que de connoissances se déclareroient à nos yeux, que d'erreurs s'évanouiroient, que de vérités prouvées par des faits, que d'effets inconnus nous feroient remonter à des causes nouvelles pour nous!

On observeroit, en comparant entr'eux les Etats des mariages & des naissances des Villes, des

180 *Avantages & Desavantages*
Bourgs & des Campagnes , quel
est de ces différens assemblages
des hommes , le plus favorable à
la population.

A l'égard de Londres seulement , l'état de ses naissances & de ses morts (qui ne contient point les mariages) (a) nous présente des faits dont les conséquences doivent nous effrayer , & qui méritent l'attention la plus particulière de la Nation.

On y trouve , par exemple , que de 1600 à 1750 , la somme des morts s'est augmentée d'année en année de 6000 jusqu'à 25000 , & celle des naissances seulement

(a) Les billets de mortalité de Londres comprennent 135 paroisses , contenues dans l'enceinte des Villes de Londres & de Westminster , bourg de Southwark & environs , dans les provinces de Middlesex & Surrey.

de la Grande Bretagne, &c. 281
de 6060 à 14250 : ainsi à mesure
de l'accroissement du nombre des
morts, (celles de la peste non-
comprises) la différence des nais-
sances aux morts a toujours été
en croissant ; en sorte que de 1000
à 1010 qu'étoit au commence-
ment du dix-septième siècle la
proportion des morts aux nais-
sances, elle est devenue insensi-
blement de 1000 à 570.

Pour ce siècle seulement, la
différence du total des naissances
au total des morts, passe 400,000 :
ce sont 400,000 personnes qui
seroient de moins actuellement
dans Londres, si les Provinces,
(ainsi que l'expérience de tous les
tems le prouve) ne lui eussent
remplacé cette destruction an-
nuelle, qui, dans ces quinze der-
nières années a monté toujours en
croissant, jusqu'à dix mille, an-
née commune.

282 *Avantages & Desavantages*

Le dénombrement des hommes & l'état des morts de chaque lieu , avec les circonstances des âges , saisons , maladies pestes , famines , nous apprendroit quelle est la distribution la plus favorable à la vie & à la santé des hommes.

L'état des naissances & des morts des Campagnes & des Villes d'une médiocre étendue , nous assureroit de ce que l'opinion commune prétend , c'est-à-dire , que la somme des unes & des autres y est à peu près égale , si elle n'est pas en faveur des naissances.

La comparaison des dénombremens de diverses années mettroit en évidence l'accroissement ou le décroissement de la population générale ; on descendroit dans les détails de la population particulière ; on verroit quelles

de la Grande Bretagne, &c. 283
Comtés , Villes ou Paroisses se dépeupleroient plus tôt, ou quelles feroient un progrès contraire ; ces effets étant l'ouvrage de la Nature ou de la disposition même des hommes , on remédieroit aux désordres de la Police générale, & l'industrie suppléeroit ou augmenteroit les avantages naturels.

Je suis persuadé d'avance, que la comparaison de tous ces dénombremens nous apprendroit les vérités suivantes, fâcheuses sans doute, mais qu'il est important de ne pas ignorer.

1°. Que Londres vis-à-vis des autres Villes de l'Angleterre, & quelques Villes vis-à-vis des Bourgs & Campagnes ont un désavantage sensible , quant à la santé, la durée de la vie, le nombre des Mariages, des Pauvres & Mendians , des vols & autres excès.

284 *Avantages & Desavantages*

2°. Que Londres s'est accru & s'accroît encore aux dépens de la diminution sensible d'autres Villes & Bourgs, & enfin aux dépens de la Classe des Laboureurs : que quelques Villes capitales en font de même dans leurs Comtés.

On concluroit de - là, que ç'a été l'effet de l'inconfidération, & de la plus mauvaise politique,

1°. D'avoir concentré dans Londres le Commerce des Indes Orientales, du Levant, de la mer du Sud, &c. en établissant le siège de ces Compagnies de Commerce dans le Port de Londres :

2°. D'y favoriser ou d'y souffrir l'établissement de nouvelles Manufactures.

On seroit convaincu, que ces opérations ou telle autre qui tend

de la Grande Bretagne , &c. 285
à accroître Londres ou toute autre Ville déjà considérable, sont mauvaises :

1°. Par cela seul qu'elles produisent cet effet , ou qu'elles y tendent.

2°. Parce que l'affluence & la multitude des hommes occupés dans Londres par ces Commerces & Manufactures dans les emplois de Facteurs , Embaleurs , Porteurs , Commissionnaires , Ouvriers , y causent une chéreté de vivres & de main - d'œuvre dont ces Commerces, les Manufactures , (a) la Culture enfin

(a) Notre manufacture de Porcelaine de Chelsea en est un exemple entr'autres. Ses ouvrages ne soutiennent point la comparaison de ceux de Saxe pour la pâte , la blancheur , le dessein , ni les couleurs , & cependant sont plus chers au moins d'un tiers.

286 *Avantages & Desavantages*

souffrent ; tant de Pauvres que l'Etat nourrit, tant d'hommes superflus dans les Villes , transportés ou attirés par quelque moyen que ce soit dans les Campagnes & dans les terres incultes, produiroient deux grands biens, le soulagement de l'Etat & des lieux qu'ils quitteroient, de nouvelles richesses dans le pays qu'ils habiteroient.

Ces conjectures & les conséquences qui en dérivent paroissent si évidentes aux yeux seuls du bon sens, qu'on ne peut voir sans étonnement le Chevalier G. Petty discuter sérieusement , laquelle de ces deux combinaisons seroit la plus avantageuse à l'Angleterre, c'est-à-dire, de laquelle des deux il seroit mieux qu'elle approchât ; l'une, dans laquelle Londres seul contiendrait 4 millions 690 mille habi-

de la Grande Bretagne, &c. 287
tans, & les autres Villes & Vil-
lages de l'Angleterre, seulement
2 millions 710 mille : l'autre,
suivant laquelle Londres n'auroit
que 96 mille habitans, les 7 mil-
lions 304 mille restant, distribués,
sçavoir, 104, 000 en petites
Villes, & 7 millions 200 mille
en 1200 mille maisons ayant cha-
cune un territoire de 24 acres.
L'inclination qu'il marque pour
la première, ou au moins l'indé-
cision dans laquelle il reste, mé-
rite sans doute la qualification
qu'il donne lui même à ses deux
suppositions qu'il nomme extra-
vagantes.

D U D E N O M B R E M E N T
des Hommes, considérés quant
à leur Emploi.

L'homme hors de la Société,
comme dans la Société, ne tire

288 *Avantages & Desavantages*

sa subsistance & sa défense que de son travail : dans la Société, tous doivent contribuer aux dépenses qui procurent la sûreté & le bonheur commun ; ces charges sont payées par chacun, du surplus de ce qu'il possède, ou de ce qu'il a gagné par son travail, au-delà de son nécessaire. Il importe donc à l'Etat de multiplier les moyens d'employer les hommes ; mais il est différens degrés de nécessité & d'utilité parmi ces Emplois : un dénombrement qui divise les hommes par les classes diverses que forment ces Emplois , peut seul mettre en état de faire un usage certain & le meilleur usage possible de la population.

Sans entrer dans la discussion des préférences ou préséances dûes ou accordées à certains Emplois de la Société sur d'autres,
on

de la Grande Bretagne, &c. 289
on diviserait généralement les
hommes en trois classes.

La première classe, comprenant ceux qui forment proprement la masse de l'Etat & lui fournissent sa subsistance, tels que les Propriétaires des terres & Laboureurs, les Commerçans & Manufacturiers.

La seconde, les hommes qui reçoivent leur subsistance de l'Etat pour les services qu'ils lui ont voués, c'est-à-dire, le Clergé, les Troupes de terre & de mer, les gens de Loi.

La troisième, les hommes qui tiennent leur subsistance de l'Etat gratuitement; tels que les Rentiers, les Gens sans emploi, les Mendians.

Cette division simple indique clairement, de quel œil l'Etat doit regarder ces trois classes.

290 *Avantages & Desavantages*

P R E M I E R E C L A S S E *des Hommes.*

Cette classe comporteroit deux grandes divisions.

Les Propriétaires des terres & Laboureurs.

Les Manufacturiers & Commerçans.

Leurs intérêts sont évidemment communs ou plutôt ne font qu'un , puisque les terres ne valent que par la consommation de leurs productions , & que le Commerce ne s'exerce que sur les productions de la terre.

A l'égard des Propriétaires des terres & des Laboureurs , on observeroit que ce premier emploi des hommes étant le fondement de tous les autres , cette classe mérite les plus grandes attentions à y étendre les progrès du travail & de la population.

de la Grande Bretagne, &c. 291

On ne pourroit donc décrire dans un trop grand détail le nombre des Laboureurs dans chaque Paroisse, le nombre des Mariages, leur fécondité, la durée de la vie de ces hommes précieux qui exercent l'emploi le plus nécessaire, le plus pénible & le moins payé de la Société ; l'humanité & l'intérêt général concourroient unanimement à leur faire un sort doux & aisé : l'Etat en seroit récompensé par l'augmentation de ses richesses en hommes & en productions.

On reconnoîtroit, que les secours de Chirurgie & de Médecine trop abondans dans les Villes, ne sont point assez répandus dans les Campagnes ; que les Payfans sont sujets à des maladies assez simples, mais qui faute de soins, dégénèrent en une langueur mortelle ; la rage, le mal caduc & autres accidens font des ravages

292 *Avantages & Desavantages*
continuels; on cite une multitude
de remèdes tous spécifiques. En
est-il un certain ? quel est-il ? De
pareilles découvertes ne méritent-
elles pas une récompense signalée
& une notoriété authentique ?

Les Manufacturiers & les Com-
merçans ajoutent une valeur aux
productions de la terre , & pro-
curent la consommation exté-
rieure & intérieure. Les sommes
que l'Etat reçoit par la balance du
Commerce, sont le produit du tra-
vail de cette classe des hommes;
on sent tous les égards qu'elle
mérite , puisque la culture de la
terre lui doit absolument tous ses
progrès,

Industrie , Main-d'œuvre.

Le profit que l'Etat tire des
Manufactures & du Commerce ,
doit être estimé bien moins à rai-
son du nombre de livres sterling

de la Grande-Bretagne, &c. 293
que monte cette balance, qu'à
raison du nombre des hommes à
qui ce Commerce a donné les
moyens de subsister en les em-
ployant : tel est le vrai principe
du Commerce, & tel doit être
l'esprit de toutes ses Loix.

L'emploi des hommes aug-
mente par la consommation ; la
consommation par le bon mar-
ché, qui dépend du prix de la
main-d'œuvre ; la main-d'œuvre
suit le prix des choses nécessaires
à la vie, comme sa règle géné-
rale & la plus immédiate.

L'industrie & le génie des
hommes influe ensuite sur le prix
de cette main-d'œuvre, en di-
minuant le travail ou le nombre
des mains employées : tel est l'ef-
fet des moulins à eau & à vent ;
des métiers & autres machines
d'une invention précieuse : j'en
citerai pour exemples entr'au-

294 *Avantages & Desavantages*
tres, la machine à mouliner les
foies, dont j'ai parlé à la page 182 ;
les moulins à scier les planches ,
dans lesquels , sous l'inspection
d'un seul homme , par le moyen
d'un seul axe, on peut dans une
heure de bon vent , travailler
90 planches de trois toises de
long ; les métiers à rubans , à
vingt & trente navettes , que
Manchester & Glasgow tiennent
des Hollandois , & qui sont con-
nus ailleurs sans doute.

Un Auteur qui a de la réputa-
tion en France (a) a avancé avec
raison , en parlant de l'Industrie
& de l'usage des machines , que
sçavoir faire avec un homme ce
qu'on faisoit avec deux , c'est sça-
voir doubler le nombre des Ci-
toyens.

On lui objectoit , comme on

(a) M. Melon.

de la Grande Bretagne, &c. 295
objecte encore parmi nous :

Que toute machine qui diminue la main-d'œuvre de moitié , ôte à l'instant à la moitié des ouvriers du métier , les moyens de subsister , à moins qu'ils ne trouvent un emploi nouveau dans leur industrie , ou dans quelque autre métier qui manque de sujets ; ou à moins que le bon marché de l'ouvrage , causé par la machine , ne vienne à en doubler la consommation intérieure & extérieure. Que l'industrie n'est pas toujours prompte à remplacer à un homme l'emploi qui lui est ôté. Qu'il n'est guères croyable que d'autres métiers manquent d'ouvriers , tandis que tant de pauvres sont à la charge de l'Etat ; que ces ouvriers sans emploi , choisiront plutôt d'être entretenus dans l'état de mendiant , que dans un métier qui

296 *Avantages & Desavantages*

leur sera étranger ; enfin que la consommation a des bornes, & que même en la supposant augmentée du double, elle diminuera dès que l'Etranger se sera procuré une machine pareille ; qu'alors il ne restera à l'Inventeur aucun avantage de son invention. On ajoutoit d'autres raisons, de la force à peu près de celles que les Bateliers de la Tamise alléguoient contre la construction du pont de Westminster, & les Charrons de Londres, contre la résolution tant de fois inutilement proposée, de rendre le pavé de cette Ville praticable.

Mais ces objections ne sont pas même spécieuses, si ce n'est pour les esprits prévenus & qui prennent les abus & les gênes dont l'état actuel du Commerce est embarrassé, pour des principes nécessaires & sacrés. Quoi,

de la Grande Bretagne, &c. 297
parce qu'on a multiplié les
moyens de subsister dans l'Etat
sans travailler; parce qu'on a di-
minué les moyens de subsister
par le travail en gênant sa liber-
té; parce que la longueur des ap-
prentissages prive tous les mé-
tiers d'une infinité de sujets qui
y seroient propres; parce que les
privilèges & les monopoles du
Commerce extérieur empêchent
la consommation de s'étendre,
il faudra renoncer au bien de di-
minuer le prix du travail, si ce
ne peut être qu'en diminuant le
nombre des mains? Ce n'est point
assez prétendre: suivant ces mê-
mes principes, à mesure que la
consommation diminuera, (com-
me elle diminue tous les jours)
il faut inventer des machines qui
augmentent le nombre des mains
pour suppléer au défaut d'em-
plois.

298 *Avantages & Desavantages*

Ainsi, des gênes imposées à l'Industrie, n'enfanteront que de nouvelles gênes ; au contraire, les efforts de l'Industrie rendue libre, produiront une nouvelle Industrie entre les hommes qui vivent de leur travail, animés par l'émulation & la nécessité.

Pourquoi attendre que l'Industrie des autres Nations à se servir de machines, nous force à en adopter l'usage pour nous conserver la concurrence dans les mêmes marchés ? Le profit le plus sûr sera toujours pour la Nation qui aura été la première industrielle ; & toutes choses égales, la Nation dont l'Industrie sera la plus libre sera la plus industrielle. J'approuve en même tems, qu'on retarde, ou qu'on prépare avec prudence l'usage des machines qui feroient subitement un trop grand vuide

de la Grande Bretagne, &c. 299
dans les professions qui emploient les hommes. Cependant cette prudence n'est particulièrement nécessaire que dans l'état de gêne tel qu'il subsiste actuellement ; d'ailleurs, soit découragement d'invention , soit proximité de la perfection , notre Industrie semble être dans un point où ses gradations sont douces , & les secousses violentes moins à craindre.

Les occasions d'emploi pour les Manufacturiers , ne connoissent de bornes que celles de la consommation ; la consommation n'en reçoit que du prix du travail. La Nation qui possédera la main - d'œuvre au meilleur marché , & dont les Marchands se contenteront du gain le plus modéré , fera le commerce le plus lucratif & le plus étendu , toutes circonstances égales ; si nos draps

300 *Avantages & Desavantages*
sont au prix le plus bas dans les marchés du Levant , la consommation s'en étendra sans bornes dans la Perse, dans la Tartarie, &c. La liberté & la concurrence entre les divers ouvriers en clinquallerie à Birmingham, a établi à si bon marché les ouvrages de ses manufactures, que malgré le prix des vivres & de la main - d'œuvre, communément plus cher en Angleterre qu'en France, malgré les droits d'entrée sur le fer & l'acier étranger qu'elles emploient, les frais de transport en France, par Hambourg & autres Ports étrangers, les droits d'entrée en France, comme clinquallerie d'Allemagne, elles y obtiennent la préférence sur les ouvrages de toute autre manufacture pareille; & la consommation s'en est accrue en France, au point d'égal

de la Grande Bretagne, &c. 301
presque la somme que l'Angle-
terre lui paye actuellement pour
les Cambrais , Batistes , &c.
somme beaucoup diminuée , à
la vérité, par la prohibition , &
par l'avancement de nos manu-
factures de lin. Telle est la puis-
sance de la liberté d'Industrie ,
lorsqu'en même tems les voies
du Commerce intérieur & exté-
rieur sont libres : elle sçait ou-
vrir à la consommation des mar-
chés nouveaux , & forcer même
l'entrée de ceux qui lui sont
fermés.

Le prix des choses nécessaires
à la vie étant la règle du prix de
la main-d'œuvre , la sobriété qui
régne dans les campagnes, n'in-
dique - t - elle pas évidemment
combien on devroit y favoriser l'é-
tablissement des Manufactures ,
par préférence sur les Villes de
luxe ? Combien de momens oisifs

302 *Avantages & Desavantages*
dans les jours courts de l'hiver ,
les payfans pourroient employer
à faire de la toile & des étoffes
grossières ? Ces profits tourne-
roient à l'avantage de la popula-
tion des campagnes, & de la cul-
ture des terres , qui s'étendrait
en superficie.

Le dénombrement général de
tous les hommes qu'emploient
les manufactures, celui des Ma-
nufactures en particulier , nous
avertiroit de l'état de chacune ,
& le résultat général de leurs
succès & de leur population nous
instruïroit mieux que les induc-
tions du change & de la balance,
du véritable état de notre Com-
merce , en nous indiquant en
même tems les parties qui au-
roient besoin de secours, de réfor-
mes & d'encouragement.

*S E C O N D E C L A S S E
des Hommes.*

Le Clergé, les Troupes de terre & de mer, les Gens de Loi , étant uniquement des Ministres gagés par l'Etat pour conserver le dépôt de la Religion, exercer la justice, & repousser les attaques de l'ennemi , quel peut être le véritable intérêt de la Société par rapport à ces trois ordres , si ce n'est de les réduire au nombre juste des hommes qui sera nécessaire , c'est-à-dire , de se procurer l'exercice des Loix divines & humaines, & sa sûreté , aux moindres frais qu'il sera possible.



*TROISIEME CLASSE
des Hommes.*

Elle comprendroit les Rentiers, les Gens sans profession, les Mendians.

On reconnoîtroit que le nombre des rentiers ne s'augmente que par l'oisiveté, & aux dépens du Commerce ; qu'un rentier est un sujet inutile, dont la paresse met un impôt sur l'industrie d'autrui : on sentiroit que les dettes publiques doivent être dites doublement charges de l'Etat, puisqu'elles multiplient les moyens de subsister dans l'Etat sans travailler.

Sous le nom de Gens sans profession, on comprendroit :

1°. Les agioteurs, entremetteurs, sollicitateurs de procès, & autres gens vivant d'industrie,

de la Grande Bretagne , &c. 305
c'est-à-dire exerçant leur industrie , non à produire dans l'Etat une nouvelle richesse , mais à faire passer à eux-mêmes la richesse des autres.

2°. La multitude d'hommes , que le luxe des riches , plutôt que leurs besoins , entretiennent oisifs au service , plutôt de leur vanité , que de leurs personnes.

3°. Tant de maîtres & de sup-pôts des arts les moins utiles , bien mieux payés que ceux des arts nécessaires , dont le nombre a crû à un point d'extravagance incroyable.

4°. Tant d'Ecrivains frivoles , que l'impossibilité d'entrer en apprentissage , ou le mépris d'une profession mécanique , a voués au métier de faire des Livres. Tous les Théologiens , Controversistes , Sermonaires , Interprètes , Commentateurs , à qui l'esprit de

306 *Avantages & Desavantages*
dispute & de curiosité, plutôt que celui de la Religion, dictée des volumes sans nombre dans toutes les Sectes, & même dans l'Eglise Anglicane; au grand dommage de la vraie croyance, au scandale des foibles, au détriment de l'humanité, de la paix, & des autres vertus chrétiennes & morales, & à la honte de l'esprit humain.

5°. Les mendiants, dont je parlerai ci-après.

Le dénombrement général de ces trois différentes classes des hommes & des subdivisions de ces classes, nous apprendroit la proportion existante entre elles; proportion si importante à connoître, pour réduire celles dont les progrès sont redoutables aux autres, & contenir chacune dans les bornes, à raison de sa nécessité ou de son utilité.

*DES PAUVRES ET DES
MENDIANS.*

Il n'y a certainement point d'Etat où l'on trouve autant de Loix concernant les Pauvres , des Loix plus sages en apparence , plus humaines , plus équitables , autant de livres & d'excellens mémoires sur ce sujet , autant d'hôpitaux , enfin un aussi grand fonds de générosité & de charité qu'en Angleterre : il n'est peut-être pas de pays en même tems , où il y ait autant de pauvres.

Les Loix sont mauvaises sans doute , qui , étant aussi importantes à chaque Membre de la Société , n'ont pas la force de se faire exécuter , ou qu'on peut aisément éluder.

La taxe des Pauvres pour l'An-

308 *Avantages & Desavantages*

gleterre seulement, qui est de deux schelins, jusqu'à six & huit schelins pour livre dans quelques cantons, passe trois millions & demi sterling, (quatre-vingt-millions tournois) si on y joint les charités particulières & hôpitaux fondés; somme suffisante à nourrir le dixième de ses habitans: les dépenses des chemins & des travaux publics sont encore des ressources immenses & continuelles pour ceux qui manquent d'emploi. Les Ecoles charitables nourrissent & élèvent le vingtième des enfans qui y naissent: cependant dans les Villes, les rues sont pleines de pauvres, qui bientôt mendent sur les grands chemins les armes à la main.

L'abus des administrations particulières du revenu des Pauvres, & l'insuffisance des Loix, sont d'une trop grande évidence, &

de la Grande Bretagne, &c. 309
les conséquences du mal sont trop
redoutables, pour que cette ad-
ministration ne devienne par l'af-
faire de la Nation.

Il n'est d'autre moyen efficace
d'y remédier, que d'établir un
Comité de Membres de Parle-
ment, devant qui chaque année
soit porté un Etat des sommes
levées ou données pour l'entre-
tien des pauvres, & un dénom-
brement des pauvres, entretenus
dans chaque Comté.

Par les détails de ces états &
dénombrements, par des compa-
raisons & des faits indispensables
on reconnoîtroit :

1°. Que les principales causes
qui font les pauvres, sont les pri-
vilèges, maîtrises & Communau-
tés exclusives; la distribution in-
discrette autant qu'infidelle des
aumônes des Paroisses; l'argent
répandu dans les Villes & les

310 *Avantages & Desavantages*
campagnes au tems des Elections
par les Candidats ; la multiplicité
des cabarets, tavernes, & autres
piéges infames de l'oïfiveté & de
la débauche.

2°. Que les voleurs doivent
leur origine, non à la misère,
mais à l'aumône indiscrete : la
classe des hommes qui n'a pas
droit aux charités de la Paroisse,
est bien moins féconde en voleurs
que celle qui y a droit : ce droit
est l'encouragement & la ressource
certaine de la fainéantise,
d'où naissent la débauche & les
crimes.

Enfin, on demeureroit convain-
cu, que le seul remède prompt,
à apporter au mal pressant,
seroit,

1°. De faire une masse com-
mune à toute l'Angleterre, des
sommes levées dans toutes les
Paroisses, sous le nom de taxe des

de la Grande-Bretagne, &c. 311
pauvres , à laquelle on réuniroit
les fonds de toutes les anciennes
fondations charitables ; laissant
néanmoins la liberté aux dona-
teurs à venir, d'appliquer parti-
culièrement leurs charités aux
Comtés & Paroisses qu'ils juge-
roient bon.

2°. De recueillir dans des mai-
sons ou hospices charitables, tout
homme mendiant, même toute
personne se présentant à la charité
des Paroisses, en cas de maladie
comme de santé, sans distinction
quelconque, même des pauvres
se disant honteux ; parce qu'il ne
doit point y avoir de pauvres hon-
teux, dans une Nation où ce n'est
pour personne une honte de tra-
vailler.

3°. D'assigner à chacun de ceux
qui seroient reçus dans ces Hos-
pices, le genre de travail dont il
seroit capable ; enforte que les

312 *Avantages & Desavantages*
malades , & ceux qui seroient
privés de l'usage de tous leurs
sens, en fussent seuls dispensés.

4°. De diviser ces Hospices en
deux quartiers , l'un pour les
pauvres , qui travailleroient li-
brement ; l'autre , où ils seroient
transportés , pour y être corrigés
& forcés au travail, en cas de
refus de s'y soumettre.

5°. Il seroit bien nécessaire de
rassembler ainsi dans une Maison
commune, tous les enfans répan-
dus dans les Ecoles & Etablisse-
mens charitables de chaque Pa-
roisse : le soin de leurs premières
années & de leur éducation au
travail seroit mieux administré
dans une Maison commune, que
chez des nourrices publiques, qui
sacrifient inhumainement , dans
le berceau même , tant de vic-
times innocentes, à leur avarice
barbare : c'est une vérité prouvée
par

de la Grande Bretagne, &c. 31 ;
par la comparaison du nombre
des morts au-dessous de l'âge de
sept ans , parmi les enfans élevés
par ces nourrices publiques, &
parmi ceux élevés à l'Hôpital des
Enfans trouvés.

7°. Chaque Hospice de toute
l'Angleterre, rendroit compte de
son administration , attesté des
Magistrats ou Officiers de chaque
Ville ou Paroisse , par-devant le
Comité de la Nation ; ces com-
ptes se serviroient de contrôles
les uns aux autres ; au compte
de l'administration générale se-
roient appelés les Membres de
chaque Comté ; & sur le rapport
de ce Comité général, la taxe des
pauvres seroit fixée & passée par
la Nation.

D'une pareille forme d'admini-
stration naîtroient les avanta-
ges suivans.

La véritable misère des ma-

314 *Avantages & Desavantages*
lades & des estropiés recevroit le
soulagement qui lui est dû.

L'infidélité des Administra-
tions particulières seroit remé-
diée.

Le nombre des pauvres dimi-
nueroit sensiblement. Plusieurs
reçoivent des aumônes secrettes,
qui se résoudroient alors à tra-
vailler, plutôt qu'à recevoir l'aumône publique.

La Société seroit délivrée des
mendians, dont l'exemple & les
excès sont si redoutables.

Le travail de ceux qui lui
seroient rendus librement, le
travail des pauvres renfermés
seroient un profit nouveau pour
l'Etat.

La taxe des pauvres diminue-
roit considérablement.

Tous les dénombremens des
trois classes des hommes & de
leurs subdivisions seroient dressés

de la Grande Bretagne, &c. 315
dans chaque Paroisse par les Marguilliers, Syndics, Inspecteurs des pauvres, ou tels autres Officiers de Paroisse qu'il appartiendroit; un tems assez court, avec beaucoup d'ordre, suffiroit pour les porter à la perfection requise pour en faire tout l'usage qu'on s'en promet, sans grands frais.

QUELQUES MOYENS
d'augmenter la Population.

L'encouragement des Mariages,
Et la Naturalisation.

DES MARIAGES.

Il peut être vrai que l'harmonie de la Société qui résulte du mariage assujetti aux Loix que nous connoissons, soit la plus parfaite de celles que pourroient

Oij

316 *Avantages & Désavantages*

produire toutes les Loix connues suivant lesquelles l'homme & la femme se sont unis pour remplir le vœu de la Nature ; mais il n'est peut-être pas vrai de même, que le mariage tel que nous en jouissons, soit le système le plus favorable à une grande population ; la grandeur & l'indissolubilité d'un engagement pareil, peuvent offrir à des esprits trop considérans des réflexions capables de tempérer l'attrait doux & violent qui porte naturellement à cette union, & altérer l'idée du bonheur qu'on peut s'en promettre. Il semble qu'il n'a jamais été plus besoin qu'à présent de Loix excitatives ou même coactives, pour rappeler à cet état trop de Sujets rebelles ou sourds à la voix de la Nature.

Dans le même tems, à l'ombre de la morale & de l'honnêteté

de la Grande-Bretagne, &c. 317
publique on entend des Déclamateurs s'élever contre la facilité de nos mariages clandestins. Ils veulent qu'aux Loix prescrites pour ce nœud , on ajoûte des formes, des termes, des gênes nouvelles : mais que produiroient des contraintes pareilles , si ce n'est la diminution du nombre des mariages ? Toute formalité restrictive ou gênante n'est-elle pas destructive de l'objet auquel elle est imposée ?

Quels inconvéniens si fâcheux a donc produit jusqu'à présent cette liberté des mariages , qu'on ne puisse supporter maintenant ? Des disproportions de naissance & de fortunes dans l'union des personnes ? mais qu'importent les mésalliances dans une Nation où l'égalité est en recommandation, où la Noblesse n'est pas l'ancienneté de la naissance, où les grands

318 *Avantages & Desavantages*

honneurs ne sont pas dûs privativement à cette naissance, mais où la constitution veut qu'on donne la noblesse à ceux qui ont mérité les grands honneurs? L'assemblage des fortunes les plus disproportionnées, n'est-il pas de la politique la meilleure & la plus avantageuse à l'Etat? C'est cependant ce vil intérêt, qui bien plus que l'honnêteté publique, bien plus que les droits des Pères sur leurs enfans, insiste pour anéantir cette liberté des mariages : ce sont les Riches plutôt que les Nobles qui font entendre leurs imputations : si l'on compte quelques mariages que l'avis des parens eût mieux assortis que l'inclination des enfans, (ce qui est presque toujours indifférent à l'Etat) ne sera-ce pas un grand poids dans l'autre côté de la balance, que le nombre des mariages que

de la Grande Bretagne, &c. 319
le luxe des Parens, le desir de
jouir, le chagrin de la privation
peuvent supprimer ou retarder ,
en faisant perdre à l'Etat les an-
nées précieuses & trop bornées
de la fécondité des femmes. (a)

(a) Par Acte de la dernière Session 1753 ,
il a été ordonné pour l'Angleterre seulement
(l'Ecosse & les Terres au-delà de la Mer ,
la Famille royale, les Quakers & les Juifs
non soumis audit Acte) qu'à compter du
25 Mars 1754.

Sept jours avant la publication des Bans
de mariage , chacune des Parties enverra
par écrit son nom de Baptême & surnom ,
le lieu & la date de son domicile , au
Ministre des Eglises choisies pour la publi-
cation.

Que la publication des Bans se fera par
trois Dimanches consécutifs précédant la
célébration , dans chacune des Paroisse ou
Chapelle (publique) la plus voisine du domi-
cile des Parties.

Que la célébration se fera dans l'une
desdites Paroisse ou Chapelle ; en quel

320 *Avantages & Desavantages*

Le dénombrement des mariages & des naissances dans les divisions de chacune des trois classes , & leur comparaison nous apprendroit ;

1°. Que le nombre des hommes non mariés & des filles prostituées dans les Villes , croissent & naissent réciproquement l'un

cas , quoique les Parties soient au-dessous de 21 ans , la publication & le mariage seront valides , si les Père & Mère ou Tuteurs , &c. ne font opposition : le Ministre non préhensible.

Que la célébration ne pourra se faire dans autre Eglise que l'une de celles où les publications auront été faites (à moins qu'il n'y ait dispense , laquelle ne sera accordée que pour la Paroisse ou Chapelle du domicile actuel des Parties , durant au moins depuis quatre semaines) sinon le Ministre transporté pour 14 ans * comme coupable de félonie ; & le mariage

* Aux Colonies d'Amérique.

de la Grande Bretagne, &c. 321
de l'autre ; & de-là les querelles
& les defordres dans les ménages.

2°. Que le grand nombre des filles de débauche dont Londres feul compte au moins dix mille, vient en partie du peu d'attention qu'on a eu de référer aux femmes les moyens de fubfifter qui conviennent à leur fexe ; la mode de France, en place de Coëffeufes, de Femmes de Chambre, de Cuifinières, a introduit

déclaré nul, s'il eft attaqué dans les trois ans.

Que dans les cas de mariages célébrés à la faveur de pareille difpenfe, le défaut de confentement des Père & Mère ou Tuteurs des Parties au-deffous de 21 ans, les rendra abfolument nuls.

Que dans tous les cas, la célébration fera faite en préfence de deux Témoins, outre le Miniftre ; l'Acte figné d'eux, & des Parties : les Regiftres des Mariages tenus publics dans les Paroiffes, &c.

322 *Avantages & Desavantages*
des Perruquiers , des Valets de
Chambre pour femmes , des Cui-
siniers , &c.

3°. Que les Rentiers , du moins les Viagers, les Gens sans emploi , les Valets , les Pauvres. sont presque inutiles à la population : les Maîtres s'opposent aux mariages de leurs Domestiques ; des Ministres même ont la cruauté de refuser le mariage à ceux qu'ils connoissent pauvres , sous prétexte que leurs enfans seroient une nouvelle charge à leur Paroisse.

4°. Enfin, qu'ainsi que la misère, l'excès des richesses, le luxe & la mollesse des Villes sont devenus contraires à la fécondité comme au nombre des mariages.

A quelques-uns des désordres si funestes à l'espèce humaine, j'ose proposer modestement quelques remèdes.

de la Grande Bretagne, &c. 323

1°. De substituer à la dépense des Fêtes publiques , celle de dorer dans les Campagnes ou Villes de Manufactures, un nombre de garçons & de filles; comme la France en a donné l'exemple à la naissance du Duc de Bourgogne :
Etiam ab hoste consilium.

2°. De doter chaque année dans les Campagnes un nombre de garçons & de filles , à condition de défricher un certain nombre d'acres de terre pris à bienfaisance : ce que les Seigneurs feront invités de faire chacun dans leurs Terres, en considération de l'intérêt de l'Etat , comme du leur propre.

3°. D'exempter dans les Campagnes de la taxe des pauvres chaque ménage qui auroit..... enfans , ou tel nombre qu'on fixeroit.

4°. De régler, dans toutes les

324 *Avantages & Desavantages*
Assemblées publiques quelconques , les rangs entre égaux par le nombre des enfans de chacun.

5°. De déclarer tous Sujets non mariés, incapables de remplir les premières places dans la Magistrature, administration des Villes, Communautés, &c. les Emplois utiles de Finance, comme de Receveurs, Collecteurs des Taxes & Douanes, les Emplois publics, (sauf les dispenses qu'il conviendrait d'accorder, par la considération des talens supérieurs requis pour certains Emplois, & le militaire aussi excepté) enfin, de voter dans les Elections, & d'être élus Membres du Parlement.

6°. Déclarer déchu du bénéfice des successions collatérales, legs universels, ou donations, tout Célibataire âgé de trente

de la Grande Bretagne, &c. 325
ans, s'il ne se marie dans l'an de
l'ouverture de son droit.

7°. D'imposer sur les Maîtres,
à raison du nombre de leurs Do-
mestiques, une ou plusieurs taxes
d'entre celles ci-dessous, ou com-
posée d'icelles.

Taxe sur le nombre des Do-
mestiques des Villes, non égale
par tête, mais proportionnelle à
leur nombre, comme de 1. 4. 16.
64. &c. schelins, ou en telle au-
tre proportion qu'on imagine.

Taxe particulière de..... livres
sterling pour les Cuisiniers, (au
lieu de Cuisinières) Bouteillers
& Valets de Chambre.

Taxe de..... schelins par Valet
de la taille au-dessus de....pieds....
pouces, pour conserver à l'agri-
culture & au service militaire,
les hommes les plus robustes &
les mieux faits.

Taxe de..... schelins par tête

326 *Avantages & Desavantages*
de Domestique de tout sexe non
marié.

8°. D'établir une taxe dite des
Célibataires, pour les deux sexes,
différemment réglée par les âges
de 15, 18, 21, 25 ans & au-def-
sus, payable par les peres & me-
res, ou par les enfans jouissant de
leurs droits & de leurs biens.

Taxe des Veufs & Veuves sans
enfans.

DE LA NATURALISATION.

Le décroissement de la popu-
lation indique aussi naturellement
la nécessité d'inviter les Etran-
gers à venir l'augmenter, qu'une
population trop grande ou seu-
lement florissante, indique la né-
cessité & la convenance de faire
passer une partie des Citoyens
dans des contrées étrangères,
pour y acquérir à eux & à leur

de la Grande Bretagne . &c. 327
Patrie , de nouvelles fortunes &
des terres nouvelles.

Un Acte qui naturalisât généralement tous les Etrangers , les Protestans par préférence , c'est-à-dire , qui exemptât des formalités & de la dépense d'un Bill particulier ou de Lettres-Patentes de naturalisation , tout Etranger qui viendrait s'établir parmi nous , étoit sans doute le seul moyen & le moindre effort que nous dussions faire , pour engager des hommes à quitter leur Patrie pour la nôtre. Mylord Bacon , le Chevalier Jos. Child , & autres bons Juges de l'intérêt de la Nation , en avoient il y a long-tems senti & annoncé les avantages & la nécessité. La septième année du Règne de la Reine Anne fut célèbre par la naturalisation générale des Etrangers Protestans : mais cette Loi salutaire révoquée

328 *Avantages & Desavantages*

trois ans après par un esprit de parti, dura à peine le tems de devenir publique : plus d'une fois inutilement depuis on a tenté de remettre cette Loi en vigueur ; la voix du peuple (mais non celle de Dieu) s'est élevée contre elle, & a toujours prévalu : graces néanmoins soient rendues aux généreux Citoyens, qui dans cette cause ont plus d'une fois courageusement défendu les intérêts de la Nation, sans crainte des outrages & des fureurs d'une populace follement animée contre eux. (a)

(a) En 1747 la cause de la Naturalisation générale ayant été débattue dans le Parlement, le peuple de Bristol entr'autres se distingua par une vive opposition contre ce Bill, tandis que d'un autre côté le Maire M. de la Roche, fils de Protestans François réfugiés, & M. Josiah Tuxer, Ministre de la même Ville, se déclaroient

de la Grande-Bretagne, &c. 329

Mais comment espérer de déraciner des préjugés opiniâtres, transmis jusqu'à nos jours par une tradition injuste, & entés sur le caractère de la Nation; ou plutôt comment effacer ce reproche depuis long-tems mérité, *Britannos hospitibus feros?*

En effet, si nous ouvrons les Annales de notre commerce des tems les plus reculés, quelles traces nous y trouvons de notre barbarie! Des Loix qui défendoient aux Etrangers parmi nous de vendre leurs marchandises à

hautement en sa faveur. Le soir que la nouvelle vint à Bristol que le Bill n'avoit point passé, le Peuple fit des feux de joie par toute la Ville, sonna toutes les cloches, & termina ses réjouissances insensées par brûler le Maire en ses habits de cérémonie, avec cette Inscription, *Protestant Etranger*, le Ministre & le Pape, chacun en effigie de grandeur naturelle.

330 *Avantages & Desavantages*

d'autres Etrangers; d'exporter les marchandises importées par d'autres Etrangers ; de faire aucun marché chez nous qu'au comptant ; enfin qui permettoient de saisir le bien d'un Etranger pour la dette d'un autre Etranger ! Quels excès, quelles violences commises envers des Etrangers qui avoient transporté ici leurs Manufactures , nouvelles pour nous ! On imposoit des taxes sur ces Artisans étrangers qui n'auroient point fait d'apprentissage en Angleterre : on les forçoit de sortir du Royaume, ou de quitter leurs Manufactures & Métiers, pour servir en qualité de Compagnons sous des Maîtres Anglois.

De-là ces Communautés exclusives, ces Privilèges des Villes obtenus contre les Etrangers & exercés ensuite contre les

de la Grande Bretagne , &c. 331

Naturels : de-là le monopole du Commerce d'Espagne, de France, de Dantzick, de Flandre, des mers d'Allemagne, de Hollande, sollicité & obtenu par les Marchands de Londres, avec droit de n'admettre dans leur Compagnie que ceux qui payeroient 20 liv. ster. Qui ne reconnoît encore dans ces préjugés & dans cette basse jalousie, les principes de la dépendance tyrannique dans laquelle nous avons tenu l'Ecosse & l'Irlande, dépendance étendue bien au-delà des bornes qu'une politique juste & prudente pouvoit exiger !

Le Chevalier J. Child propose cette question ;

S'il seroit de l'intérêt de la Nation de comprendre les Juifs dans la naturalisation des Etrangers, & il se déclare assez positivement pour l'affirmative.

332 *Avantages & Desavantages*

Un Acte de la treizième année de George II (1740) a accordé les droits de Naturalisation , aux Juifs qui auroient demeuré , pendant sept années consécutives sans absence plus longue que de deux mois , dans nos Colonies d'Amérique. On sçait les efforts inutiles qu'ils ont faits en divers tems , pour obtenir qu'en étendant cette grace , on les reçût à être naturalisés sur le Bill présenté en Parlement comme tous autres Etrangers ; cette cause a été débattue plus d'une fois , mais à mon gré , de part & d'autre avec des raisons assez indifférentes , ou du moins communes pour la plupart à tous les Etrangers.

En effet , quel si grand avantage nous promet-on de la naturalisation des Juifs en nous vantant leurs fortunes immenses , à moins qu'on ne pense , que pour prix de

de la Grande Bretagne, &c. 333
cette faveur, la Nation Juive s'offrira de rembourser la moitié de nos dettes ? Notre Commerce manque-t-il de fonds ? Il en a bien moins besoin , que de voir ses Canaux ouverts & multipliés : ce n'est pas des Particuliers immensément riches qu'il nous importe d'acquérir , mais des Citoyens, dont la fortune médiocre prenne chez nous un grand accroissement par une industrie active , principe de la circulation.

D'un autre côté , qu'alléguet-on contre eux ? Leur génie agioteur, leur mécréance ? Comme si ces inconvéniens étoient nouveaux ou augmentés par la Naturalisation : au contraire, elle semble un moyen pour s'assurer les fortunes de ceux qu'elle fixeroit ici : ils perdroient insensiblement cet esprit de banque & d'agiotage , que la privation d'une

334 *Avantages & Desavantages*

Patrie leur a nécessairement inspiré; enfin, quant à leur croyance, le bénéfice de la Naturalisation n'est-il pas un moyen plus sûr & plus humain de les convertir, qu'un horrible *Auto da fe*? L'ambition d'être admis à tous les droits des Citoyens, en amenera plusieurs à notre Communion, & leurs enfans seront croyans d'aussi bonne foi qu'aucun de nous. Mais aucunes de ces raisons ne seront celles qui amèneront cet événement : la somme offerte au Ministère, & les ressources qu'il s'en promettra pour l'avenir, seront les vraies raisons de décider. (a)

(a) Par Acte de la sixième Session 1753, il est ordonné qu'à compter du 1^{er} Juin 1753 tout Juif de l'âge de 18 ans & au dessus, connu pour professer la Religion Juive depuis trois ans au moins, domicilié dans tout pays de la domination de la Grande Bretagne au moins depuis trois

Pour revenir à la Naturalisation générale des Etrangers, c'est-à-dire, la faculté d'acquérir sans aucuns frais le droit de naturalité par un séjour en Angleterre, que peut-on opposer à une Loi si pleine d'humanité & de raison ? A Dieu ne plaise, qu'on accorde la moindre croyance aux insinuations odieuses qu'on a voulu répandre à cette occasion, contre la Famille regnante. Nous n'en sommes point à cet excès d'infortune, d'avoir un Roi dont le projet ou l'intérêt soit de se former au sein

ans en - ça, sans absence plus longue que de trois mois, sera admis à être naturalisé sur Bill présenté en Parlement : déclaré néanmoins incapable d'acquérir aucun patronage ou droit de présentation, aucun droit aux biens Ecclésiastiques, Ecoles, Hôpitaux, &c.

Les cris du Peuple viennent de faire révoquer cet Acte. 7^e. Session, 1753.

336 *Avantages & Desavantages*

même de l'Angleterre , un peuple de Sujets étrangers, qui ne soient point Anglois par le cœur, non plus que par la naissance.

Je ne vois donc rien de contraire à la Naturalisation générale , si ce n'est la résistance d'un Peuple aveugle qui crie qu'il n'y a que trop de pauvres , & que ce seroit ôter les moyens de subsister au reste des Citoyens qui sont employés. A cela je réponds , bien moins pour répondre au Peuple , que pour rendre à une cause aussi bonne l'hommage qui lui est dû ;

1°. Que s'il est effectivement un grand nombre de pauvres de bonne foi, c'est à-dire , à qui les occasions d'emploi manquent , cela ne vient point d'une superfluité d'habitans mais du manque de circulation de travail , & du resserrement de la consommation
causés

causés par les gênes que j'ai indiquées, & par le haut prix de la main-d'œuvre ; qu'ainsi de nouveaux Sujets acquis à l'Angleterre, loin de lui être à charge, pourroient augmenter sa richesse, en nous apportant de nouvelles connoissances de Manufacture ou de Commerce, & en ajoutant leur industrie à la nôtre.

2°. Que le bruit de la grande opposition que la Nation a témoigné contre la Naturalisation générale, bien plus que les frais même de la Naturalisation quoiqu'assez considérables, éloignent de notre Patrie bien des Etrangers, que le désir d'une fortune meilleure ou nouvelle pourroit tenter, bien des Protestans persécutés, qui sur la promulgation d'une loi si sage, se hâteroient d'adopter pour patrie le Pays, qui plus qu'aucun autre, jouit

338 *Avantages & Desavantages*
de la réputation d'être libre, &
d'avoir le Commerce en hon-
neur.

3°. Que parmi les Etrangers, ceux-là seuls viendroient profiter du bénéfice de la Loi, qui auroient dans leur fortune ou dans leur industrie les moyens de subsister, ainsi que l'expérience du passé l'a prouvé.

Quelques - uns viendroient jouir parmi nous des fortunes dont ils ont déjà déposé une partie dans nos fonds publics; ainsi la Nation gagneroit chaque année des fonds considérables, que les intérêts à payer font sortir du Royaume.

4°. Ces Etrangers industrieux que l'on craint d'appeller parmi nous, ce sont ceux-là même qui privent nos Pauvres des moyens de subsister, en travaillant dans leur pays à bien meilleur marché

de la Grande Bretagne, &c. 339
que nous ne pouvons faire. Ce
seroit donc un double gain pour
la Nation, que de faire perdre à
leur Patrie ce travail en nous
l'appropriant.

5°. Que s'ils se répandent dans
nos manufactures, ce que l'on
doit en attendre, c'est que par la
concurrence, l'émulation, & l'a-
vancement de l'industrie, enfin
par l'exemple de la sobriété, ils
forcent les Marchands & les Ar-
tisans à se contenter de profits
modiques.

6°. Que si, partagés en Colo-
nies isolées, ils fondent de nou-
velles manufactures, comme
l'exemple du passé peut nous le
faire espérer, alors même sans
exercer l'agriculture, ils contri-
bueront à l'étendre dans les ter-
res incultes, par leur consom-
mation.

7°. Que quand même dix mille

340 *Avantages & Desavantages*
de ces Etrangers ne retireroient
de leur travail que la dépense de
leur consommation sans aucun
profit , l'Etat en seroit toujours
plus fort de dix mille hommes.

8°. Que le produit des taxes
sur la consommation en augmen-
teroit, en diminution des autres
dépenses & charges de l'Etat,
qui n'augmenteroient aucune-
ment à raison de ces nouveaux
habitans.

9°. Qu'une augmentation de
population, seroit en faveur de
nos plantations, une augmenta-
tion de consommation & d'en-
couragement pour leur culture;
que réciproquement, nos Sujets
passant en plus grand nombre
dans nos Colonies, y augmente-
roient le marché de nos denrées
& manufactures.

10°. Enfin, que l'Angleterre
peut aisément nourrir une moitié

de la Grande Bretagne, &c. 341
en sus de sa population actuelle,
si l'on en juge par ses exporta-
tions de bleds, & l'étendue de
ses terres incultes ; que ce Royau-
me est peut-être de tous ceux de
l'Europe, le plus propre à une
grande population par sa fertilité
naturelle, & par la facilité des
communications entre ses diffé-
rentes Provinces par des trajets
de terre ou de mer assez courts ;
avantages refusés à la France, ou
aux autres Etats qui ont de gran-
des terres à traverser, & qui ont
négligé les canaux de commu-
nication.



V I.

*DES RICHESSES
de Circulation , des Dettes
publiques , des Taxes.*

IL y a cent projets pour rendre l'Etat riche & puissant , contre un seul , dont l'objet soit de faire jouir chaque particulier de la richesse & de la puissance de l'Etat. Depuis un siècle , les particuliers ont sacrifié avec profusion leurs biens & leurs vies pour rendre l'Etat plus riche & plus puissant ; en sont-ils eux-mêmes plus riches & plus heureux ? l'Etat est-il effectivement devenu plus riche & plus puissant ? L'intérêt de l'Etat seroit-il donc opposé à l'intérêt des Parti-

de la Grande-Bretagne, &c. 343
culiers ; ou ne seroit-ce pas qu'on
appelle souvent intérêt de l'Etat ,
l'intérêt des Ministres de l'Etat ?

Gloire , Grandeur , Puissance
de la Nation ; que ces mots sont
vains & vuides de sens , auprès
de ceux de liberté , aisance , &
bonheur des Particuliers ! Mais
plutôt , est-il donc un autre
moyen de rendre une Nation ri-
che & puissante , que de faire par-
ticiper chacun de ses Membres
aux richesses de l'Etat , par une
distribution sagement propor-
tionnée ?

Les Richesses sont , des terres
fertiles , les Manufactures & le
Commerce , l'or & l'argent qui
en sont le fruit : mais que sont-ce
ces richesses , si ce n'est des res-
sorts auxquels il faut appliquer
des forces pour les mettre en
mouvement ?

S'il reste des terres incultes &

344 *Avantages & Desavantages*

beaucoup de Pauvres dans une Nation , c'est que des vices dans l'administration , empêchent que la distribution des terres ne s'établisse ou ne subsiste.

Si le Commerce & les Manufactures ne s'ouvrent pas continuellement de nouvelles branches & de nouvelles voies ; c'est sans doute que des gênes ne permettent pas à tous de moissonner librement dans un champ , dont les productions sont sans nombre & sans bornes.

L'or & l'argent , s'ils ne circulent pas , qu'est - ce autre chose que l'or & l'argent dans la mine avant qu'elle soit ouverte ?

Les avantages de la circulation sont médiocres , si elle se fait par des canaux trop disproportionnés ou trop inégalement remplis. Que l'on prenne une fortune de 25 mille livres sterling de

de la Grande Bretagne, &c. 345
rente , & d'autre part 25 ménages de mille livres sterling de rente chacun ; que l'on fasse de chaque côté le dénombrement & le détail des domestiques de Ville & de Campagne, des consommations quant à la quantité & à la nature , du nombre des Mariages, &c, les effets de la circulation se trouveront bien plus étendus , à l'avantage de l'emploi des hommes & des consommations, dans le second que dans le premier exemple.

Dans un Etat , comme dans le corps humain , la santé & la maladie, la vie & la mort, ne seront que la circulation bien ou mal établie , continuée ou interrompue , des richesses dans l'un , des fluides dans l'autre.

Dans un Etat isolé , c'est-à-dire, sans aucun rapport quelconque avec les autres, la quantité de

346 *Avantages & Desavantages*

l'or & de l'argent ou de telle autre représentation circulante, seroit indifférente. Il n'en est pas de même dans la Société établie entre les Peuples qui ont pris l'or & l'argent pour signe ou mesure commune de leurs richesses, parce que toutes choses égales d'ailleurs, le Peuple qui aura le plus d'or & d'argent circulant, fera le plus fort. Or dans l'état de guerre continuelle où les Empires subsistent entr'eux, il n'est pas indifférent d'être le plus fort.

L'or & l'argent chez les Peuples qui n'ont pas de mines, est le produit de leur Commerce; & entre les Peuples rivaux dans le Commerce, toutes choses égales, celui qui vend au meilleur marché fera le plus grand commerce; mais l'or & l'argent que reçoit le Marchand du Commerce

de la Grande Bretagne , &c. 347
extérieur , n'étant qu'en échange
de l'or & de l'argent dont il a
payé les marchandises au Mar-
chand du Commerce intérieur ,
la quantité de l'or & de l'argent
venant à augmenter par le profit
de cet échange , le prix des mar-
chandises augmentera , si la quan-
tité des marchandises fabriquées
& exportées demeure la même.
Cette disproportion & la cherté
augmenteront , si on multiplie par
des représentations ce signe or
& argent , comme par billets de
Banque , de l'Etat , de diverses
Compagnies , &c. Mais le prix
de toutes choses augmentera ,
même en plus grande proportion
que la quantité d'or & d'argent ,
si la distribution de cet or & ar-
gent est excessivement inégale.
Si la moitié de la Nation possède
les trois quarts de l'or & de l'ar-
gent , elle achètera plus cher ses

348 *Avantages & Desavantages*
besoins que l'autre moitié, & la
forcera de suivre son prix.

Alors le prix des choses com-
merçables deviendra tel dans l'in-
térieur, qu'on ne trouvera que
peu ou point de profit à les porter
dans les marchés étrangers, &
le Commerce cessera : une partie
de la Nation deviendra pauvre ;
& la population diminuera sen-
siblement.

Dans un Etat bien peuplé,
pour qui le Commerce & les
Manufactures sont nouvelles, ou
qui s'est ouvert un Commerce
nouveau, l'importation de l'or
& de l'argent est bien plus de
tems à faire sentir l'inconvénient
qui naît de son abondance ; parce
que à mesure que l'argent aug-
mente, l'industrie se développe, les
besoins du luxe se multiplient, le
nombre des ouvriers augmente,
de nouvelles voies de Commerce

de la Grande Bretagne, &c. 349
extérieur s'ouvrent ; l'argent se
soutient rare en proportion de ces
emplois & du travail : l'importance
des effets que produit l'accrois-
sement de l'or & de l'argent dans
cette hypothèse, apprend quelle
doit être l'inquiétude & la vigilan-
ce d'une Nation , chez qui ces
mêmes effets commencent à ne
plus s'opérer qu'avec peine.

Mais que penser de la politique
d'une Nation, qui dans le point
de l'abondance a commencé de
multiplier avec excès les signes
représentatifs de l'or & de l'ar-
gent, & a renchéri les denrées
& les moyens du Commerce ,
tandis que les occasions de tra-
vail & d'emploi , diminuées par
des gênes imposées à son Com-
merce , la forçoient de pourvoir
à la subsistance d'une grande par-
tie de ses citoyens oisifs.

C'est ce qu'a fait l'Angleterre,

350 *Avantages & Desavantages*
par l'abus de son crédit, & la
multiplicité de ses taxes.

Quel a été le fruit de cette
politique, & quel en sera le suc-
cès, l'état des dettes nationales
nous l'apprendra.

*DES EFFETS DE L'ABUS
du Crédit national.*

La somme du Commerce in-
térieur se divise en deux parts ;
l'une très-bornée, qui se fait par
échange mutuel de marchandises ;
l'autre par échange de mar-
chandises contre l'or & l'argent,
ou contre le crédit des Commer-
çans. A cette somme de fonds
circulans, la Nation, par un abus
toujours croissant de son crédit,
a ajouté depuis soixante ans pour
environ quatre-vingt millions
sterling (a) de papiers ayant cours

(a) 1840 millions de livres tournois.

de la Grande Bretagne, &c. 351
sur la Place, avec avantage même
sur l'argent, sous le nom de fonds
publics, qu'il a plu à quelques-
uns d'appeller nos richesses arti-
ficielles ; enforte que si l'on joint
ensemble la somme des espèces
monnoyées, le capital originaire
des différentes dettes de la Na-
tion, augmenté de 4, 10, 30
jusqu'à 90 pour cent, que quel-
ques-uns de ces fonds se vendent
au-dessus du pair, les billets de
banque au porteur, ceux de l'E-
chiquier, les obligations de la
Compagnie des Indes, &c. (a),
on ne trouve pas moins qu'une
somme de cent vingt millions
sterling ; (deux milliards, sept
cens soixante millions tournois) :
somme prodigieuse sans doute,

(a) Montant près de 4 millions sterling,
renouvelées tous les six mois, portant in-
térêt de 3 pour cent.

352 *Avantages & Desavantages.*

& hors de toute proportion avec la somme d'espèces monnoyées, nationales & étrangères, ayant cours dans le Commerce, que j'estime à dix-huit millions sterl. seulement, d'après les Ecrivains & les hommes les plus au fait de cette matière, dont l'estimation depuis vingt ans n'a varié qu'entre quinze & dix-huit millions. M. le Chevalier Gérard V. N-k. est le premier qui ait osé la porter à trente millions, & pour la première fois, chez Monsieur le Duc de N - c - le, un jour d'audience très-nombreuse; c'étoit dans les tems de la dernière guerre, qu'il étoit intéressé à parler ainsi, pour favoriser les souscriptions des emprunts, que le Gouvernement l'employoit à faire remplir, pour la continuer : aussi cette proposition ne fut crue que de lui seul peut-être, & de M. A. Hooke,

de la Grande Bretagne , &c. 353
qui la répéta ensuite dans les *Oracles de Bristol* : mais cet Oracle a trouvé peu de croyance , & l'on ne se persuade pas aisément que la somme de l'argent effectif ait presque doublé depuis soixante ans , quand on considère tout &c qu'il en a dû sortir du Royaume pour la dépense & l'entretien de nos Armées au - dehors , pendant trois guerres longues & coûteuses ; pour les subsides étrangers payés dans la guerre & en tems de paix ; pour les intérêts des sommes que l'Etranger possède dans nos fonds publics ; tout ce qu'il en a passé à Hanovre enfin ; & d'un autre côté , combien peu en a pu faire rentrer un Commerce chargé des taxes énormes & toujours croissantes , de douane , d'excise , &c , & diminué considérablement , par le renchérissement des denrées , & par l'ac-

354 *Avantages & Desavantages*
croissement presque incroyable
de l'industrie & du Commerce
des Nations nos rivales, pendant
ce période de tems.

Quoi qu'il en soit, l'accroissement excessif des fonds circulans a nécessairement changé la proportion qui existoit entre les marchandises & l'argent ; & comme il a été trop subit, & n'a pas été le même chez les autres Nations commerçantes, le prix des denrées a dû monter en Angleterre plus sensiblement que chez nos rivaux, toutes autres circonstances supposées égales.

Cette caisse d'emprunt, que la Nation n'a jamais fermée depuis le premier jour qu'elle l'ouvrit, s'est continuellement remplie de l'argent de ceux, qui ont commencé à préférer un intérêt certain & payé tous les six mois, aux profits lents & douteux du

Commerce. Quelle perte pour l'Etat que ce nouvel emploi de l'argent ! c'étoit l'Etranger qui en payoit précédemment l'intérêt par la balance du Commerce ; c'est la Nation maintenant qui le paye.

Les profits de l'usure exercée par les gens riches envers l'Etat nécessairement , répétés sans mesure, & concentrés en un petit nombre de mains , ont augmenté l'inégalité de la distribution des richesses : chacun des Sujets a payé sa part des sommes contribuées pour les besoins de l'Etat ; plus, les intérêts de ces sommes à ceux qui en on fait les avances : en sorte que ceux-ci devenant plus riches, en même tems que les autres se sont appauvris ; les besoins de l'Etat répétés ont augmenté la difficulté des recouvremens sur les pauvres, & en même tems la

356 *Avantages & Desavantages*
dépendance de l'Etat envers les
gens riches, dans toutes les occasions d'emprunt (a).

Enfin la réputation de la solidité du crédit de la Nation en a étendu l'abus aussi loin qu'il pou-

(a) L'usure, c'est - à - dire, l'emprunt d'argent à intérêt, est pour l'Etat, comme pour les particuliers, une ressource dans les besoins, plus utile à l'Etat, quand les particuliers l'exercent entre eux, que quand c'est l'Etat qui contracte avec les particuliers, ruineuse même pour l'Etat, quand il contracte avec l'Etranger : mais l'excès de l'usure, c'est-à-dire, l'intérêt excessif, & l'abus que l'Etat fait & est quelquefois forcé de faire de cette ressource, naissent certainement de l'excessive inégalité de la distribution des richesses, qui fait quelques particuliers riches dans l'Etat pauvre. Si donc on n'attaque les principes vicieux de cette distribution, les efforts des Loix contre les excès & l'abus de l'usure seront toujours inutiles, comme ils l'ont été dans tous les tems. L'industrie libre a seule le pouvoir de dispenser & de distribuer les richesses de la Culture & du Commerce, entre les particuliers, dans la proportion la plus favorable à la circulation.

voit aller; les étrangers, par une confiance ruineuse pour nous, ont placé dans nos fonds publics, quoique à un intérêt plus modique qu'ailleurs, des sommes considérables; on ne les fait pas monter moins qu'au quart, même, selon quelques-uns, au tiers de la dette nationale. Cependant nous nous sommes crus riches des richesses d'autrui; & à peine en sommes-nous détrompés, quand la baisse de notre Change nous apprend les fortes remises que nous faisons tous les six mois à l'Etranger pour l'intérêt de ses fonds: le capital en est encore dû, & il a déjà été payé & au-delà, en intérêts. Si dans les dernières années ce désavantage du change a été moins sensible, cela vient de la ressource heureuse que nous avons trouvée dans l'abondance

358 *Avantages & Desavantages*
de nos bleds , & dans la disette
qu'éprouvoient nos créanciers
étrangers. Qu'on juge mainte-
nant du bon sens ou de la bonne
foi de ceux qui envient , ou qui
nous vantent nos richesses artifi-
cielles , qui prétendent que la
dette nationale n'est rien ; que
c'est la main droite qui doit à la
main gauche : mais quand ce
seroit là le seul effet de la dette,
n'est-ce pas même un très-grand
mal que la main droite doive tou-
jours plus & plus à la main gau-
che ? un membre qui s'accroît
monstrueusement aux dépens de
la substance des autres , qui de-
viennent secs & paralytiques, ne
menace-t-il pas le corps d'une
destruction totale ?



*CAUSES ET PROGRES
des Dettes de la Nation.*

Les guerres des Règnes de Guillaume & d'Anne , les liaisons offensives & défensives de la famille régnante avec le continent, nous donnent les époques de l'origine & des progrès de la dette nationale ; elles en furent la cause , ou du moins le prétexte ; tous les Actes du Parlement qui ont autorisé les dépenses , & assuré la pauvreté de la Nation , déclarent dans leur titre , que l'argent des citoyens est destiné pour pousser la guerre avec vigueur contre *la France* & les autres ennemis de la Nation : ces guerres furent violentes & opiniâtres ; les Traités de Paix ne sont plus dictés par un esprit inspiré d'union qui touche tous les cœurs ; ils ne sont plus que le triste effet de la lassitude

360 *Avantages & Desavantages*
& de l'épuisement des combattans. A quel point ces guerres étoient nécessaires ; combien elles ont été glorieuses ; si les intérêts qu'elles défendoient ont été ceux de la Nation ; si la paix & notre puissance en sont mieux établies ; ce sont des questions qui ne sont pas décidées entre les politiques : mais , par l'état de nos dettes, chacun peut juger combien cette gloire & ces intérêts ont coûté cher à l'Angleterre , & chacun pourra présumer modestement, que si une petite partie de tant de dépenses eût été employée à pousser nos véritables intérêts en Amérique , seuls maîtres d'un continent qui nous est disputé par une nation rivale , nous n'eussions laissé aucun prétexte à une vaine querelle sur des limites.

Lorsque Guillaume monta sur
le

de la Grande Bretagne , &c. 361

le Trône , la somme des dettes de la Nation étoit au-dessous de 700 mille livres sterling (16 millions tournois.) Son règne en treize années porta la dépense de la Nation à 70 millions sterling (1610 millions tournois) dont il restoit dû à sa mort en 1702 , dix millions st. (230 millions tourn.)

Les douze années & demie du Règne d'Anne coûtèrent à la Nation 75 millions sterl. de dépense, & les dettes en 1714 passaient 53 millions st. (1219 mill. tourn.)

Les treize années du Règne pacifique de George I sembloient devoir nous promettre quelque diminution dans les dettes de la Nation : mais George les laissa en 1727 comme il les avoit trouvées, à quelques 200 mille livres sterling près, c'est-à-dire, toujours à 53 millions sterling , (1219 millions tournois.)

Q

362 *Avantages & Desavantages*

Après les onze premières années du Règne présent (Georges II) qui précédèrent la guerre, les Etats de la dette nationale , reconnue en Parlement (celles de la Marine non comprises) la portoient au-delà de 46,000,000 l.st. La guerre de 1740 à 1748 la fit monter jusqu'à 71,340,397 l.st.

La dépense fut
de 55 millions st.
En 1750 la dette... 75,028,886.
En 1751..... 74,309,562.

En 1752 74,368451.

A quoi ajoutant la
dette de la Marine 1,665493.

Et le million emprunté sur la retenue sur les pensions 1,000000.

On trouve la dette
actuelle de ... 77,033944 l.
sterl. (1,761,780,712 l. tourn.)

de la Grande Bretagne, &c. 363
dont les intérêts , nonobstant
toutes les réductions opérées ,
montent par an à environ trois
millions sterling, (soixante-neuf
millions tournois.)

Sans doute ce ne furent pas
les amis de la Nation qui con-
seillèrent à Guillaume de s'assurer
le cœur de ses Sujets , en se ren-
dant maître de leurs fortunes par
des emprunts publics , dont la
solidité & l'intérêt pût les séduire:
expédient employé avec succès
déjà par le Pape Sixte V , pour
réduire les Romains à une sou-
mission sans bornes. Le Ministère
d'Anne , & ceux des deux Régnes
suivans ont adopté volontiers une
politique favorable à l'autorité
royale : les intérêts personnels
des Membres du Parlement dans
les deux Chambres, l'influence de
la corruption, ont souvent étouffé
les cris impuissans de la Nation

364 *Avantages & Desavantages*
contre les progrès d'un mal devenu trop évident & trop sensible.

Trois Compagnies fameuses , sous le nom de Banque, Compagnies des Indes Orientales , Compagnie de la Mer de Sud , furent les ressorts & les machines qui élevèrent le monstrueux édifice de nos dettes.

Un prêt fait au Gouvernement en 1694 de la somme de 1, 200, 000 livres sterling à 8 pour cent d'intérêt , remboursables après 1705, donna la naissance à cette grande Compagnie, qui sous le nom de *Gouverneur & Compagnie de la Banque d'Angleterre* , a réuni en elle comme en un point , tout le crédit de la Nation , & la confiance des particuliers. Au moyen , & en considération de diverses autres sommes que la Banque a prêtées depuis au Gouvernement dans ses

de la Grande Bretagne, &c. 365
besoins, & de diverses réductions
d'intérêts, consenties à 4, 3½ &
3 pour cent ; elle a mérité d'être
continué jusqu'en 1732, 1742,
enfin jusqu'en 1764, & sa créan-
ce sur le Gouvernement est mon-
tée au-delà de dix millions sterl.
(230 millions tournois.)

La préférence que ses billets
ont obtenu sur l'argent, les gran-
des sommes dont les particuliers
la font dépositaire, les profits
grands & répétés qu'elle fait sur
son Commerce d'argent avec les
particuliers, & sur ses avances au
Gouvernement, 12 à 1300 mille
livres sterl. (près de 30 millions
tourn.) qu'elle en reçoit pour
intérêt, à distribuer entre ses
actionnaires & propriétaires de
diverses annuités dont elle s'est
chargée, forment le mystère,
le fondement & les moyens de
son crédit : mais plus ce crédit

366 *Avantages & Desavantages*

opère des prodiges , c'est à-dire , plus la disproportion entre les moyens réels & ses engagements devient grande , plus augmente l'impossibilité d'y satisfaire dans le moment critique d'un discrédit : on ne se souvient point sans frémir , des allarmes & de la détresse où elle se trouva en 1745 , lorsque le fils du Prétendant n'étoit qu'à 120 milles , (environ 40 lieues de Londres :) la déclaration publique , & l'accord que firent entre eux plusieurs Commerçans propriétaires de fonds publics , de ne point refuser de payemens en nottes de banque , lui fut plus salutaire sans doute , que la foible ressource de payer en menue monnoie pour gagner du tems : mais si les rebelles n'eussent été bientôt forcés de se retirer , faute du secours qu'ils attendoient d'une descente

de la Grande Bretagne, &c. 367
dans le nord du Comté de Norfolk, que devenoit la Banque ? Quel crédit eût-elle trouvé alors, & quels secours eussent pu la soutenir ? Dans un tel désastre c'eût été peut-être une consolation, que d'avoir l'occasion honnête d'une banqueroute forcée envers l'Etranger intéressé dans nos fonds publics, & de perdre à jamais par-là l'avantage ruineux de sa confiance.

Sous le même Règne en 1698, deux millions sterling prêtés au Gouvernement à huit pour cent, firent éclore une nouvelle *Compagnie des Indes Orientales*, bientôt réunie à l'ancienne, continuée de 1711 jusqu'à nos jours, & jusqu'en 1780, en faveur des réductions successives d'intérêts qu'elle a consenties, & des autres sommes par elle prêtées, qui ont porté son capital à

368 *Avantages & Desavantages*

4, 200, 000 livres sterling, (96 millions 600 mille livres tournois.)

En la IX^e. année du règne d'Anne, le Gouvernement eut besoin d'une somme d'environ neuf millions & demi sterling, dûe en grande partie à la Marine, qu'on avoit long-tems payée en billets & Ordonnances, qui perdoient alors 40 & 50 pour cent contre l'argent. Une Compagnie qui retira ces effets discrédités, s'offrit de prêter les neuf millions sterling à six pour cent, & obtint le privilège exclusif du Commerce des Mers du Sud & autres parts de l'Amérique, dont elle prit le nom de *Compagnie de la Mer du Sud*; le Gouvernement lui a dû depuis, plus de trente-trois millions sterling en même tems: après quelques remboursemens & réduction d'intérêts à 4 & 3 pour cent, elle est restée créancière de 25 millions st. (575 millions tourn.

Telles ont été les funestes ressources de la Nation, endettée de plus en plus, & entraînée à une ruine certaine, par les emprunts les plus onéreux, comme l'engagement de ses revenus, par des annuités à une, deux & trois vies; emprunts sur revenus engagés, avec intérêt & prime pour les avances; emprunts par voie de loteries, à intérêt de 9, 6, 5 & 4 pour cent, avec prime de 25, 30, jusqu'à 34 pour cent; billets de l'Echiquier, renouvelés pendant quatre ou cinq ans, de trois mois en trois mois, l'intérêt successivement ajouté au principal de quartier en quartier, sur le pied de six pour cent; c'est, dis-je, par une administration de finances aussi ruineuse, & par les profits énormes des prêteurs avec le Gouvernement, que la Nation s'est vue de plus en plus embarrassée

370 *Avantages & Desavantages*
dans leurs liens, & que le poids
en est devenu plus accablant &
plus difficile à secouer.

L'immensité des dettes nationales démontre sans doute d'une manière trop pressante, combien il est important de pourvoir à leur remboursement, afin d'éteindre les intérêts ruineux que paye le public & d'opérer la libération des revenus de l'Etat : on en avoit senti la nécessité dès 1717, lorsqu'on forma le fonds général, dit depuis fonds d'Amortissement destiné à cet usage.

Système de la Mer du Sud.

La Compagnie de la Mer du Sud nous proposa en 1719 une ressource nouvelle, lorsqu'elle offrit d'acquérir plus de 33 millions sterling de dettes publiques, rachetables & non rachetables,

de la Grande Bretagne , &c. 371
pour pareille somme de nouvelles
actions de son stock, (a) dont elle
consentit l'intérêt être réduit par le
Gouvernement à 4 pour cent après
1727, pour être le revenant bon
de ladite réduction employé au
remboursement de ladite dette.

La jalousie de la Banque, qui
par ses offres au Gouvernement,
força la Compagnie de s'engager
de payer en outre cinq millions
sterling à l'acquit de la dette na-
tionale, pour avoir la préféren-
ce, donna une si grande idée du
marché, qu'avant même que
l'Acte fût passé, le stock du
Sud étoit monté à 375 livres
pour cent. Le prestige s'accrut de
plus en plus par l'empressement
du public, & par les discours des
Directeurs, qui sur les prétendus

(a) On appelle ainsi le capital divisé en
actions.

372 *Avantages & Desavantages*
profits du Commerce de la Compagnie , ne promettoient pas moins de 30, 40 & 50 pour cent de dividende pour les six derniers mois de 1720. La Compagnie , dont la première intention étoit de n'ouvrir de souscriptions que pour les propriétaires de la dette nationale, fut forcée d'ouvrir successivement quatre souscriptions en argent , sur le pied de 300 , 400, 800 & 1000 pour 100 liv. de nouveau stock , qui furent toutes remplies avec précipitation ; les deux premières seules passèrent neuf millions sterling, dont un million & demi fut payé comptant.

On se souvient comment le charme finit , même avant que l'opération fût consommée : l'envie de réaliser, ayant succédé à la fureur de souscrire, le nombre des vendeurs se trouva tellement

de la Grande Bretagne, &c. 373
excéder celui des acheteurs ,
qu'avant la fin de 1720, le stock
de 1000 fut tombé à 200 livres
sterling.

Le Parlement réussit mal à réparer les desordres causés par des opérations, autant suspectes de mauvaise foi que d'imprudence , lorsqu'il déclara les souscriptions valides : la taxe d'environ 1700 mille livres sterling, imposée sur les biens de trente-trois Directeurs, estimés alors à près de deux millions sterling, & répartie entre les propriétaires du nouveau stock de la Compagnie, fut un bien foible dédommagement pour tous ceux qui avoient troqué leur argent ou leurs parts de la dette nationale, contre des actions & souscriptions de la Compagnie : ainsi la fortune de plusieurs particuliers fut renversée, & la Nation se trouva tout aussi pauvre qu'auparavant.

Fonds d'Amortissement.

Cependant le Fonds d'Amortissement formé en 1717 sembloit donner des espérances plus solides. Plus de cinquante branches de droits, alors engagées en partie, furent continuées pour toujours, & le produit lui en fut approprié, à mesure qu'il devien droit libre des assignations. Le produit annuel de ce fonds passoit douze cens mille livres sterl. dès 1727, malgré les sommes qu'on en avoit détournées; & le calcul démontre qu'un million remboursé chaque année, en y joignant à mesure le revenant-bon des intérêts des sommes remboursées, eût éteint en moins de trente années plus de cinquante millions de nos dettes: mais par une fatalité déplorable, même pendant les longues années de paix dont le Ciel

de la Grande Bretagne, &c. 375
a favorisé les régnés de George I
& de George II, diverses dépenses occasionnées par les liaisons de la Famille régnante avec le continent, des subsides annuels payés dans l'Etranger, depuis cinq cens mille livres, jusqu'à un million sterling dans des années de guerre; la liste civile (a) portée de cinq cens mille livres, à près d'un million sterling; enfin, le service courant, ont chaque année absorbé ce fonds, qui devoit être sacré : la somme de la dette nationale au contraire a été regardée comme une somme sacrée, à laquelle chaque règne, loin d'en retrancher, a scrupuleusement ajouté, avec la même religion que les Monarques

(a) La liste civile est composée des revenus particuliers de la Couronne, & des autres sommes accordées au Roi pour l'entretien de sa Maison, & autres dépenses & charges de la Couronne.

376 *Avantages & Desavantages*
de l'Inde augmentent le Trésor
Royal qui leur a été laissé par
leurs prédécesseurs.

Le fonds d'Amortissement porté au-delà de 1, 400, 000 liv. st. par an en 1749, est monté à plus de 1, 700, 000 livres, & passera deux millions sterling, au moyen du revenant bon de la réduction des intérêts de plus de 57 millions st. de 4 pour cent, à $3\frac{1}{2}$ & 3 pour cent, à compter du 25 Décembre 1750, & du 25 Décembre 1757. Mais l'exemple du passé nous rend si peu confians pour l'avenir, qu'on reproche presque à l'illustre citoyen qui a conseillé & démontré possible l'exécution d'une réduction aussi avantageuse, de n'avoir fait que préparer de nouveaux moyens pour de nouvelles dépenses.

Pour terminer cet article ; si l'on considère les moyens & l'effet

de la Grande Bretagne, &c. 377
des diverses réductions d'intérêts
opérées successivement depuis la
révolution ; la promptitude avec
laquelle fut rempli en 1748 l'em-
prunt d'un million sterling à 3
pour cent ; les motifs, qui dans
la dernière réduction d'intérêts
annoncée , déterminèrent une
grande partie des propriétaires de
la dette nationale à 4 pour cent ,
à préférer 3 pour cent , à comp-
ter de Décembre 1757 , avec
l'assurance de jouir de $3\frac{1}{2}$ depuis
1750 jusqu'à 1757 , au rembour-
sement dont on les menaçoit dans
un terme fort court ; l'empresse-
ment avec lequel l'autre partie
des créanciers de l'Etat , qui n'a-
voient point souscrit dans les ter-
mes de l'Acte , profita du délai
qu'on leur donna pour souscrire ,
acceptant comme une grace , la
peine dont on punit leur retarde-
ment, en ne leur accordant les $3\frac{1}{2}$

378 *Avantages & Desavantages*
pour cent que jusqu'à Décembre
1755 seulement, on reconnoitra
plusieurs vérités qu'il est fâcheux
de ne pouvoir se dissimuler ;
sçavoir,

Qu'on a toujours plutôt visé à
grossir le fonds d'Amortissement,
qu'à amortir effectivement ; que
lorsque les réductions d'intérêts
ont été opérées par des rembour-
semens, la somme de la dette
n'a point été diminuée, au moyen
des emprunts faits dans les mêmes
tems, au moins égaux aux rem-
boursemens : qu'elle a même été
augmentée par de nouveaux em-
prunts faits sur le revenant bon
des intérêts réduits.

Que les trois grandes Compagnies
dévouées au Gouvernement, ou
plutôt aux avantages qu'elles
trouvoient à lui prêter, ont été
la cause trop funeste de la
facilité que la Nation a rencontrée
à s'endetter.

Que ces Compagnies ont trouvé que leur intérêt leur permettoit de replacer sur le Gouvernement, même à une usure diminuée, les grands profits qu'elles avoient faits avec lui.

Que cent dix Gouverneurs & Directeurs de ces Compagnies, en place ou hors de place, prêts à y rentrer, desirieux des graces de la Cour, engagés par les remises qu'on leur fait sur les sommes qu'ils avancent, ont forcé les Compagnies même à réduire les intérêts au-dessous de leur intention, en se chargeant d'ouvrir des souscriptions dont ils étoient sûrs de voir bientôt les actions gagner sur la place.

Que ces Créatures du Ministère, ces trois Compagnies donnent au Ministère sur la Nation, un avantage bien funeste; & sur tout, cette correspondance inti-

380 *Avantages & Desavantages*

me que des intérêts réciproques ont établie entre la banque & la Cour ; la Banque, pour les profits qu'elle fait , à lui prêter les fonds qui sont à sa disposition , & qu'elle multiplie à son gré , à faire circuler les billets de l'Echiquier , &c ; la Cour , pour les secours prompts & puissans qu'elle reçoit de la Banque sans la participation du Parlement , & qu'elle applique à l'avancement de ses vûes particulières.

Que les emprunts toujours croissans , & en même proportion les intérêts , par un payement exact , entre les mains des propriétaires de la dette nationale , leur ont été toujours une raison d'accepter un intérêt moindre & moindre , & qu'il est presque sûr que l'on parviendra à réduire les intérêts de la dette à $2 \frac{1}{2}$ pour cent après 1757.

Que la crainte d'être remboursés par le Gouvernement marque bien l'avilissement dans lequel les terres sont tombées, & en même tems l'état violent & le resserrement du Commerce, qui n'obtient pas la préférence sur un placement d'argent à $3\frac{1}{2}$ pour cent.

Que dans le Parlement, par une fatalité difficile à surmonter, tous les membres du parti de la Nation, comme de celui de la Cour; concourent d'une ardeur égale à éloigner le remboursement de la dette nationale, s'ils sont propriétaires des terres, par leur opposition à ce qu'on charge les terres pour l'accélérer; les propriétaires de la dette, par l'avantage qu'ils trouvent à n'être point remboursés.

Que plus le fonds d'Amortissement se grossira, soit par les réductions d'intérêts, soit par l'af-

382 *Avantages & Desavantages*
fluence des fonds qui s'y réunissent à mesure qu'ils deviennent libres, plus s'étendront les moyens d'augmenter la dette nationale par de nouveaux emprunts sur ces fonds : enfin , que plus la dette nationale s'accroîtra, plus s'avancera le moment inévitable de la déplorable catastrophe du crédit de la Nation.

Unde novus rerum ordo renascetur.

D E S T A X E S.

Des guerres, des intérêts étrangers à la Nation, poursuivis & défendus indiscrettement , ont produit les dettes ; les dettes répétées ont causé la multiplication des taxes ; le manque d'exactitude à rembourser, la continuation des taxes, & leur éternité.

L'histoire des Taxes de tout genre qui ont composé les reve-

de la Grande Bretagne , &c. 383
nus de la Couronne & de la Nation, depuis la conquête jusqu'à ce jour, formeroit sans doute une énumération immense : mais le tableau de celles qui subsistent actuellement, en présente une idée suffisamment complète : depuis un siècle notre imagination a été admirablement féconde à en créer de nouvelles, ou à faire revivre les anciennes sous de nouvelles formes : toujours marchant d'un pas égal avec nos dettes, on les a vues d'annuelles, fixées à deux ou trois ans, ensuite prolongées, enfin, continuées pour toujours, se multiplier sans mesure : quinze ou vingt branches de droits qui existoient sous Charles II, dont à peine six de perpétuelles, en ont engendré plus de cent, dont la plupart subsistent de nos jours.

Ce tableau nous présente des droits de *Douane*, perçus à l'im-

384 *Avantages & Desavantages*
portation , & restituables à la vérité dans le cas d'exportation dans un terme fixé , mais toujours fort onéreux au Commerce, soit qu'on les paye comptant , soit qu'on en donne son obligation , en ce que cette pratique employe de gros fonds sans profit pour le marchand , & ne lui laisse pas la liberté de choisir les tems favorables pour la vente : droits d'ailleurs si multipliés & si compliqués , que leur perception devenue une grande science dans le préposé , & un mystère pour les marchands, a causé des questions qui ont partagé nos plus habiles Arithméticiens, & ont demandé la décision du Parlement.

Droits sur le tabac tellement combinés , que l'Etranger l'achetant chez nous $2\frac{1}{2}$ deniers sterl. la livre , tandis que l'Anglois la paye $8\frac{1}{2}$ deniers, malgré la gratification

de la Grande Bretagne, &c. 385
tification de $36 \frac{1}{4}$ deniers par six
livres de tabac manufacturé, re-
çue lors de l'exportation, six
livres de tabac exporté par l'An-
glois lui reviennent à $23 \frac{1}{2}$ den.
sterling, tandis que six liv. expor-
tées & manufacturées par l'Etran-
ger, ne lui coûtent que $17 \frac{1}{2}$ den.
ce sont 35 pour cent de différen-
ce, qui lui méritent bien sans
doute quelque préférence sur
nous dans les marchés étrangers,
sans compter l'avantage qu'il a
de n'employer que 100 livres
quand nous en employons 345,
pour la même quantité de mar-
chandises.

Droits perçus dans quelques-
unes de nos Îles, sur l'exporta-
tion de leurs productions; destinés
pour l'amélioration des Colonies,
mais employés ici à d'autres
usages.

Droits sur l'exportation des

R

386 *Avantages & Desavantages*
charbons de terre, des sels, chandelle, &c. & sur l'importation des baleines de nos pêcheries.

Des droits d'Excise, additionnels & superadditionnels, sur la fabrication & consommation intérieure des marchandises & denrées les plus nécessaires à la vie, ou qui sont la matière la plus naturelle de notre Commerce : droits qui par la multiplicité de leurs objets ont multiplié les Régisseurs, Commissaires préposés, &c. toutes places à la dévotion de la Cour ; droits funestes dans leur exercice à la liberté des Particuliers & à la liberté de la Nation, par l'influence que les Exaeteurs des droits ont sur les volontés & les voix des Conformateurs dans le tems des Elections, par leurs menaces, leurs rigueurs, ou leur indulgence.

Droit sur le Malt, dont le pro-

de la Grande Bretagne, &c. 387
duit a été trouvé si grand, d'une
perception si aisée, si peu sujette
à la fraude & si peu coûteuse,
qu'il a été continué exactement
d'année en année depuis soixante
ans : taxe que le pauvre paye en
entier sur le prix de la bière qu'il
achète, (outre les droits sur la
vente en détail,) tandis que le
Riche en paye à peine la moitié,
étant admis à composer pour le
droit du malt qu'il fait chez lui,
à cinq schelins par tête de son
domestique.

Droits sur le savon & la chan-
delle, sur le houblon, sur les
papiers, cartes, &c. sur les
cuirs tannés en Angleterre à
plus de trente pour cent de leur
valeur.

Droits sur les Sels, si immé-
diatement opposés à l'avance-
ment de nos pêcheries, & dont
on a tant tardé à les affranchir :

388 *Avantages & Desavantages*
taxe en même tems la plus coûteuse dans sa perception, puisqu'elle ne porte pas à l'Échiquier la moitié de la somme perçue.

Droits sur le Thé, restitués à l'exportation, mais si exorbitans, qu'avant leur réduction toute récente, il en entroit autant en contrebande que sur déclaration. Abus, moindre sans doute, mais toujours très-grand, sur les vins & eaux-de-vie, sur-tout de France, causé par l'excès des droits de Douane : Commerce frauduleux, dont le desavantage est double pour l'Angleterre, puisqu'il se fait en échange de nos laines ou de nos guinées, dont il remplit les Ports de France & de Hollande les plus voisins de nos côtes.

Je remarquerai en passant, que les Taxes sur les consommations

en général ont été préférées aux autres, par bien des raisons, dont quelques-unes vraies, quelques-unes spécieuses, (sans parler des motifs particuliers d'intérêt qui ont pu séduire les Législateurs même en leur faveur ;) comme par exemple ,

Parce que ces taxes sont les plus générales , c'est-à-dire , celles dont il est moins possible de s'exempter , sur-tout , plus leur objet est d'une consommation nécessaire.

Parce que le droit semble d'un poids médiocre & d'un produit presque infini en même tems , par l'infinité subdivision des petites sommes dont il est composé.

Parce que c'est une imposition non arbitraire ni violente , qui semble être payée librement, puisque chacun peut fixer à son gré les bornes de sa consommation.

390 *Avantages & Desavantages*

Enfin , parce que l'Etranger nous paye une grande portion de ces droits ajoutés au prix des marchandises qu'il achète de nous.

Mais pour ne rien dissimuler sur la nature & les effets de ces Taxes , & pour faire sentir le danger d'en abuser , il convient de dire en même tems :

1°. Qu'elles ont le défaut d'être inégales & injustes , en ce que pour la portion des choses absolument nécessaires à la vie , le pauvre & le riche payent la même somme ; en sorte que comme la population est partagée en deux parts à peu près égales , dont l'une n'a que son industrie pour vivre , l'autre possédant les richesses , jouit & paye le travail de celle-ci , ces deux moitiés si différentes pour la force , partagent néanmoins également le poids de ces taxes , sur tous

les objets dont la consommation n'admet que peu ou point d'abus ou de luxe. La contribution est légère pour le célibataire aisé & oisif ; elle est excessive pour le Citoyen utile , dont la famille est nombreuse & la fortune médiocre.

2°. Si le produit si considérable de ces taxes n'étoit pas beaucoup réduit par la dépense de la Régie & de la perception , pourquoi les avoir multipliées ou répétées, comme on a fait tant de fois sur les mêmes objets , jusqu'à ce qu'enfin la diminution de consommation ait averti de rendre le droit plus léger ?

3°. Nous nous sommes trop flatés , si nous avons cru qu'en augmentant les taxes sur la consommation , nous amènerions nos Manufacturiers à la sobriété Francoise qui vit, ou plutôt meurt de

392 *Avantages & Desavantages*

faim , avec des racines , des châtaignes, du pain & de l'eau ; ou à la mesquinerie Hollandoise qui se contente de poissoin sec & de laitage. Lorsque nos ouvriers ne peuvent plus hausser le prix de la main - d'œuvre à leur gré , il leur reste encore deux grandes ressources contre le travail , la charité des Paroisses, & le vol.

4°. Les taxes de consommation renchérissant nécessairement le prix des marchandises , si elles vont toujours en augmentant, en même proportion doit diminuer la part que l'Etranger est supposé en payer , par la diminution naturelle de la quantité de nos marchandises consommées au-dehors.

Nous avons deux preuves du renchérissement excessif de nos Manufactures & productions :

L'une , dans l'excès du prix

de la Grande Bretagne, &c. 393
des sucres de nos Isles sur le prix
des autres Nations, qualité pour
qualité, causé par l'excès du prix
des denrées qu'elles tirent d'An-
gleterre, sur le prix de celles
que la France & les autres Na-
tions envoient à leurs Colonies :
telle est du moins la raison très-
vraisemblable que donnent la Ja-
maïque & nos Isles sous le vent,
du prix excessif de leurs sucres,
vérifiés depuis la guerre plus chers
à Londres, de 40 jusqu'à 70 pour
cent, que ceux des Isles Françoi-
ses à Bordeaux, qualité pour qua-
lité : ç'a été en même tems le mo-
tif honnête de leur demande en
Parlement, à ce qu'il leur fût per-
mis de tirer certaines denrées né-
cessaires, de France & autres lieux
où ils peuvent les avoir à meilleur
marché : invitation assez publique
ce me semble aux Etrangers, de les
y introduire en contrebande.

394 *Avantages & Desavantages*

L'autre preuve c'est la *Bounty* ou gratification , que nous avons pris le parti d'accorder sur l'exportation de quelques articles de notre Commerce , pour mettre nos Marchands en état de soutenir la concurrence avec les autres Nations dans les marchés étrangers : remède sans doute très sage , & qu'il faudra étendre aux autres branches de notre Commerce , à mesure que l'Industrie de la France , & le succès des nouvelles Manufactures que la Suisse, l'Allemagne & le Nord font éclore chaque jour , nous y contraindront : cependant si on analyse cette opération , à supposer même que la gratification restitue une somme égale aux droits perçus par la taxe de consommation , on trouve des droits perçus & restitués sans aucun avantage , & les frais de percep-

de la Grande Bretagne, &c. 395
tion & de restitution en pure
perte.

Mais on ne fera pas persuadé
que la gratification suffise à ré-
parer les torts que font au Com-
merce les taxes sur les consom-
mations , si l'on s'en rapporte
au sentiment du Chevalier M.
Deker , Auteur judicieux &
d'une impartialité reconnue ; il
prouve par un calcul exact &
modéré auquel Loke & Dave-
nant l'ont conduit , que les taxes
sur les consommations & ma-
tières premières, sont plus que
doublées sur la marchandise, par
l'accroissement que prennent les
taxes mêmes à être payées &
repayées par toutes les mains
dans lesquelles la marchandise
passe avant d'arriver au Consom-
mateur , & par les accroissemens
que cette somme accrue ajoute
au prix des matières premières,

396 *Avantages & Desavantages*

au prix de la main-d'œuvre , à la dépense des Ouvriers & des Marchands sur leur propre consommation , enfin au profit du Marchand qui se prend sur le prix de la marchandise , lequel comprend tous ces accroissemens , &c. (a) Ajoûtant en-

(a.) Il prend pour exemple la taxe des cuirs , par le moyen de laquelle , il trouve que le prix des souliers est chargé de douze accroissemens que le cuir a payés , en passant successivement des mains du Marchand de bœuf , par celle du Boucher , du Tanneur & de ses Ouvriers , du Coupeur de cuirs , du Cordonnier & de ses Ouvriers : sçavoir , sept accroissemens à raison des souliers renchéris , dont chacun d'eux use , dépense que chacun reprend sur le cuir ; l'accroissement de la taxe même , & quatre accroissemens à raison du profit que les Boucher , Tanneur , Coupeur & Cordonnier , prennent chacun sur le prix du cuir ainsi enfilé.

Pareille taxe opérera le même effet sur la fabrication de la chandelle , de la bière & du savon.

de la Grande Bretagne, &c. 397
suite à la somme des taxes de
Douane & d'Excise ainsi dou-
blée, la somme des autres ta-
xes des Terres, des Pauvres, &c.
il trouve que la somme totale de
ces taxes est à 31 pour cent de la
dépenſe annuelle de toute la po-

Mais ces Marchands de bœufs, Tan-
neur, Cordonnier, &c. uſent de chandelle,
de bière, de ſavon & autres denrées né-
ceſſaires; c'eſt donc encore pour chacun de
ces articles douze accroiſſemens ſur le prix
des ſouliers,

Maintenant, tous ceux qui contribuent
à la fabrication & au commerce des draps
depuis le Berger juſqu'au Marchand en gros,
uſent des ſouliers; chacun d'eux chargera
de l'augmentation de leur prix, & la laine
& toutes les façons ſans nombre qu'elle
doit recevoir avant de devenir drap. Ainſi
les accroiſſemens de la taxe ſur les cuirs,
& de toute autre taxe ſur les conſomma-
tions néceſſaires ſe répéteront à l'infini,
juſqu'à ce qu'enfin toutes ces ſommes ſoient
payées en une par le dernier Conſommateur:
on n'aura pas de peine à croire qu'avant

398 *Avantages & Desavantages*

pulation de l'Angleterre, qu'il estime à huit millions d'hommes à huit livres sterl. (184 liv. tourn.) par tête , depuis la dernière guerre. Je demande après cela , quelle est la Nation avec laquelle nous puissions entrer en concurrence dans le Commerce à termes égaux ; & qu'est-ce que sont deux pour cent d'avantage que nous avons sur quelques-uns de nos Rivaux , sur l'intérêt de l'argent , pour rétablir le niveau entr'eux & nous ?

En reprenant l'énumération des taxes interrompue , on trouve

de parvenir jusqu'à lui , la taxe soit plus que doublée , sur - tout , si l'on remarque que la taxe est accrue par chacun de ceux qui la payent & la reprennent sur la marchandise , au moins de l'intérêt de l'avance qu'il en fait , à compter dès le premier qui paye le droit nud,

de la Grande Bretagne, &c. 399

Des taxes sur les Apprentifs, les Colporteurs à pied & à cheval, & sur les Mariages, les Naissances & Enterremens, sur les Coches publics, & Carosses de place (les Carosses des Particuliers exempts,) c'est-à-dire, des taxes contre l'industrie & la population, sur les besoins des Pauvres, & non sur le luxe des Riches :

Droits de Timbre qui ne comprennent pas moins de trois cens objets différens qui y sont soumis, & qui contribuent à vendre bien cher la Justice aux Sujets :

Taxes sur les Lettres & Paquets de la Poste, devenues assez fortes, pour que le Commerce ait droit de se plaindre de n'y être pas ménagé :

Taxe sur les fenêtres, afin que des choses nécessaires à la vie,

400 *Avantages & Desavantages*

l'air même, ne fût pas exempt d'être taxé & afin que le Pauvre payât le jour nécessaire à son travail, comme le Riche, la lumière qui éclaire son oisiveté :

Taxes sur les terres, taxes sur les héritages, maisons, biens personnels, Offices ; retenues, sur les pensions, gages, salaires donnés par le Roi, &c.

Cette Taxe des terres, la plus sage sans doute, & la moins coûteuse de toutes dans sa perception, puisque ses frais ne montent qu'à six deniers & demi sterling par livre, a deux grands défauts ; l'un ; la lenteur de son recouvrement qui est de près de deux ans ; l'autre, son inégalité qui dure depuis son institution : la déclaration première encore subsistante, & l'estimation du revenu des terres ayant été faite alors si inéga-

de la Grande-Bretagne, &c. 401
lement, que quoique la taxe
soit la même pour toutes les Pro-
vinces, les unes payent quatre
sols & peut-être plus, tandis que
les autres n'en payent que trois
ou deux; enforte qu'on ne doute
point, qu'au moyen d'un dénom-
brement & estimation plus exacts
& plus vrais, le sol pour livre es-
timé cinq cens mille livres sterl.
n'eût rapporté près d'un million.
Une pareille ressource sur une
taxe toujours continuée d'année
en année, eût sans doute bien
avancé le grand ouvrage du rem-
boursement de nos dettes; mais
les Propriétaires des terres dans
tous les tems n'ont eu d'autres
soins, que de faire baisser la taxe
des terres de 4 sols à 3, & jus-
qu'à 2 en tems de paix, inspi-
rés par la volonté & le pouvoir
qu'ont toujours les Riches, de
rejeter le fardeau sur les Pauvres,

402 *Avantages & Desavantages*
& sans s'appercevoir que le poids
des taxes qu'ils perpétuoient par
cette économie, retomberoit à la
fin sur les terres par la diminu-
tion de la consommation inté-
rieure & extérieure.

La considération des différen-
tes taxes qui font les revenus de
l'Etat & des inconvéniens de
chacune , conduit naturellement
un Citoyen au desir de trouver
les moyens de taxer tous les
biens qui doivent & peuvent
contribuer, d'une manière juste,
simple & égale , c'est - à - dire ,
de taxer chaque Sujet à pro-
portion de l'avantage qu'il re-
tire de la Société ; enforte que
pour celui qui n'a point de pro-
priété , loin de lui ôter l'espé-
rance d'en acquérir , l'influence
des taxes ne soit qu'un aiguil-
lon léger à son industrie , &
qu'elle tombe non arbitrairement

de la Grande Bretagne . &c. 403
sur ceux qui ont quelque propriété , en proportion des biens réels & personnels dont ils jouissent.

Une taxe libre portant uniquement sur les divers objets de luxe & de consommation, ceux d'absolue nécessité exceptés, semble la plus propre à remplir ces intentions ; c'est ce que l'Auteur ci-dessus cité paroît avoir exécuté heureusement dans un tableau de divers exemples de luxe , comme l'usage des carrosses , chaises , chevaux ; de vaisselle d'argent , bijoux , diamans , du vin dans sa cave , eau-de-vie , du thé , café , chocolat chez soi ou en maison publique , &c. Il prend chacun de ces articles pour le signe d'un bien de tel revenu , sur lequel il asséoit une taxe de trois deniers sterling pour livre , double

404 *Avantages & Desavantages*

sur les Célibataires , dans les ménages simple sur le chef de famille , d'un quart sur les femmes , d'un huitième pour chaque enfant non majeur , &c. taxe qui se percevrait sur chacun des articles de luxe , pour lesquels tout Citoyen prendroit de l'Etat des licences chaque année. Il démontre cette taxe , la plus libre , la moins aisée à frauder , ayant pour objet un luxe public que chacun a intérêt de déceler ; la plus facile & la moins coûteuse dans sa perception ; prompte dans son recouvrement , en accordant une remise pour prompt payement dans les 2 , 6 , ou 9 mois , d'un profit certain pour les Propriétaires des biens réels & personnels , pour les Marchands & pour ceux qui n'ont point de propriété , si on la substitue aux autres taxes

de la Grande Bretagne, &c. 405
actuelles. (a) Ce projet est le
moyen qu'il propose, pour parve-
nir à des réformes intéressantes ;

(a) Les matières premières , les consom-
mations nécessaires , la main-d'œuvre étant
déchargées des droits & des conséquences
qui les portent au double , cette diminu-
tion augmentera le Commerce , les revenus
& l'aisance de chacun ; ainsi chacun aura
des moyens pour le luxe ; mais la taxe
qu'il portera sera si équitable , qu'elle sera
plus forte , plus ce luxe s'éloignera de la
consommation nécessaire : elle sera libre
ainsi que le luxe ; le luxe sera modéré dans
le Commerce & les autres professions utiles ,
par les grands avantages que trouveront
dans leur modération , les hommes sages
& sobres , sur ceux qui ne le feroient pas.

Les droits actuels se répètent & s'accrois-
sent en proportion de la nécessité des objets
de consommation qui y sont soumis ; le
Consommateur paye 200 , lorsque l'Etat ne
reçoit que 100 ; la taxe sur le luxe sera
d'autant plus éloignée de cet inconvénient ,
que les objets seront plus éloignés de la
consommation nécessaire & générale.

Les frais de perception de droits d'Ex-
cise & de Douane sont au moins de 10
pour cent ; ils ne seront pour la taxe pro-
posée que de trois deniers pour livre ou
 $1 \frac{1}{10}$ pour cent.

406 *Avantages & Desavantages*

mais si les changemens qu'il projette paroissent d'une grande entreprise , personne néanmoins ne lui a refusé cette justice , que son projet ne soit le plus desirable & le meilleur à substituer au système des droits de Douane , d'Excise & autres , & le plus capable de suffire aux besoins ordinaires , & de se prêter aux besoins extraordinaires.

Cependant , soit qu'on adopte ou non ce système , un sol pour livre seulement de plus de la taxe des terres actuelle , ou plutôt les deux sols pour livre (comme à présent) mais sur nouveaux dénombrement & estimation exacts & vrais , appliqués fidèlement chaque année avec le fonds d'amortissement au remboursement de nos dettes , suffiroient pour opérer en moins de vingt années la libération de la Nation,

de la Grande Bretagne, &c. 407
& l'extinction de plus de quatre millions sterling de taxes annuelles ou intérêts : mais il n'est pas permis aux Citoyens d'espérer pour leur Patrie tout le bien qu'ils imaginent & voient possible ; les Propriétaires des dettes ont acquis un trop grand crédit ; les Propriétaires des terres resteront aveugles sur leurs vrais intérêts ; enfin le Ministère continuera de suivre ses voies ordinaires ; la séduction & la corruption sont devenues pour lui les ressorts du gouvernement ; les taxes multipliées sous tant de formes produisent des places utiles sans nombre à donner , & multiplient son influence dans les élections ; il ne renoncera point au plus ferme appui de l'empire qu'il a usurpé sur la Nation & sur le Roi même à qui il laisse peu de disposition : sous le spécieux prétexte de ménager son intérêt.

408 *Avantages & Desavantages*

Lors donc que tant d'intérêts réunis s'opposent au bien public, quel espoir peut nous présenter l'avenir, si ce n'est d'inutiles regrets sur le renversement déplorable de la Constitution la plus sage, la plus noble, la plus capable de rendre heureux des hommes qui veulent être libres, & la plus digne d'un Roi content & glorieux de commander à des hommes libres & qui méritent de l'être ?



ESSAI

E S S A I
 SUR LA POLICE GENERALE
DES GRAINS.

.... *Segetes, alimenta quæ debita dirves*
Poscebatur humus Ovid. Met. L. I.

LES Fruits de la Terre sont les richesses les plus réelles des Nations. Tout ce que l'Art sçait ajouter à la Nature, ne produit que des richesses de convention, sujettes à la vicissitude des tems & aux caprices des usages. L'Agriculture seule ne peut éprouver ces révolutions; c'est toujours de la culture des Terres, c'est de cette source féconde que coulent tous les biens dont nous jouissons, & elle peut s'altérer sans causer

410 *Police générale*
des dérangemens dans toutes les
parties du Gouvernement.

Depuis que les Arts & les Sciences ont élevé la France au degré de splendeur où elle est parvenue, depuis qu'un commerce plus étendu a répandu chez nous une aisance que nous ne connoissons point, il paroît que nous nous sommes plus appliqués aux productions de l'Art, qu'à celles de la Nature : cette richesse primitive abandonnée aux mains les plus viles, semble n'intéresser l'État que dans les tems difficiles. L'abondance ramène bientôt la sécurité : nous remédions aux besoins pressans; nous songeons rarement à les prévenir.

Si la France est aussi abondante qu'il y a lieu de le croire, si ses terres fécondes produisent plus de fruits que n'en demande la subsistance de ses Habitans; pourquoi

sommes-nous quelquefois dans la nécessité d'aller chercher chez nos voisins cette denrée si précieuse & si nécessaire ? N'y a-t-il pas lieu d'être surpris que les Etats qui produisent le moins de grains, soient ceux qui nous en fournissent le plus ? Dans les tems de disette, la Hollande peu fertile sert de grenier à la France septentrionale ; la Barbarie, cet Etat si mal policé, vient au secours de nos contrées méridionales : cependant dans ces pays il n'y a point de Loix particulières pour la Police des grains ; & la France en a de permanentes & de momentanées, suivant les occurrences. Cette réflexion seule peut faire penser qu'il y a quelques vices dans les Réglemens sur lesquels nous fondons l'administration & le commerce de nos grains.

En vain nos Loix seront-elles

. S ij

dictées par la prudence , & consacrées par l'usage ; si nous sommes plus exposés aux inconvéniens de la disette que des Etats moins fertiles , on ne sçauroit s'empêcher de croire que ces Loix si sages en apparence , sont cependant défectueuses , & qu'elles ne favorisent point assez , ou la culture des terres, ou le commerce des grains. Avant d'en examiner les dispositions , il est à propos de remonter à leur origine.

On trouve peu de Réglemens en France sur la Police des grains avant le seizième siècle ; il y avoit eu des disettes , & le Gouvernement ne s'étoit point encore empressé d'y remédier. Peut-être que le tumulte des Armes n'avoit pas permis au Ministère de porter ses vues sur cet objet : peut-être avoit-on pensé que le libre commerce des grains suffisoit pour entretenir

l'abondance. Une disette survenue en 1565, & qui dura quelques années, réveilla l'attention du Conseil. Le Chancelier de l'Hôpital, qui en étoit le Chef, fit faire un Règlement général le 4 Février 1567.

Il y a apparence que le zèle des Magistrats, guidé par les seules lumières de la Jurisprudence, alla chercher dans le Droit Romain ce qui s'étoit pratiqué pour prévenir les inconvéniens de la disette : on trouva dans le Digeste les précautions que la République & les Empereurs prenoient pour l'approvisionnement des greniers publics, les règles établies pour le transport des grains, les défenses d'en faire des amas, les peines infligées aux Monopoleurs, & enfin toutes les entraves que l'on donnoit au commerce des particuliers, De là l'esprit des Loix

Romaines passa dans l'Ordonnance de Charles IX, & s'est perpétué dans tous les Réglemens qui l'ont suivi.

Mais ces Loix si nécessaires chez les Romains, sont-elles applicables à notre position actuelle ? A Rome tout se décidoit par les largesses de bled & de pain que l'on faisoit au peuple. L'élection d'un Magistrat, l'élévation à l'Empire, dépendoient de ces libéralités mal entendues, sources de troubles & de divisions. Pour se concilier la bienveillance des Citoyens ; pour contenir un Peuple oisif & tumultueux, il importoit à l'Etat, que tout le Commerce des grains fût entre les mains de la République, ou des Empereurs. De-là vinrent ces précautions si multipliées pour en assurer la manutention à ceux à qui l'on confioit le soin de l'approvision-

nement des greniers publics, c'est à ces circonstances que l'on doit imputer la sévérité des Loix Romaines contre ceux qui vouloient se mêler de ce négoce, & toutes les bornes étroites, dans lesquelles on le renfermoit. En France, au contraire, où l'on n'a point de greniers publics, où ce trafic se fait par les seuls particuliers; les Loix, loin de les gêner, doivent leur accorder toute sorte de protection.

Il est rare que l'on songe à se précautionner contre les besoins, quand on se trouve dans l'abondance; & en effet toutes nos Ordonnances concernant les grains, n'ont été rendues que dans des tems de calamité. Il n'est point étonnant que dans des circonstances critiques la nécessité ne permette pas d'examiner les moyens les plus efficaces pour se

délivrer de la misère , ou pour la prévenir ; & l'on se persuade aisément que les précautions les plus sages, sont celles que présentent l'Histoire & la Jurisprudence. Les murmures des Peuples prévalent alors sur les réflexions les plus sensées ; la pitié se prête à leurs discours ; elle a même de tout tems adopté leurs préjugés. On en trouve une preuve authentique dans un Capitulaire de Charlemagne.

Il survint une disette subite en 795 , après deux années d'une récolte abondante. On ne put imaginer ce qu'étoient devenus les grains ; l'on se persuada que les esprits malins les avoient dévorés , & que l'on avoit entendu dans les airs les voix affreuses de leurs menaces. Charlemagne consulta sur ce triste événement les Prélats assemblés à Francfort ;

& pour appaiser la colère du Ciel, il fut ordonné que les Dixmes seroient payées exactement. Les termes de ce Capitulaire sont trop singuliers pour n'être point rapportés. *Et omnis Homo ex sua proprietate legitimam decimam (a) ad Ecclesiam conferat. Experimento enim didicimus, in anno quo illa valida fames inrepsit, ebullire vacuas annonas à dæmonibus devoratas, & voces exprobrationis auditas.* Depuis que l'idée des Démonstres s'est évanouie, on a cru trouver des causes de disette plus vraisemblables dans les manœuvres des Usuriers & des Monopoleurs; autre espèce de Monstres plus redoutables; mais dont nous n'aurons rien à craindre, si nous sçavons mettre à profit leur vigilance & leur cupidité.

(a) *Capituli Regum, Tom. I. p. 263. Editi. Baluze.*

L'on a de tout tems *investivé* contre ceux qui font des amas de bleds ; nos Réglemens même leur imputent la chéreté des grains, plutôt qu'à l'intempérie des saisons. C'est le préambule des trois Ordonnances générales faites en France, pour la Police des grains. La première dont nous avons déjà parlé, du 4 Février 1567, sous Charles IX ; l'autre sous le règne de Henri III, du 27 Novembre 1577, & la Déclaration de Louis XIV, du 31 Août 1699. Ecoutons cette dernière, elle n'est que la répétition des deux précédentes. “ Les soins que nous „ avons pris pour faire fournir „ les bleds à nos Peuples dans „ quelques Provinces où ils en „ manquoient, nous ont fait con- „ noître que ce qui avoit le plus „ contribué à augmenter leurs „ besoins, n'avoit pas tant été la

„disette des Récoltes, que l'a-
„vidité de certains Particuliers,
„qui bien qu'ils ne fussent pas
„Marchands de Bled par leur
„profession, se sont néanmoins
„ingérés à en faire le commer-
„ce. L'unique but de ces sortes
„de gens étant de profiter de la
„nécessité publique, ils ont tous
„concouru par un intérêt com-
„mun à faire des amas cachés,
„qui en produisant la rareté &
„la chéreté des grains, leur ont
„donné lieu de les revendre à
„beaucoup plus haut prix qu'ils
„ne les avoient achetés. Et après
„avoir fait examiner dans notre
„Conseil les moyens les plus pro-
„pres à faire cesser ce désordre,
„nous avons cru qu'il n'y en avoit
„point de meilleur que de suivre
„la voie que nos Prédécesseurs
„nous ont tracée par leurs Or-
„donnances, &c.

Comme cette Déclaration n'est qu'un abrégé des anciennes Ordonnances , & que les motifs & les dispositions sont les mêmes , à la réserve cependant du commerce intérieur recommandé par les anciennes Ordonnances , & interdit par celle-ci ; il suffira de l'extraire pour faire connoître sur quels principes la Police des grains se trouve actuellement établie dans le Royaume. Cette Déclaration contient onze Articles.

Le premier , le second & le troisième font défenses à toutes personnes d'entreprendre le trafic & marchandise de grains , qu'après en avoir demandé & obtenu la permission des Officiers des Justices Royales , dans l'étendue desquelles ils résident , avoir prêté serment devant eux , & en avoir fait enregistrer les Actes aux Greffes desdites Justi-

ces , avec leurs noms , surnoms & demeures ; comme aussi aux Greffes des Jurisdictions de Police des lieux de leur résidence , à peine de confiscation & amende.

Le quatrième article veut, que les trois premiers soient exécutés, sans préjudice des déclarations que les Marchands de grains de Paris sont obligés de faire à l'Hôtel de Ville , ni aux Réglemens particuliers des autres Villes du Royaume.

Par le cinquième , il est défendu à tous les Laboureurs , Gentilshommes, Officiers de Justice & de Villes , à tous Receveurs , Fermiers , Commis , Caissiers , & autres Intéressés dans le maniement des Finances de Sa Majesté , ou chargés du recouvrement de ses deniers , de s'immiscer directement ni indirecte-

ment à faire le trafic de marchandise de Bled, sous prétexte de société ou autrement, à peine d'amende, & même de punition corporelle.

Le sixième règle les droits des Juges & Greffiers pour la prestation de serment à 30 sols pour les Juges, & à 20 sols pour les Greffiers.

Le septième exempte de Permissions & enregistremens, ceux qui voudront faire venir des grains des Pays étrangers, & ceux qui voudroient en faire sortir en tems d'abondance, *en vertu des permissions générales & particulières qui seront accordées.*

Le huitième défend toute société entre Marchands de grains; elles sont permises néanmoins, par le neuvième article, à la charge d'en passer les actes par écrit, & de les faire enregistrer aux Greffes.

Le dixième défend aux Marchands & autres d'enarriher, ni acheter des bleds en verd, sur pied, & avant la récolte, à peine de 3000 livres d'amende & même de punition corporelle.

Le onzième enfin, déclare nuls tous marchés & enarrhemens de grains précédemment faits.

La Déclaration du 9 Avril 1723 ajoute de nouvelles précautions à la précédente, & annonce les mêmes défiances contre la conduite des Marchands. “ Le
„ Roi étant informé, dit-elle,
„ que la plûpart des grains, au
„ lieu d'être portés aux halles &
„ marchés, étoient vendus dans
„ les greniers & magasins des par-
„ ticuliers; ce qui donnant oc-
„ casion aux monopoles, caufoit
„ souvent la difette de cette mar-
„ chandise, au milieu même des
„ récoltes les plus abondantes: Sa

424 *Police générale*

„ Majesté pour remédier à cet
 „ abus , a ordonné que les bleds ,
 „ farines & grains ne pourroient
 „ être vendus , achetés , ni me-
 „ surés ailleurs que dans les halles
 „ & marchés , ou sur les ports ,
 „ &c. ” Cette défense que l'on
 n'avoit point jugé à propos d'in-
 sérer dans la Déclaration de Louis
 XIV , est prise de l'Ordonnance
 de Henri III , du 27 Novembre
 1577.

On ne peut plus douter après
 la lecture de ces Réglemens qu'il
 ne règne en France une préven-
 tion générale contre ceux qui se
 mêlent de la marchandise de
 grains. La voix des Loix s'élève
 contre eux avec celle du Peuple ;
 on est fermement persuadé qu'on
 ne peut prendre contre eux trop
 de précautions , & la crainte du
 monopole a enfanté ces Ordon-
 nances rigoureuses qui n'annon-

cent que des formalités , des restrictions & des peines. Cette crainte est-elle fondée ? & n'est-ce pas plutôt de la contrainte & des entraves que nous donnons à ce commerce , que naissent les défordres qui nous alarment avec raison ?

Il n'y a qu'un moyen de se préserver de la disette , c'est de conserver dans le Royaume assez de grains , pour n'en point manquer dans la stérilité. C'est sur ce fondement que l'on a proposé plusieurs fois d'avoir des magasins publics. Mais l'immensité de la dépense pour la construction des bâtimens , l'achat des grains , & leur entretien , ont de quoi rebuter le Ministre le mieux intentionné. Plus il sera éclairé , plus il envisagera de difficultés dans l'exécution , & de risques dans la manutention. Il n'y a que ceux

qui ont un intérêt personnel à la conservation des grains, qui puissent les bien gouverner. Il faut donc les encourager, loin de leur inspirer de la crainte; il faut les protéger; il faut peut-être les récompenser. La garde des grains est difficile & dispendieuse, & il en coûteroit plus à l'Etat d'avoir des magasins publics, que d'accorder quelques privilèges à ceux qui voudroient en établir.

Mais si la liberté seule du commerce suffit à nos voisins pour les préserver des inconvéniens de la disette, pourquoi n'auroit-elle pas les mêmes effets en France? Sommes-nous plus avarés, plus usuriers qu'eux? Non, nous avons un préjugé de plus, une Police différente, & des Réglemens que nous aurions honte d'adopter pour tout autre Commerce, que pour celui des grains.

Tout le monde est convaincu que la liberté est l'ame & le soutien du Commerce; & que la concurrence est le seul moyen d'établir le prix de la marchandise au taux le plus avantageux pour le Public. En conséquence de ces principes, si les Réglemens exigent quelques formalités des Marchands de toute espèce, c'est moins pour l'utilité du Commerce, que pour satisfaire aux charges des Communautés. Mais l'Etat n'entreprend point de régler le trafic particulier; il ne donne d'exclusion à personne; il ne défend point à un Négociant ce qu'il permet à un autre; il ne limite point le tems des achats ni des ventes; il n'empêche pas le transport des marchandises de Ville à Ville, ni de Province à Province; il ne le permet pas exclusivement à quelques Particuliers. C'est cette

liberté qui apporte l'abondance ; & c'est l'émulation & la concurrence qui maintiennent le prix de toutes choses dans un juste équilibre.

Personne ne taxe les Marchands d'avarice, d'usure & de gains illicites. On sçait qu'ils doivent gagner, & qu'ils ne peuvent se conduire que par des motifs d'intérêt. Pourquoi pensons-nous différemment du commerce des grains ? pourquoi suivons-nous d'autres principes ? Toutes nos précautions nous font tomber dans deux écueils également dangereux, l'avilissement du prix des grains, & leur trop grande cherté.

Si le commerce des bleds étoit toujours libre : s'il étoit permis à tout le monde d'en acheter sans aucune formalité : s'il ne falloit pas de permission particulière

pour les faire passer d'une Province à l'autre: si l'on pouvoit même les exporter dans les tems d'une abondance superflue, sans attendre l'autorité du Ministère: s'il n'y avoit jamais de défenses d'en faire que sortir lorsqu'ils monteroient à un certain prix; il n'est pas douteux qu'il se formeroit dans le Royaume des magasins qui ne coûteroient rien à l'Etat. On s'adonneroit à ce négoce sans crainte & sans méfiance, parce que la Loi le protégeroit. Ces Marchands veilleroient exactement à la conservation des grains, qui sont souvent gâtés ou dissipés chez le Cultivateur. Ils suivroient la pratique ordinaire du commerce, d'acheter quand la marchandise est à bas prix; & de vendre quand elle leur présente des profits. Plus ces Marchands se multiplieroient, plus

le Laboureur trouveroit de ressources dans l'abondance, & le Peuple dans la disette. Ils feroient des avances à ceux qui ne feroient point en état de fournir aux frais de la culture : ils profiteroient de la richesse de nos moissons , en les faisant passer à propos chez l'Etranger ; & ils sçauroient dans les tems de calamité faire entrer des bleds dans le Royaume au prix le moins onéreux , parce qu'ils feroient au fait de ce commerce. La rigueur de la Loi nous prive de tous ces avantages : nous n'avons ni Marchands ni magasins. Ce sont les Etrangers qui achètent nos grains quand ils sont à vil prix ; ce sont les Etrangers qui nous les revendent quand ils sont chers. D'où provient ce désordre si préjudiciable à l'Etat ? De la crainte du monopole , & sur-tout des permissions générales

ou particulières accordées pour la sortie hors du Royaume, ou pour le transport d'une Province à l'autre.

Nous craignons que nos Sujets ne s'enrichissent par le commerce des grains; nous regardons ces profits comme illicites, & nous n'appréhendons pas de payer à l'Etranger les frais de garde, de transport, & l'intérêt usuraire de ses avances. C'est ce qui nous est arrivé dans tous les tems de disette: c'est ce que nous éviterions si loin de restreindre le commerce des grains à telles ou telles personnes, nous le permettions à tout le monde indistinctement, Laboureurs, Gentilshommes, Financiers ou autres. Il importe au bien public d'avoir des Marchands riches en état de faire des magasins, de répandre l'argent chez les Cultivateurs, & de soutenir les frais de garde.

La liberté générale fera naître des Marchands de toute espèce, excitera l'émulation & la concurrence, ranimera l'espérance du Laboureur qui sera toujours certain de trouver un débouché dans les tems où sa richesse même lui devient à charge. On ne peut trop insister sur ce point ; la trop grande abondance est nuisible, elle est le précurseur ordinaire de la disette.

Quand même l'Histoire ne nous apprendroit point que les plus grandes chertés ne sont venues qu'après les années les plus abondantes, (& nous en avons des preuves toutes récentes (a) :) la réflexion seule nous en feroit sentir la raison. Nous n'avons guères de magasins, & peu de Marchands

(a) En 1744.

de grains en France. Le Cultivateur est presque le seul qui les conserve : peu d'entre eux sont en état de les garder long tems.

Si ce Laboureur ne peut les vendre à un prix qui le dédommage des frais de la culture, il les prodigue aux engrais : il les laisse gâter, parce qu'il ne peut faire la dépense de leur entretien ; il se dégoûte d'un travail pénible qui le ruine ; il cesse de cultiver, ou il cultive mal ; il ne donne ses soins qu'aux meilleures terres, & laisse les autres en friche. Ce sont les suites ordinaires du bas prix des grains & de l'abondance. Nous n'éprouverions point ces inconvéniens, si le commerce des grains étoit animé, soutenu, protégé par la Loi, comme il l'est chez nos voisins, & si nous favorisions l'établissement des magasins.

T

434 *Police générale*

C'est un préjugé de la Nation, on ne peut trop le répéter; c'est une terreur panique que le monopole. Où sont ceux qui achètent des grains pour les cacher? Cela est-il praticable? Peut-on faire un magasin, ou si l'on veut un amas de bleds, sans que tout le canton en soit informé? Le Peuple n'a-t-il pas intérêt de les découvrir & de les indiquer? Ne sçait-on pas en tout tems dans quelle grange, dans quel grenier on peut trouver des grains? Et si la Loi n'intimidoit pas le propriétaire, si le commerce en étoit libre & regardé comme licite, quelle raison auroit-on de les cacher?

Mais une preuve qu'il y a peu de prévaricateurs, c'est que la Marre, cet exact Compileur de la Police, ce rigide Observateur des Réglemens, qui ne cesse de

déclamer contre les Usuriers, & de louer la sévérité des Ordonnances, ne rapporte cependant que très-peu de condamnations contre les Contrevenans dans les disettes de 1662. 1693 & 1699; cependant il détaille toutes les perquisitions de grains faites dans ces années malheureuses. (a)

Il fut commis lui-même en 1699, pour visiter les cantons qui pouvoient fournir à la Ville Capitale, & il ne trouva que trois prétendus Usuriers, suivant les Procès-verbaux qu'il rapporte. Malgré son zèle & son exactitude, il ne fit pas saisir cinquante muids de bled. Cette quantité pouvoit-elle causer la cherté ou la disette? La Loi est donc vicieuse ou inutile, si toutes les

(a) Tome II. depuis la page 339. jusqu'à 421.

précautions que l'on prend pour son exécution , ne procurent pas les secours qu'elle fait espérer ; ou si la malignité des hommes trouve le moyen de l'é luder. On ose même avancer qu'elle est nuisible , & que le septième article de la Déclaration de 1699 , qui a introduit l'usage des permissions , pour l'intérieur du Royaume , est une source d'abus & de désordres.

Que la sortie des grains hors le Royaume soit défendue dans des tems difficiles , c'est une sage précaution qui tend à la conservation des Sujets : mais que leur transport de Province à Province ne soit pas toujours libre , qu'il soit suspendu pendant quelques années ; qu'il ne soit quelquefois accordé qu'à certains particuliers & interdit à tous autres , c'est ce qui augmente les frayeurs & les

murmures du Peuple ; c'est ce qui contribue au renchérissement, c'est ce qui occasionne souvent les monopoles.

Pour éviter ces inconvéniens, Charles IX & Henri III avoient ordonné par leurs Réglemens de 1571 & 1577, “ que le commerce des grains & transport d’iceux, de Province à Province seroit libre à *un chacun*, sans que l’on y pût donner aucun empêchement, & sans qu’il fût besoin de prendre congé des Officiers, Gouverneurs ou Capitaines ; lesquels aussi ne pourroient empêcher ladite liberté, par quelque forme ou façon que ce fût. ”

Cette liberté, qui avoit subsisté en France depuis le commencement de la Monarchie, recommandée si expressément par les Ordonnances de Charles IX &

de Henri III, qui appréhendoient avec raison qu'elle ne fût troublée par quelques obstacles: cette liberté, dis-je, fut gênée pour la première fois en 1699. La Déclaration de Louis XIV presque copiée sur l'Ordonnance de 1577, affecta de ne point s'expliquer clairement à ce sujet.

L'article VII fit semblant de la conserver, mais il l'anéantit effectivement par des modifications. On voulut, sans doute par la crainte du monopole, se réserver une part dans l'administration des grains; & l'on en restreignit la traite à des permissions générales ou particulières; mais dix années après, l'on fut obligé de penser bien différemment.

En 1709, tems d'une affreuse calamité, le Roi ordonna par deux Arrêts consécutifs des 25 Août & 21 Septembre de cette

malheureuse année : „ Que tout
 „ commerce & transport de grains
 „ seroit libre & permis à tout le
 „ monde, même des farines &
 „ légumes, tant de Ville à Ville
 „ & de marché en marché, que
 „ d'une Province à l'autre, dans
 „ toute l'étendue du Royaume ,
 „ *sans qu'il fût nécessaire d'en don-*
 „ *ner avis , ni d'observer aucune*
 „ *des formalités ordinairement pres-*
 „ *crites.* ” Ces termes sont remar-
 quables & doivent faire impres-
 sion. L'on voit que l'intérêt gé-
 néral l'emporta alors sur toutes les
 considérations particulières. L'on
 sentit vivement la nécessité ur-
 gente des communications ; l'on
 étoit accablé par une guerre rui-
 neuse , pressé par la famine , &
 l'on crut ne pouvoir apporter un
 remède plus efficace à ces maux ,
 que de permettre à tous les Ci-
 toyens de partager leurs denrées,

& de se prêter le secours mutuel dont ils avoient besoin.

Cela s'étoit pratiqué de même sous Louis XIII; on pressentit une disette, & sur les avis que l'on eut, que la récolte n'étoit point aussi abondante qu'il auroit été à désirer, disent les Lettres - Patentes du 30 Septembre 1631, il fut défendu, sous peine de punition corporelle, de faire sortir aucuns grains du Royaume. *Permis néanmoins pour le bien des Sujets de les transporter de Province à Province, pour s'en secourir & assister.*

Loin de suivre ces exemples, c'est au contraire dans les tems critiques, que l'on redouble d'attention pour empêcher ou pour suspendre l'exportation intérieure: elle n'est jamais permise dans les Provinces, que lorsqu'on ne doute plus d'une abondance superflue; elle est défendue si-tôt

que l'apparence de cherté se fait sentir. C'est cette retenue qui produit l'avilissement préjudiciable à une Province, & la cherté nuisible à l'autre.

Le Royaume est composé de différentes Provinces, qui ne sont point toutes également fécondes. Il n'y a point d'année qu'elles n'aient besoin de la communication réciproque de leurs productions : celle du bled est toujours la plus nécessaire , & doit toujours être la plus prompte ; & par une pratique fatale, c'est celle qui se fait le plus difficilement , le plus lentement & avec plus de précaution. Si une Province se trouve affligée par quelque fleau particulier, on ne peut pas sentir tout d'un coup le poids de sa misère ; elle languit quelque tems, les voisins ne peuvent lui faire part de leurs richesses, sans un

ordre exprès. On délibère dans la Province voisine, on examine si l'on a du superflu ; enfin l'on permet la sortie des grains , après bien des sollicitations, des dépenses & des peines. Le mal a déjà fait des progrès dans celle qui souffre de ces retards : il faut lui porter du secours à quelque prix que ce soit ; le transport s'en fait d'une façon précipitée , & toujours plus coûteuse que dans tout autre tems ; de sorte que par tous ces frais extraordinaires, le renchérissement devient nécessairement plus fort dans cette Province malheureuse, qu'il ne l'auroit été si les grains eussent pu y aborder librement , sans retards & sans formalités.

Si c'est pour le bien des Sujets, ainsi que le disent les Ordonnances qu'on vient de rapporter, que toute communication de Pro-

Vince à Province a été rendue libre dans des tems de disette, peut-on prétendre qu'elle ne leur feroit pas également avantageuse dans toute autre circonstance ? C'est le seul moyen de prévenir la trop grande cherté ruineuse dans la Province stérile, & l'avilissement du prix qui accable le Laboureur dans la Province abondante. L'activité d'un commerce toujours permis & autorisé, portera les grains dans les endroits où ils feront les plus chers, ainsi qu'elle y porte toutes les autres denrées; les correspondances intéressées des Négocians prévientront les besoins, & y remédieront toujours à propos, lorsqu'ils pourront le faire avec sûreté & sans contrainte.

Le bled est la base de tout commerce ; c'est la marchandise que personne ne peut se dispenser d'a-

cheter ; & si la France en produit assez pour sa subsistance, ne craignons point d'en manquer dans quelques cantons : plus il y aura de vendeurs, plus l'avidité & l'émulation du commerçant le fera passer où il sera nécessaire, lorsque l'on cessera de le regarder comme marchandise de contrebande, que l'on ne peut transférer sans permissions, & lorsqu'il ne sera plus retenu dans quelques Provinces par des précautions qui n'ont en vue qu'une portion de Sujets, mais toujours nuisibles au bien général. N'attendons plus ces tems de calamité, comme en 1709, pour ouvrir les yeux sur l'intérêt général du Royaume. Chaque Province n'est point un Etat séparé, à qui il faille conserver sa subsistance à part ; elles sont toutes les membres d'un même corps, les enfans d'une

même famille. L'Etat ne peut être envisagé que sous cet aspect : pour-quoi cette division d'intérêt, cette préférence momentanée entre les mêmes Sujets ? N'est-ce pas agir contre les principes de la Société, que de ne pas souffrir que la den-rée la plus nécessaire à la vie se communique avec le plus de faci-lité & le moins de frais qu'il est possible ? Tous les Pays de l'Uni-vers favorisent cette liberté ; nous sommes les seuls qui y apportons des obstacles.

On ne sçauroit donner trop de louange à l'attention & à la bonté du Gouvernement : il veille sur tous les Sujets ; on le voit sur les premières apparences de cherté prendre toutes sortes de précau-tions pour assurer la subsistance des Provinces qui manquent , & sur tout de la Capitale. Il fait sou-vent venir du dehors à grands frais

ce que la moisson semble nous avoir refusé dans de certaines années: c'est effectivement le seul remède à une véritable disette ; mais ces soins pressés du Ministère, font souvent penser que le mal est plus grand qu'il ne l'est en effet ; la méfiance l'augmente, & ces attentions n'ont pas toujours le succès que l'on auroit lieu d'en espérer.

En général toute opération publique sur les bleds , est délicate, dispendieuse, souvent même dangereuse. Le Peuple confirmé dans ses préjugés par les motifs & les formalités des Ordonnances, ne voit point tranquillement un transport de grains fait avec appareil : il est vrai que dans les tems de guerre, les convois l'étonnent moins ; mais en tems de paix, ils l'effrayent toujours. Il se plaint, ou que l'on épuise la Province par

de mauvaises manœuvres, ou que les bleds étrangers sont trop chers & de mauvaise qualité.

Il n'est pas possible en effet, qu'il ne se rencontre bien des inconvéniens dans les achats pour le compte de l'Etat. Quand même ils seroient faits avec toute la fidélité imaginable, on ne peut y apporter la même économie & le même soin, que des Négocians qui chercheroient leur intérêt personnel; d'où il s'ensuit un surtaux indispensable qui est payé par le Prince, ou par le Peuple : d'ailleurs lorsque le bruit se répand que l'Etat achète des grains, aucun Commerçant ne se hazarde d'en faire venir, il craint avec raison de n'y pas trouver son compte, il tourne ailleurs ses fonds, & le Public est privé du bénéfice de la concurrence, qui seule pourroit établir un prix convenable. Dans

ces occurrences, où tout se passe avec précipitation & même avec crainte, l'Etat ne peut sçavoir quelles doivent être les bornes de ses achats. S'il en fait trop peu, son objet n'est point rempli ; & dans l'intervalle d'un achat à l'autre, on court risque de sentir toute l'horreur de la disette : s'il en fait trop, les bleds se gâtent, excitent des murmures, ou tombent en pure perte pour l'Etat.

Si le Ministère, dans ces occasions, laissoit agir le Commerce, & que l'on fût assuré que l'on peut s'y livrer sans risques & sans formalités, les importations de bleds se succédroient à proportion des besoins ; la cupidité sçaura les prévoir & les soulager. Cherté foisonne, dit le proverbe ; & c'est douter de l'avidité des hommes pour le gain, que de craindre qu'ils ne portent pas la denrée par-

tout où ils la vendront avantageusement. La concurrence, ce principe le plus actif & le plus étendu du Commerce, empêchera toujours que ce profit ne soit exorbitant, & le bled ne cessera d'aborder dans un canton, que quand il n'offrira plus de bénéfice au Commerçant, & ce tems sera le terme de l'abondance, plus sûrement & plus promptement ramenée par l'appas du gain, que par les opérations forcées du Gouvernement.

Il n'y a donc rien de plus important que de faire naître une idée de liberté, de protection & de concurrence sur ce commerce, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur. Les grains sortiront & entreront à propos suivant leur prix, c'est la règle la plus certaine; mais il est sur tout d'une nécessité indispensable de ne jamais arrêter la circulation intérieure, pour évi-

ter tout appareil public, tout sujet de murmures, d'alarmes & de défordres. Si elle étoit une fois bien établie, les bleds reflueroient de proche en proche, sans que l'on s'en apperçût ; & ces biens, trop long-tems retenus dans quelques Provinces par une crainte & une vigilance mal-entendues, se répandroient d'eux-mêmes sur tous les Sujets également : on ne verroit point la Provence acheter des bleds de Barbarie, tandis qu'ils sont dans le Languedoc à un prix onéreux au propriétaire. Le cultivateur recueilleroit toujours à propos le fruit de ses travaux, si ses ventes n'étoient pas limitées & si souvent suspendues. Il semble que la France soit toujours en guerre avec elle-même par rapport aux bleds : faisons-la cesser, en leur donnant la circulation intérieure, que demande l'utilité

publique, & que cette circulation ne soit jamais interrompue, sous quelque prétexte que ce soit.

L'on a déjà dit que le bas prix des grains étoit aussi nuisible que leur extrême cherté : ne perdons point cet objet de vue ; leur avilissement a des suites trop dangereuses, pour ne pas répéter que dans les années où le Cultivateur ne trouve pas par la vente de ses grains de quoi se remplir de ses avances, payer ses engagements, & satisfaire aux charges de l'Etat, il est impossible qu'il continue ses travaux ; il n'ensemence que peu ou point de terres, & dissipe un bien qui ne répond plus à ses espérances. De-là viennent souvent la rareté des grains, la disette & les non-valeurs dans les revenus publics & particuliers ; car c'est toujours sur la culture des terres qu'est fondée notre pre-

mière richesse, c'est elle qui vivifie toutes les parties de l'Etat.

Il n'y a d'autre moyen de prévenir ces désordres, que de laisser passer notre superflu au dehors ; c'est ce que l'on a senti de tout tems. Charles IX, par l'Edit du mois de Juin 1571, avoit statué, Article V, que tous les ans il seroit dressé un état de la quantité de grains dont la sortie hors du Royaume seroit permise ; & il avoit établi une commission particulière à cet effet. Henri III, dit dans le Règlement général de 1577, “ Que c'est un des principaux moyens de faire venir argent des Etrangers dans la bourse de ses Sujets. „

La Déclaration du 31 Août 1699, est si ambiguë à ce sujet, que l'on ne sçait s'il faut être Marchand ou non, avoir des permissions, ou n'en point avoir, pour

faire trafic de grains: voici le texte de l'Article VII. " N'entendons „ néanmoins assujettir aux *permis-*
„ *sions* , ni enregistremens portés „ par ces présentes, les Négocians „ de notre Royaume , & autres „ qui voudront y faire venir des „ grains étrangers , ni ceux qui „ voudroient en tems d'abondance „ en faire sortir , en vertu des *per-*
„ *missions* générales & particuliè- „ res que nous en aurons don- „ nées. „ Ces paroles renferment bien des choses qui ne sont point aisées à concilier ; il semble d'abord que les Négocians & autres ne soient assujettis à aucune permission, & qu'ils soient quittes de toutes formalités pour faire entrer ou sortir des grains ; cependant la fin de ce même Article laisse entendre qu'il faut des permissions générales ou particulières, & c'est ce qui se pratique ordinairement.

Si l'on pouvoit sçavoir exactement ce que produit chaque récolte, & ce qui est nécessaire à la consommation annuelle, il seroit aisé de prescrire avec certitude dans quel tems on doit refuser ces permissions, & dans quel tems & pour quelles quantités on doit les accorder : toutes les spéculations que l'on a hazardées à ce sujet, n'ont donné que des calculs incertains, auxquels on ne peut se rapporter. Le Ministère ne peut donc se déterminer à permettre des sorties générales, qu'après s'être bien assuré par les avis des Provinces, qu'il y a une abondance superflue ; cette abondance même n'est jamais bien constatée, que lorsque le vil prix des grains ne laisse plus lieu d'en douter : le mal est fait alors, & c'est trop tard qu'on lui applique le remède convenable. Une par-

tie des Laboureurs a négligé la culture , il n'est plus tems d'y revenir ; il y aura moins de terresensemencées dans une année où le bled est à bon marché , que lorsque le Laboureur espère de le vendre cher : c'est le prix qui l'encourage , & non la quantité. C'est ce qui a obligé si souvent le propriétaire à dénaturer ses terres, & à en convertir la culture en denrées , dont la vente est plus assurée , plus libre & plus avantageuse que celle des bleds.

Il s'ensuit de-là qu'il est très-important de maintenir les bleds à un prix raisonnable : c'est pour les rehausser , c'est pour favoriser le Laboureur qu'on les laisse passer au dehors ; cependant il arrive rarement qu'il puisse profiter des permissions: elles font même souvent un mauvais effet. Si elles sont accordées à des particuliers,

elles excitent toujours des murmures , & elles tombent souvent dans le cas du monopole : si elles sont publiques & affichées , elles annoncent certainement le bas prix. C'est un prétexte de plus aux acheteurs pour mésoffrir , & la plûpart des vendeurs qui ont languï dans l'attente , ne croient pouvoir assez-tôt se débarrasser d'une marchandise qu'ils gardoient avec peine.

Ces considérations feroient penser qu'il seroit avantageux de changer la disposition de la Loi. Elle tient toujours dans l'incertitude de la vente du superflu ; & l'on craindra toujours d'en avoir quand le débit n'en sera pas constamment facilité , & qu'il ne sera, pour ainsi dire , ranimé que par des secousses tardives.

Quel inconvénient y auroit-il d'accorder par un Règlement fixe
la

la liberté de sortir les grains hors du Royaume, en tout tems, excepté dans le tems où le transport en seroit défendu : il ne seroit plus question de permissions générales ou particulières, qui occasionnent des ventes & des achats précipités. Le terme des défenses expiré, le commerce extérieur reprendroit de lui-même son cours ordinaire, sans qu'il fût besoin d'Arrêt ou d'Ordonnance. La Législation simplifiée ne laisseroit plus de doute sur le tems des exportations. Le vendeur de grains ne seroit plus dans l'incertitude de son sort, il ne languiroit pas en attendant la permission ; & le Public familiarisé avec un commerce plus réglé, ne seroit plus frappé de terreurs paniques à la vue des enlevemens de bleds.

Le Conseil s'est souvent servi d'un

expédient plus sûr & plus utile que les permissions , pour faciliter ou pour empêcher la sortie des grains hors le Royaume. Le muid de bled paye suivant le Tarif 22 livres de droits à la sortie , & les autres grains à proportion. Lorsque l'on a eu intérêt de les vendre au dehors , on a modéré ces droits, on les a même quelquefois supprimés. Lorsque le bled a renchéri , & qu'il y a eu nécessité d'en empêcher la sortie , ces droits ont été augmentés , même triplés , comme en 1720. Cette méthode n'est sujette à aucuns inconvéniens , elle a au contraire de très-bons effets ; car c'est le prix seul qui règle le sort du bled , & qui le fait mouvoir. S'il est à plus bas prix chez nous que chez nos voisins , il sortira ; parce que le Marchand y trouve du bénéfice. Si le bled est plus cher en France

que, chez l'Etranger , il restera en France , sans qu'il soit besoin d'aucune défense , parce qu'il y aura de la perte à l'exporter. C'est une balance continue que le prix seul gouverne, pour la fixer d'un côté ou d'un autre. Appesantir ce prix par le surhaussement des droits de sortie , c'est la faire pencher de notre côté ; l'alléger par la diminution ou la suppression de ces mêmes droits, c'est la faire tourner de l'autre.

Les Permissions , Passeports & Défenses, n'ont point ces avantages. Les défenses ne sont nécessaires que lorsque le bled est très-haut chez nous, & qu'il l'est encore plus chez nos voisins. Alors il n'est pas douteux qu'il sortiroit ; mais ce cas arrive rarement , & l'on y peut obvier aisément , en portant les droits de sortie à un

si haut prix , que l'extraction en devienne à charge au Négociant ; & en y ajoûtant les peines ordinaires de confiscation & d'amende. Ce moyen seul arrêtera les bleds plus sûrement que les défenses les plus formidables , qui annoncent le mal , & portent l'alarme parmi le Peuple.

Les permissions générales , qui ne s'accordent que très-rarement , & lorsque le bled est à vil prix , indiquent que nous l'avons gardé trop long-tems , & que nous n'avons pas sçu profiter à propos de la richesse de nos moissons. Dès l'instant on accourt de toutes parts , on saisit le moment de la suspension ou diminution des droits , & de l'accablement du propriétaire. Nos bleds s'enlèvent promptement , pour ne revenir souvent qu'au double ou au triple du même prix. Nous ne serions point

dans ce cas , si une contrainte & une précaution perpétuelle n'empêchoient pas nos bleds de circuler librement. Ils auroient été exportés à propos , si on avoit pu le faire sans permission ; & nous en aurions toujours eu suffisance , si une trop grande abondance ne forçoit pas souvent le Cultivateur à épargner ses dépenses & ses peines.

Les passeports , ou permissions particulières , quand même elles ne seroient jamais accordées qu'en connoissance de cause , sont toujours nuisibles au bien général. Elles ne tournent qu'au profit de ceux qui les obtiennent ou qui les facilitent. C'est un sur-taux monopolaire que l'on met à la denrée. Le bénéfice ne retombe point sur le Cultivateur ou le propriétaire ; il est la proie du plus adroit. Si donc les dé-

fenses sont peu nécessaires , les permissions de tout genre sont préjudiciables ; & l'augmentation ou diminution des droits à la sortie suffira pour pousser les grains au dehors , ou pour les arrêter. Il semble que nous ayons toujours craint la disette , & que nous n'ayons jamais redouté l'abondance. Le Tarif en est une nouvelle preuve. Il n'y a de droits que pour la sortie , il n'y en a point pour l'entrée des grains. L'effet de notre Tarif est de faciliter l'entrée , & d'en retenir la sortie. Ainsi donc de tout tems , ou l'on s'est méfié de la fécondité de nos terres , ou l'on a voulu entretenir le pain à très bon marché. L'opinion générale est cependant que la France produit plus qu'elle ne consomme. Mais supposé que cela ne fût pas , on pourroit imputer ce défaut au

peu de valeur des grains , & au peu d'avantages qu'il y a dans leur culture. Ces causes influent autant sur le manque de productions , que l'inconstance des Saisons. Ne voyons-nous pas la plupart des Colons convertir leurs terres labourables en vignobles , parce que la culture leur en est plus profitable ? Il ne faut pas leur défendre de planter de nouvelles vignes , il ne faut que leur procurer les moyens de vendre leurs grains , aussi bien que leurs vins. La France s'enrichit tous les ans par la vente de ses vins , malgré les droits dont ils sont chargés ; elle s'enrichira de même par la vente de ses grains , quand elle ne sera plus gênée ou interdite : & nous ne craindrons plus d'en manquer quand le Cultivateur n'en craindra plus l'abondance. Le bled est marchandise de pre-

mière nécessité , son commerce prendra le dessus, quand on aura rompu toutes les digues qui s'y opposent. Examinons la Police des grains dans les autres Etats.

Dantlick en fait un Commerce si considérable , que l'on compte que cette Ville en fournit aux autres Nations huit cens mille tonneaux par année. La liberté & la sûreté de son Commerce y fait aborder cette prodigieuse quantité. Ils ne font rien pour les attirer , ni pour les faire sortir. Ils ont des Magasins immenses dans une Isle destinée à cet effet ; & les plus riches Habitans se sont dévoués à ce Commerce , parce qu'il est favorisé par le Magistrat. Les droits d'entrée & de sortie sont très-médiocres , & ils sont toujours les mêmes.

La Hollande produit peu de grains, & cependant elle n'en man-

que jamais, ni pour elle ni pour ses voisins. L'attention de ses Négocians à profiter des circonstances, la protection ouverte accordée au Commerce les met à l'abri des misères de la disette. Ils étudient le besoin des Nations, & le malheur des autres souvent les enrichit. Il n'y a de droits que sur l'entrée des grains, il n'y en a point pour la sortie. Ils n'excitent pas l'une & favorisent l'autre ; ils n'appréhendent donc pas la rareté.

L'Angleterre fondée sur les mêmes principes, semble ne point craindre d'être épuisée, & n'être en garde au contraire que contre la superfluité. Elle a depuis soixante ans adopté une méthode qui paroît étrange au premier coup d'œil, & qui cependant l'a préservée depuis ce temps de suites fâcheuses de la disette. I

n'y a de droits que sur l'entrée, il n'y en a point à la sortie ; au contraire ils l'encouragent & la récompensent. Voici la règle qu'ils suivent, leur mesure¹ réduite au septier de Paris, & le prix en monnoie de France. Que cette évaluation ne nous étonne pas, la différence des monnoies nous fait paroître cher ce qui ne l'est point en Angleterre.

Lorsque le septier de froment que l'on suppose ici peser 240 livres n'est qu'à 27 livres & au-dessous, l'Etat paye au Marchand qui l'exporte 54 sols de gratification pour chaque mesure. Lorsqu'il passe ce prix, la récompense n'est plus accordée, mais la liberté du transport reste. Elle n'est interdite que lorsque le septier monte à 45 livres : on ne supprime jamais totalement le droit d'entrée ; on se contente de le di-

minuer à proportion du renchérissement des grains , & de l'augmenter à mesure qu'ils baissent. On a supputé que cette gratification montoit à deux millions vingt-cinq mille livres par an, en formant une année commune sur vingt. Quand on ne compteroit l'exportation , que sur le pied de la gratification , il en résulteroit, qu'il sort chaque année d'Angleterre plus d'un million de septiers de grains. Mais comme il en sort beaucoup sur lesquels on n'accorde pas de gratification , on sera bien plus étonné d'apprendre que l'état des exportations présenté à la Chambre des Communes en 1751 , prouve qu'il est sorti d'Angleterre depuis 1746 jusqu'à la fin de 1750 , 5 , 290 , 000 , quaters de grains de toute espèce , qui font 10 , 580 , 000 . septiers de Paris ; que ces grains

ont été vendus 7,405,900 liv. sterl. , faisant 170,335,000 livres tournois , & par année 34,067,000 livres de France , dont l'Angleterre s'est enrichie tous les ans aux dépens des autres Nations. Que l'on calcule ensuite le nombre d'hommes que la culture de ces grains entretient en Angleterre , le nombre de Matelots que cette exportation fait subsister , & l'on verra tous les avantages que ce Royaume tire de son Agriculture , tant pour la population , que pour les consommations qui augmentent les revenus de l'Etat. L'emploi & la subsistance de ces hommes en Angleterre , sont autant de richesses & d'hommes enlevés aux Etats qui ont eu besoin de ces grains. Quelle ample matière à réflexions ! Est-il une mine plus abondante ? C'est leur intelligen-

ce qui la leur a fait découvrir ,
& mettre en valeur.

Si notre culture étoit bien animée & bien soutenue , nous ferions infailliblement tomber tout le Commerce de grains des Anglois , pouvant presque en tout tems les donner à un tiers meilleur marché qu'eux. Cette première branche de Commerce est la plus sûre & la plus intéressante.

Ces exemples prouvent évidemment que les Nations qui savent le mieux calculer leurs intérêts , ont une pratique toute différente de la nôtre. Amsterdam & Dantick qui ne produisent point de grains , ne cherchent cependant qu'à en vendre , & ne font rien pour les attirer ; l'activité & la liberté du Commerce les leur amène sans effort. L'Angleterre qui en produit , & qui doit être prise en comparaison avec la

France , empêche l'entrée des grains étrangers , & recompense la sortie de ses productions , par une somme qui paroît exorbitante , mais qui fait entrer dans ce Royaume plus de trente-quatre millions par année.

Il n'est peut-être pas nécessaire en France de rien sacrifier à l'exportation ; contentons - nous de changer de méthode , & de réformer nos Réglemens. Qu'ils n'entretiennent plus un préjugé défavorable ; qu'ils encouragent les Marchands de grains & les magasins ; qu'ils ne s'opposent jamais à la circulation des grains dans l'intérieur ; qu'ils en facilitent les débouchés , à l'exemple des autres Nations ; & nous jouirons de tous les avantages que peuvent nous donner nos terres & nos moissons.

Nous avons surpassé nos voi-

finis par les Arts & les Manufactures que nous avons perfectionnés ; ils cherchent à faire fleurir chez eux ces mêmes Arts dans lesquels nous avons excellé ; ne devons-nous pas craindre qu'ils ne parviennent enfin à se passer de notre industrie & de nos modes qui nous ont comblé de richesses. Toute l'Europe est à présent gouvernée par l'esprit de Commerce , & malgré notre attention, le nôtre peut s'affoiblir & perdre plusieurs de ses branches. Quelque révolution qui puisse arriver , celui des grains sera toujours le plus important , & doit commander aux autres.

Rappellons-nous que ce n'est pas toujours la fertilité du terrain qui donne l'abondance , mais les soins que prend le Gouvernement d'en favoriser la culture. Tant que les grains seront à un prix

avantageux , nous ne verrons point de terres incultes , & nous serons assurés de la population , de la force , de la richesse , & des ressources de l'Etat.

Pour profiter de tous nos avantages , réveiller l'Agriculture , & peut-être en prévenir le dépérissement , il seroit de l'intérêt public de former dans la Capitale un Bureau qui ne fût occupé que de ce soin. Cet établissement plus utile que brillant , auroit , sous l'autorité du Ministre , une correspondance suivie avec toutes les Provinces. Il chercheroit les moyens de s'assurer chaque année de la quantité & de la qualité des récoltes & de leurs consommations. Il ne négligeroit rien pour découvrir les causes de leurs affoiblissements ou de leurs succès. Il examineroit jusqu'à quel point l'Agricul-

ture doit être subordonnée à la Finance, & ce qui peut animer ou dégoûter le Cultivateur. Il encourageroit les expériences sur les différentes productions de la terre, & approfondiroit les nouvelles découvertes sur une culture plus parfaite, sur la conservation des grains, & sur leur administration. Et loin de témoigner de l'indifférence à ceux qui s'occupent de ces recherches, on jugeroit du mérite de leurs travaux, & on les récompenseroit. Cette Compagnie rendroit plus de services à l'Etat, que toutes les Sociétés Littéraires. Si tous ces objets étoient remplis avec attention, nous ne serions plus dans l'incertitude sur la fécondité du Royaume, sur nos besoins, & sur les moyens d'y pourvoir.

Nous sommes inondés de Livres sur toutes sortes de matières,

nous n'en avons qu'un seul sur l'Agriculture-pratique , imité de l'Anglois de Jéthro-Thul , par un de nos Académiciens , assez bon Citoyen pour s'adonner à cette étude & en faire des épreuves. Puisse son exemple inspirer le goût des connoissances utiles, & encourager des expériences qui ne peuvent manquer d'avoir un bon effet : lorsque les travaux de la campagne seroient secondés par des gens éclairés , l'Agriculture seroit en honneur comme les autres Arts , & notre terre améliorée ne nous refuseroit pas ses productions. Toutes ces opérations dépendent de calculs mécaniques & raisonnés dont le Ministre ne peut s'occuper ; il est nécessaire qu'il ait sous ses yeux des Subalternes qui s'y appliquent , & qui puissent fournir des éclaircissemens de détail qui sont sou-

vent la base des plus grandes opérations.

Ce siècle a vu naître de toutes parts des Académies (a) pour le progrès des Sciences & des Lettres. La Toscane vient de s'occuper d'un soin plus intéressant. Un Abbé de Chanoines Réguliers a depuis peu institué à Florence une Société de quarante personnes, qui sont dans le dessein de consacrer leurs travaux à la perfection de l'Agriculture.

Mais ce n'est pas seulement de l'examen de la culture la plus parfaite, que dépend la plus grande fécondité : en vain trouvera-t-on les moyens de fertiliser les terres; si le Cultivateur n'y est point animé par son intérêt personnel, il n'en fera point usage, & s'oppo-

(a) Mercure d'Août 1753.

fera souvent à l'exécution : il seroit nécessaire que son imposition fût fixe, & qu'il ne courût pas risque de payer la taxe de son industrie & d'un travail plus pénible ; c'est ce qui les décourage & fait dépeupler les campagnes. Les Anglois ne sont parvenus à prendre sur nous la supériorité, qu'en laissant le Cultivateur jouir du bénéfice que lui procure l'amélioration de sa culture. Nous leur vendions des grains autrefois, à présent ils en répandent dans toute l'Europe : notre Peuple diminue, le leur augmente avec leurs richesses. L'Angleterre, de moitié plus petite que la France, est à proportion beaucoup plus peuplée, & ses Habitans jouissent d'une plus grande aisance, quoiqu'ils payent plus d'impositions que nous : ces réflexions peuvent servir d'ample

matière à un second Mémoire. On ne peut voir avec indifférence, l'Angleterre notre superbe rivale, s'enrichir si prodigieusement par les fruits de son industrie, & tirer plus d'avantages que nous d'un terrain beaucoup moins étendu.

En attendant que l'on puisse donner à la meilleure culture, toute l'attention qu'elle mérite, il paroît nécessaire de réformer les Réglemens, & de donner au commerce des grains toute la liberté dont il a besoin, pour prévenir les inconvéniens ausquels nous sommes souvent exposés : cela ne dépend que d'une Ordonnance générale dont il seroit aisé de donner le plan, d'après ce qui vient d'être exposé. Le Ministre qui nous gouverne, aussi éclairé que zélé pour le bien public, est seul capable de

478 *Police générale des Grains.*
réformer des abus préjudiciables,
& de donner à nos productions
une nouvelle vigueur qui aug-
mentera la force & la richesse
la plus réelle de l'Etat.

F I N.